

Le risque des Ruines de Séchilienne – 1985/2012

L’histoire de sa construction scientifique et technique, de sa gestion opérationnelle et du sort des populations concernées

Geneviève Decrop

Programme ANR/SLAMS

Convention n° ANR-09-RISK-008-04/slams

WP 2/ task 4 – GD étude&recherche/ septembre 2012

Sommaire

Introduction	3
Première partie : La construction de l'expertise du risque de Séchilienne dans le temps – sa relation à la recherche scientifique, à la décision publique et à la gestion de risque	
1.1 L'alerte et la saisine de l'expertise (1984/1985)	6
1.2 Les tentatives de stabilisation de l'expertise	13
1.3. Le rebondissement de la crise, l'expertise au cœur du conflit social	21
1. 4 Le collègue d'expert et la décrue du risque (années 2000)	26
1.5. L'introuvable articulation entre la recherche scientifique et l'expertise du risque	32
Deuxième partie - L'histoire sociale du risque de Séchilienne 1984/2000	36
2.1 L'alerte 1984/1985	37
2.2 Le traitement du risque par les voies ordinaires : 1985/1991	39
2.3 La crise sans la catastrophe, 1992/1998	45
2.4 Rebondissement de la crise 1996-1998	51
2.5 Vers le refroidissement de la scène du risque	53
Conclusion générale.....	55
Annexe Les trois modèles de l'expertise	58
Bibliographie	62

Introduction

Le risque des Ruines de Séchilienne est une longue et singulière histoire. Elle a défrayé la chronique locale et parfois nationale à diverses reprises au cours des trente dernières années. Elle débute au milieu de la décennie 1985, avec l'annonce d'un risque majeur dont les effets destructeurs sur toute une vallée, voire l'agglomération grenobloise, sont jugés hautement probables. Quelques trente années plus tard, le risque évalué par l'expertise apparaît beaucoup plus bénin et peu s'en faut qu'il ne se confonde avec le bruit de fond des risques ordinaires dans une région montagneuse, exposée depuis toujours aux chutes de pierres, crues torrentielles, inondations de fond de vallée et autres avalanches. D'un certain point de vue, l'histoire de ce risque est celle d'une alerte, dont la courbe a suivi d'abord un crescendo sur une quinzaine d'années et ensuite un decrescendo sur une période à peu près équivalente. De ce point de vue, on pourrait conclure à une fin heureuse et saluer la bonne nouvelle d'une fin d'alerte, après un enchaînement de scénarios tous plus terrorisants les uns que les autres. Mais il y a un autre point de vue. Car au cours de ces trente années, il s'est passé beaucoup de choses. D'abord pour les populations les plus directement concernées. A leur égard, l'annonce du risque a eu des effets équivalents à la réalisation du risque. Les mesures préventives prises pour les protéger ont eu, sur le cours de leur vie, un impact considérable, à tel point que certains auraient préféré de loin vivre sous la menace de la montagne plutôt que sous celle des dispositions législatives et réglementaires de la prévention des risques naturels. Ensuite pour la collectivité dans son ensemble, confrontée avec cette alerte à la problématique nouvelle des risques incertains, non probabilisables, aux conséquences incalculables. Le risque de Séchilienne n'est évidemment pas le seul de cette nature durant cette période. Nos sociétés hyper-développées, dont la complexité est en interaction dialectique avec leur vulnérabilité, sont entrées depuis une ou deux générations dans la problématique du risque, de l'incertitude et de la précaution, décrite par Hans Jonas et Ulrich Beck. Mais il était encore peu courant, en 1985, de la voir s'appliquer dans le champ des risques naturels. Aujourd'hui, le changement climatique est venu bouleverser les précieuses distinctions que nous établissions entre risques naturels et risques industriels, entre risque et crise, temps ordinaire et temps de l'urgence. A l'époque, il était solidement établi que la bonne gestion des menaces et des opportunités passait par des divisions intangibles entre ce qui relevait de l'activité de la nature et ce qui relevait de l'activité humaine, et entre le temps ordinaire où il ne se passe rien et le temps de la crise où tout s'effondre. Une saine gestion exigeait alors que dans le premier, on s'oblige à prévoir et à prévenir ou préparer le second et que dans le second, on sauve ce qui peut l'être.

Aujourd'hui, le risque est anthropique, le temps du risque et celui de la crise se chevauchent. Et la science est au centre. Comment parler de risque climatique, alors que tout un chacun peut constater, *sinon par lui-même, du moins par la représentation médiatique* du monde, que le climat de la planète connaît un dérèglement inédit et irréversible ? Mais dans la phrase qui précède, c'est la réserve qui est importante : la reconnaissance de la menace échappe irrémédiablement à l'individu isolé. C'est la science qui dit la menace, l'évalue et décrit les scénarios de l'avenir. Toute contestation, pour être crédible, doit provenir de son sein. La science, ici, doit être comprise selon ses deux composantes : d'une part, le processus de construction des connaissances, soit la recherche scientifique avec son appareillage propre

(laboratoires, universités, et les multiples organes qui ensemble, constituent ce que nous appelons la communauté scientifique) et d'autre part l'expertise scientifique, qui recoupe en partie le premier, mais s'en distingue par des institutions et des spécialisations propres. Selon qu'on est dans une problématique de risques récurrents, connus ou dans celle de risques incertains, la convocation du savoir scientifique sera différente, avec une articulation de l'expertise et de la recherche scientifique, qui peut être très étroite ou au contraire très lâche, voire nulle. Le risque de Séchilienne offre un exemple de mobilisation du savoir scientifique déployé sur trente ans qui présente des singularités sous ce regard. En schématisant, on peut dire que l'expertise du risque de Séchilienne – risque incertain et non probabilisable a relevé du modèle des risques récurrents et connus, et ce pendant une trentaine d'années, sans qu'il soit remis en question et sans qu'il ait donné de grandes preuves de sa pertinence et de son efficacité. Sans non plus qu'on en évalue, dans un cadre démocratique, les conséquences sociales.

Mais il est aussi intéressant de réfléchir sur cette histoire dans la perspective de la transformation de l'articulation entre la science et la société, entre l'expertise et la décision politique que nous voyons à l'œuvre depuis quelques décennies dans le monde. Pour en donner un résumé rapide, disons que le modèle classique hérité de Max Weber, dit « rationnel-légal » a été ces dernières décennies fortement battu en brèche et ébranlé tant par la critique que par des échecs retentissants. On a cherché alors d'autres modes d'articulation entre le savoir et le pouvoir, qui fassent droit à la délibération démocratique, à l'incertitude et à la recherche de compromis mieux acceptés donc plus robustes. Ces nouveaux modes d'expertise peuvent se distribuer entre deux modèles, qu'on appellera ici le « modèle procédural » et le modèle pragmatique. Dans le premier, il s'agit d'établir une expertise scientifique pluri-disciplinaire et contradictoire, dans le second, il s'agit d'élargir le champ de la discussion à toutes les parties concernées et donc d'établir les règles de la discussion entre les experts et les profanes. On trouvera un exposé plus approfondi de cette question en annexe de ce rapport.

Il valait donc la peine de revenir sur cette histoire, de l'écrire dans la mesure du possible et d'en proposer quelques enseignements. Tel est l'objet du présent texte. Il est composé de deux parties. La première est consacrée à l'histoire de l'expertise du risque des Ruines de Séchilienne et la seconde à l'histoire sociale. Cette division est contestable. En effet, au regard de la sociologie des risques, il n'y a pas une histoire sociale et une histoire scientifique, mais une seule et même histoire, sociale de part en part. La science et ses pratiques, sous forme de la recherche ou de l'activité d'expertise n'est en effet pas en dehors du social. L'histoire qui est racontée dans les pages qui suivent, le montre amplement. En réalité, la division en deux textes s'explique par le cheminement de cette recherche. J'ai d'abord travaillé sur les aspects sociaux du risque des Ruines et sur les développements de sa gestion opérationnelle et ce, au titre de mon implication dans l'étude de vulnérabilité, lancée en 1995 et dont il sera amplement question dans ce texte. A cette époque, il s'agissait de mettre en visibilité, pour les décideurs notamment, trop obnubilés par l'expertise de l'aléa géologique, ce qui se passait du côté des populations exposées. Dans ce premier travail, l'expertise était questionnée, mais elle apparaissait comme une boîte noire que je n'ai pu ouvrir qu'à la marge. Il apparaissait cependant clairement que l'expertise de l'aléa commandait toute l'affaire et que les collectivités humaines sous le risque étaient vis-à-vis d'elle dans une position de grande dépendance, peinant à récupérer quelques marges de manœuvre. Ce n'est qu'en 2010, grâce au programme ANR/SLAMS, que j'ai pu m'intéresser à l'aspect scientifique de l'affaire. L'expertise, vue dans la perspective de la recherche scientifique, est apparue alors sous un nouveau jour. J'ai donc entrepris d'écrire son histoire. De ce fait, j'étais en fin de parcours en possession de deux récits différents. Plutôt que de les agréger, ce qui aurait considérablement

alourdi le récit, j'ai choisi de présenter les deux textes, successivement, en m'efforçant d'établir dans chacun d'eux les articulations avec l'autre et en supprimant au maximum les redondances. Si j'ai placé en première partie, l'histoire de l'expertise, c'est bien elle qui a conduit l'attelage. Mon intention est d'amener à réfléchir sur la manière dont est construite l'expertise en matière de risques naturels, sur celle dont sont impliqués, ou non impliqués, les populations et les acteurs concernés. Elle est également d'amener à réfléchir aux relations entre l'expertise et la recherche scientifique, à un moment où il est répété partout que l'avenir est à l'économie de la connaissance et à la précaution.

Pour ma documentation, j'ai eu accès aux archives du service de la Direction Départementale de l'Équipement en charge du suivi de ce risque pour le compte de l'État pour la période 1984/1995. J'ai effectué une enquête auprès d'une quinzaine de personnes, fonctionnaires, élus, responsables d'associations, journalistes. J'ai été directement témoin d'une partie de l'histoire, engagée aux côtés des services de l'État, puis auprès du préfet de l'Isère, directement dans une tentative de résolution du risque, de 1995 à 1997 - et à ce titre, j'ai collecté de nombreux documents et eu des échanges assez suivis avec un bon nombre d'acteurs et de parties prenantes. Enfin, parallèlement à ces engagements j'ai été impliquée dans un programme de recherche en sciences sociales dont le risque des Ruines était l'un des plus gros terrains. Ce dernier m'a aidé à prendre avec mon objet la distance nécessaire à la rigueur scientifique, grâce à la présence de mes deux collègues chercheurs, Christine Dourlens et Pierre Vidal-Naquet. Pour l'étude de l'expertise, j'ai mené avec Jean-Marc Vengeon, du Pôle Alpin des Risques Naturels des entretiens avec les principaux acteurs de celle-ci sur la longue durée et j'ai bénéficié du travail de documentation scientifique de Benjamin Einhorn également membre du PARN. Je les en remercie tous les deux.

Je remercie également pour leur relecture attentive et leurs suggestions, Jean-Marc Vengeon, Benjamin Einhorn, Denis Jongmans et Stéphane Garambois.

Première partie

La construction de l'expertise du risque de Séchilienne dans le temps – sa relation à la recherche scientifique, à la décision publique et à la gestion de risque

L'expertise du risque de Séchilienne, un mouvement de terrain de grande ampleur présente un certain nombre de caractéristiques remarquables :

En premier lieu, la durée inhabituelle : à ce jour, 35 ans depuis l'alerte initiale. L'alerte, en 2012, n'est toujours pas levée, même si elle est considérablement atténuée. La question de la fin de l'alerte, du point de vue de ses critères et des conditions d'un retour à la normale – est d'ailleurs une question en soi, non résolue.

En second lieu, la fermeture institutionnelle de l'expertise : sur la longue durée, le noyau dur de l'expertise technique et scientifique repose sur une seule institution, le CETE de Lyon. Peu d'experts extérieurs à cette institution sont intervenus sur le site.

Enfin, la grande dépendance de la société – concrètement les populations et collectivités locales exposées, les responsables publics locaux et nationaux – vis-à-vis de l'expertise. Les savoirs locaux sont mis en échec par l'annonce du risque, qui relève entièrement d'un dire d'expert.

1.1. L'alerte et la saisine de l'expertise (1984/1985)

Résumé de la période

1980/84 : recrudescence de chutes de blocs détachés du Mont-Sec sur la RN91 suscitant les inquiétudes des riverains, sans perception d'un phénomène exceptionnel.

Au printemps 1984, suite à la mobilisation personnelle d'un géologue de la DDE, une équipe d'experts se constitue, combinant une saisine institutionnelle et un réseau d'interconnaissances liées à la géologie appliquée, discipline universitaire en voie de marginalisation. Parallèlement, la mobilisation locale entraîne l'intervention de Haroun Tazieff, Secrétaire d'Etat aux Risques Majeurs, qui conforte et légitime le diagnostic de l'expertise locale, selon lequel un risque d'ampleur inédite est en cours.

La trajectoire de l'alerte

A l'origine de l'alerte, au début des années 1980, il y a une recrudescence de chutes de blocs venant du Mont-Sec sur la RN 91 au niveau du goulet de l'Ile Falcon, hameau de St Barthélémy de Séchilienne. Elles menacent la sécurité de cet axe très passant, emprunté notamment journalièrement par des cars scolaires. Il y a donc une légitime alarme chez les populations riveraines, qui interpellent les pouvoirs publics. Cependant des chutes de pierre dans les vallées de montagne, et dans celles, très encaissées, de la Romanche surplombée par les massifs de Belledonne, puis de l'Oisans n'ont rien d'insolite, elles relèvent de la culture

commune du risque en montagne. Celles-ci n'entraînent d'ailleurs, pendant la première moitié de la décennie 1980, que des mesures routinières de protection. Il ne s'agit pas d'une alerte à proprement parler. Les faits (les chutes de bloc) sont pour l'instant « muets », pour reprendre un propos cité dans la première partie. Ils ne « parleront » qu'au terme d'un processus compliqué de mobilisation, commencée par l'alerte et poursuivie avec l'organisation d'une expertise.

L'alerte est un acte de mobilisation qui comprend plusieurs phases. Une personne recueille des données et des faits qu'elle interprète comme des indices, des signes avant-coureurs d'une menace non précisément identifiée ; quelque chose est en cours qui sort de l'ordinaire. Elle communique son inquiétude à son entourage, elle donne l'alerte au sens propre. L'alerte suscite un surcroît de vigilance, voire la mise en œuvre d'une série d'actions jugées appropriées par les acteurs. Du moins si l'alerte atteint sa cible, car elle peut aussi bien se perdre en route. Le porteur d'alerte mobilise des ressources personnelles : son expérience vécue ; savoirs acquis ou transmis qui lui permettent de « voir ce qui est à voir » et de l'intégrer dans un système cognitif et mnémonique ; son réseau socio-professionnel – le tout impliquant un engagement personnel fort. La façon dont l'alerte a été lancée et la qualité du lanceur d'alerte sont déterminantes : il doit être crédible, soit parce que lui est reconnue une compétence ciblée, soit parce qu'il dispose en tant que personne d'un capital de confiance auprès de ses concitoyens. Ce n'est pas un simple passant, mais pas non plus nécessairement un expert reconnu comme tel. Dans le milieu montagnard, ces ressources sont largement répandues parmi la population locale.

A Séchilienne, le lanceur d'alerte, au sens qu'on vient de décrire, est un ingénieur géologue de la DDE, en charge de la subdivision de Vizille, Paul Camporota. Il a les qualités requises pour lancer l'alerte : une fonction institutionnelle dans l'administration compétente, une compétence scientifique et un réseau personnel qu'il peut mobiliser. En l'espèce, il s'agit de son réseau d'ex-étudiant en géologie de l'Université de Grenoble. Il appelle Pierre Antoine, professeur de géologie à l'IRIGM, université de Grenoble. Il l'emmène sur le site où il parvient sans peine à lui communiquer son inquiétude. Ils posent un diagnostic, puis une fois redescendus, rédigent un rapport à l'intention de la hiérarchie de Camporota, assorti de propositions : *« Camporota m'a sollicité et on a fait une balade ensemble sur le terrain. On est monté là-haut et j'ai été effrayé par ce que j'ai vu. On avait affaire à un ancien glissement, et c'était probablement une remobilisation de ce mouvement. Il fallait mesurer l'importance du phénomène, faire une cartographie de l'instabilité, en distinguant les indices des mouvements anciens et les indices de mouvements récents. On a fait un rapport à la subdivision de Vizille avec un plan de travail »* (entretien avec P. Antoine, 01-2012)

Le rapport est transmis par la DDE au CETE, logiquement puisque le CETE est l'organe d'appui technique du ministère de l'Équipement, lequel est en charge de la sécurité de la route nationale. Mais au CETE, l'ingénieur qui reçoit le dossier s'en dessaisit rapidement au profit de l'ingénieur géologue identifié dans le laboratoire comme le meilleur connaisseur de ce type de phénomène : Louis Rochet. Louis Rochet et Pierre Antoine se connaissent, pour être intervenus sur des mêmes sites, en particulier celui de la Clapière. Une première équipe d'expertise se forme ainsi, composée de P. Camporota, P. Antoine et L. Rochet. Un géologue de l'Équipement, un universitaire et un spécialiste du CETE. A première vue, il s'agit d'une équipe multi-institutionnelle qui semble répondre à l'exigence d'une expertise labellisée « scientifique et technique ». Les choses sont en réalité plus compliquées. En premier lieu, la saisine de l'expertise mêle des aspects formels et procéduraux (la voie hiérarchique) et des aspects informels : c'est d'abord un réseau d'interconnaissances qui est mobilisé et cela le restera longtemps. Les institutions, soit ne s'engagent pas davantage, soit se cantonnent à un

rôle relativement passif, en seconde ligne si on peut dire. Pierre Antoine ne soulève pas l'intérêt de ses collègues, à l'exception d'un maître de conférences, André Giraud, qui se joint à l'équipe.

« Pour la recherche, ça n'intéressait que moi, pas les collègues, parce que c'était de la géologie appliquée et pas de la science pure. Les sciences de la terre ont souffert de cet état d'esprit, qui n'a pas disparu, ce qui a fait que la géologie appliquée a disparu de l'université française ! On nous reprochait de travailler pour des intérêts privés, commerciaux – ça ne m'a jamais rapporté un sou, et pour la carrière, ça valait rien ! - alors que pour l'industrie pétrolière, on ne dit pas pareil, parce qu'elle donne un argent considérable et permet des choses impossibles autrement. Les chercheurs modélisateurs nous appelaient « gros mollet, petite tête » (P. Antoine, id)

Dans les faits, un autre collègue de Pierre Antoine est intéressé et déjà mobilisé sur le site, dont il a fait un terrain d'observation pour ses étudiants : Jacques Monnet. Mais Monnet et Antoine mènent leurs actions en parallèle et s'ignorent jusqu'au moment où, en désaccord sur l'interprétation du phénomène, ils vont entrer en collision frontale. Il n'y a donc pas, au sein de la science académique – de surcroît dans un même laboratoire – de convergence d'intérêt scientifique ; on pourrait plutôt parler d'une situation marquée par l'absence de reconnaissance, par le mépris de la part d'une partie des scientifiques et par la rivalité entre ceux qui se sentent concernés. Ce qui n'exclut pas, du moins au début, une forme de coopération. Monnet avait en effet posé auparavant des repères sur le site :

« Louis Rochet : Il y avait déjà quelque chose, à l'initiative de l'université, de Monnet, il avait mis en place 15 repères et il faisait faire les mesures par ses élèves

Interviewer à P. Antoine: vous le saviez, vous étiez dans le coup ?

PA : non, c'était tout à fait indépendamment de nous. Il était pourtant à l'IRIGM dans le même laboratoire que moi. Il s'est débrouillé pour avoir des crédits, mais c'était un désastre : ses mesures étaient inexploitable.

LR : On a donc trouvé ses repères, qui avaient le mérite d'exister et on a gardé ceux qui pouvaient être utiles et on a décidé d'installer un réseau de géodésie de qualité pour mettre sous surveillance l'ensemble du site, on avait déjà la cartographie. »

La mauvaise coopération entre les deux universitaires a indéniablement une dimension personnelle, qu'il faudrait cependant se garder de renvoyer purement et simplement dans la sphère extra-professionnelle ou infra-scientifique. Il faut noter que, dès ces débuts de l'expertise de Séchilienne, s'installe quelque chose qui aura tendance à se reproduire : une divergence d'approche et d'interprétation entre scientifiques ne débouchant pas sur une controverse en bonne et due forme, mais sur un conflit de nature polémique et in fine sur la disqualification, voire l'exclusion d'un des protagonistes.

On peut formuler deux hypothèses pour expliquer cette forme dégradée de discussion scientifique : d'une part, la marginalité académique de la discipline convoquée, la géologie appliquée, qui place ses adeptes d'emblée en position de faiblesse dans le champ scientifique, sans la ressource de la régulation assurée par les pairs. D'autre part, la domination de l'incertitude, impossible à encadrer à ce stade par des procédés scientifiques : l'interprétation (diagnostic et pronostic) relève du dire d'expert et non pas d'un calcul. Dans ce dire, l'expert engage sa notoriété personnelle, d'où l'âpreté du ton de la discussion.

Cependant la géologie appliquée est aussi le vecteur de la constitution du collectif inter-institutionnel d'expertise. Elle est le trait d'union entre le monde universitaire et le monde technico-administratif – entre la science académique et l'opérationnalité technique. Les géologues appliqués, « espèce en voie de disparition » à l'Université selon nos interlocuteurs,

sont liés aux ingénieurs d'Etat par toute une série de liens étroits noués autour de situations concrètes : projets d'aménagement et ouvrages d'art ou sites à problèmes comme la Clapière ou Séchilienne. Symétriquement, certains agents des instances techniques de l'administration se mobilisent au-delà de l'opérationnel, orientent leurs intérêts, au-delà de ce qui serait strictement nécessaire sur le plan opérationnel, guidés par une curiosité scientifique. Ces réseaux, qui transcendent les frontières des institutions et la barrière des cultures constituent le vivier d'une expertise collective informelle, discrète, derrière les apparences formelles de l'expertise selon le modèle dit « rationnel-légal ».

La géologie appliquée est donc le trait d'union entre le champ scientifique et le champ technique, qui permet que se mette en place une expertise *scientifique et technique*, même si la partie scientifique est limitée aux savoirs universitaires constitués et qu'il n'y a à ce stade aucune mobilisation de la recherche. Avec la sortie de la scène des géologues universitaires, à la fin des années 1990, il n'y aura quasiment plus aucun lien entre l'expertise institutionnelle du risque et le milieu académique : la césure deviendra fissure, puis fossé grandissant. Au-delà du cas de Séchilienne, les experts rencontrés posent la question de l'impact sur la gestion des risques géologiques de la disparition ou quasi-disparition de la géologie appliquée à l'Université et même dans ce laboratoire de l'Etat qu'est le LCPC¹.

PA : « la géologie appliquée est liée à des projets et pour les chercheurs, c'est dévalorisant, ça n'est pas intéressant pour les publications, ni pour les comités de lecture.

Mais dans la recherche pure, vous n'êtes jamais contredit par les faits, aucun universitaire ne se serait risqué à faire des pronostics, avec des victimes possibles à la clef et le risque d'être démenti. Nous, on prenait des risques »

Point de vue auquel Marc Panet, président du collège d'experts des années 2000, fait écho :

« Il est nécessaire d'avoir au niveau central des gens qui ont une bonne connaissance des terrains, et pas uniquement des gens de dossier. Le corps administratif central doit traiter des affaires locales. Après les Mines, je suis rentré au LCPC et y suis resté 18 ans, à mon départ, on faisait encore des projets concrets de terrain, mais depuis, plus du tout, on s'est éloigné de plus en plus du terrain, et maintenant au LCPC, ils ne font plus que de la recherche, sans terrain. (...) On a amené des géologues sur le terrain, ils ne voient plus rien, ça ne les intéresse pas. » (Marc Panet, janvier 2012)

Au printemps 1985, l'alerte est lancée avec succès : l'équipe constituée d'experts suspecte une masse instable de 2 millions de m³ et établit un plan de travaux et de surveillance. L'administration admet sans discussion et l'avis d'expert et le plan de travaux.

« On est arrivé au sentiment que tout pouvait bouger : 2 Millions de m³. Sur cette estimation, j'ai recommandé à l'Inspecteur Général des routes de se préparer à dévier la RN, en phase provisoire pour la mettre à l'abri d'un éboulement de 2 Mm³.

Chaque responsable à son niveau a accepté de prendre des risques, car l'estimation de 2 Mm³ était faite « à dire d'expert ».

Donc la décision de dévier la RN et de réaliser 2 ponts a été prise très vite, avec le financement et la réalisation a suivi très vite. On savait déjà que les merlons ne suffiraient pas. » (L. Rochet)

L. Rochet suggère un mode de fonctionnement de son institution, où l'expert dispose d'une grande marge de manœuvre et d'une autorité certaine. Il est assez conforme à la description

¹ Désormais IFSTTAR : « Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux »

qu'en a faite Pierre Vidal-Naquet dans son étude sur les CETE, qui décrit une organisation très faiblement hiérarchisée et centralisée, où les agents ne sont pas cantonnés à une mission strictement définie et ont une très grande latitude dans la définition de leurs actions (Pierre Vidal-Naquet, 1998).

Il est possible que la mobilisation de l'administration ait été activée par l'intervention sur le site, fortement médiatisée, du commissaire aux Risques Majeurs, Haroun Tazieff, appelé au secours par les associations d'habitants de Séchilienne et Saint Barthélémy de Séchilienne en mai 1985. Tazieff émet un diagnostic catastrophique, « je prévois un éboulement de grande ampleur », qui conforte le diagnostic des experts locaux.

La montée en puissance de l'expertise

A partir du milieu de l'année 1985, l'équipe initiale d'experts est solidement installée et délivre régulièrement des rapports. Elle puise sa force dans le fait qu'elle se déploie sur trois fronts : la surveillance du massif, l'expertise du risque et le dispositif de protection. Le CETE, à travers son expert, a solidement lié entre eux ces trois aspects, conformément à sa culture technique qui confère à la puissance publique le monopole de l'expertise et du traitement des risques. Le traitement du risque de Séchilienne par le CETE entre 1985 et 1995, est une excellente illustration du concept de « magistrature technique » : l'Etat dit le risque, prescrit le dispositif de prévention et définit les moyens de protection, qu'il finance d'ailleurs en tout ou partie – avec ce degré supplémentaire dans la concentration du savoir et du pouvoir : l'Etat agit ici au travers d'un seul de ses organes. Car si le CETE n'est en principe que maître d'œuvre pour la compte de la DDE, maître d'ouvrage avec le Préfet (pour le compte de trois ministères au moins impliqués : l'Equipement, l'Environnement et l'Intérieur (Sécurité Civile), dans les faits, la DDE comme le Préfet s'en remettent largement à lui².

La conception que se fait le CETE de l'expertise, est en effet très large, si l'on se réfère à ce qu'en écrit Louis Rochet lui-même dans un texte publié en 1998³ : la mission de l'expert porte sur l'identification du phénomène, l'appréciation de son évolution, l'écriture des scénarios à prendre en compte et les recommandations pour la gestion de la sécurité, car bien qu' « elles relèvent de la compétence des autorités en charge de la sécurité publique, la collaboration (de l'expert) à leur définition est cependant déterminante ». L'expert, dans cette vision, définit lui-même les paramètres de l'appareillage technique qui produira ses données : « La conception et la réalisation (du dispositif de surveillance) ont étroitement impliqué l'expert, notamment dans la définition des principes, le choix des méthodes, l'élaboration des résultats et la définition du cahier des charges » (L. Rochet, 1998, p 91). La note DDE/CETE/IRIGM du 23 octobre 1987, intitulée « Eboulements des Ruines de Séchilienne – fiche technique » définit ainsi l'opération d'expertise : « mise en œuvre d'une étude d'ensemble du phénomène, menée conjointement par le CETE de Lyon et l'Université de Grenoble, pour en diagnostiquer les causes, en évaluer les conséquences et définir les mesures adaptées pour y faire face »

Dans le cas de ce risque, l'équation énoncée par l'équipe d'experts apparaît indiscutable : il y a une masse instable qui menace des installations et des vies humaines en contrebas, il faut la surveiller (objectif de sécurité civile) en instrumentant le site (objectif de connaissance et

² Le dossier de Séchilienne est confié au Service d'aménagement urbain de la DDE, dont la gestion du risque, comme son intitulé l'indique, est loin d'être la préoccupation principale

³ il s'agit d'une communication orale lors d'un séminaire portant sur la responsabilité des experts, organisé par la DRAST (Ministère Equipement et Environnement) en 1993/94 et dont les Actes ont été publiés en 1998.

d'expertise). Tout l'édifice repose sur un dire d'expert très difficile à contester du fait de sa nature : la caution universitaire apportée par le professeur Antoine renforce la légitimité déjà considérable de l'institution CETE. Derrière l'ignorance concernant la géologie du massif et l'incertitude face à la menace, s'agite le spectre de la responsabilité encourue en cas de réalisation. Une fois l'alerte lancée avec succès, il est très difficile de revenir en arrière.

Par la suite, l'une des fonctions du système de surveillance sera de donner de la consistance au dire d'expert, de le valider. Les capteurs et les repères géodésiques, en donnant jour après jour, mois après mois, année après année, les mesures d'écartement des masses rocheuses objectivent la menace, la transforment en risque avéré. Ils ont pour vertu de ramener dans la temporalité humaine un phénomène millénaire. Mais les faits ne sont pas « parlants », selon la critique adressée par la sociologie des sciences à la science positiviste : le travail du scientifique dans son laboratoire est de les faire parler. A Séchilienne, le Mont-Sec va se transformer en un grand laboratoire de plein air, dont l'outillage va se perfectionner d'année en année, à l'aide duquel les experts vont faire parler la montagne. Mais si la menace s'en trouve précisée, traduite en risque, celui-ci ne deviendra pas pour autant calculable, probabilisable. L'incertitude ne sera pas levée. Au fil du temps, et alors que les prédictions ne se réalisent pas, « ce que dit la montagne (ou ne dit pas) » va devenir un enjeu majeur dans la scène locale du risque. Un « dire » qui devra prendre forme dans des scénarios de risque.

Entre les rapports d'expertise et le système de surveillance, il y a une interaction en spirale. Au fur et à mesure que ce dernier s'étend, la mesure de l'instabilité augmente, justifiant le renforcement du système de surveillance. Chaque rapport demande la poursuite des études et l'extension du système de surveillance, extensométrique et géodésique. En 1988, le site est équipé d'un système de télésurveillance, avec toujours le double objectif de protection civile et d'étude géologique du mouvement. Après la première visite sur le site, les géologues ont entrepris la cartographie du mouvement, et se sont efforcés de le mesurer. En 1987, les experts parviennent à une compréhension du phénomène, qui, si elle laisse dans l'obscurité le mécanisme profond du mouvement, en décrit les logiques et certaines de ses conditions : *« une fracturation relativement dense héritée de la déformation hercynienne, puis de l'orogénèse alpine « prédécoupe » le versant en « lanières » subverticales d'orientation sensiblement Est-Ouest. Des fractures secondaires, nombreuses mais heureusement discontinues, dont l'inclinaison est proche de celle du versant, facilitent la déformation de la masse sous l'effet de son propre poids, masse soumise par ailleurs à des sollicitations importantes liées aux épisodes glaciaires. La corrélation entre la pluviosité et le mouvement est également avancée : « l'évolution des mesures montre l'existence probable d'une commande hydraulique des phénomènes, caractérisée par une période de forte vitesse au cours de l'hiver et du printemps et une période de vitesse moindre pendant l'été et l'automne, traduisant la présence d'un mécanisme profond qui affecte une partie importante du massif. »* (Fiche technique, Eboulement des Ruines de Séchilienne, 23 octobre 1987).

A la même époque, Pierre Antoine, Paul Camporota, André Giraud et Louis Rochet publient un article dans le bulletin de liaison du LCPC dans lequel ils font le point sur les éléments de compréhension du phénomène et les hypothèses de rupture : ils écartent l'hypothèse d'un glissement et celle d'un mécanisme de rupture de type régressif, pour retenir celle *« d'un mécanisme plus complexe de rupture interne de la masse entraînant un tassement gravitaire avec dilatance »*. Ils confirment *« l'existence d'un risque majeur d'éboulement en grande masse affectant un volume important de la zone actuellement déstabilisée de l'ordre de 2 Mm³ à 3,5 Mm³ »*. Sans donner d'indications temporelles, les auteurs font montre d'une certaine inquiétude et définissent en quelques mots l'épineux problème de conscience et de

responsabilité d'une telle expertise : « *Tout cela (l'analyse des mécanismes d'évolution) demande du temps et l'on court le risque de voir l'événement redouté survenir durant la période des études. Trouver le juste milieu entre un pessimisme excessif qui peut conduire à des dépenses risquant d'être jugées exagérées à terme et un optimisme injustifié qui pourrait se voir, à terme également, qualifié d'inconscience n'est pas une mince affaire* » (bulletin liaison LCPV, 150/151, 1987, p 55-64)

Entre 1985 et 1990, le CETE publie quatre rapports de synthèse, au terme desquels l'image d'une catastrophe majeure s'implante solidement dans les représentations collectives, sous la forme d'un effondrement en masse d'un volume rocheux dont les estimations vont croissant.

En 1985, le premier rapport géologique est présenté à la préfecture de l'Isère par MM Antoine et Rochet: il évalue la masse « *susceptible de s'abattre de façon brutale* » entre 1 et 3 millions de m³, avec un risque de débordement de la Romanche. Le rapport s'accompagne d'un plan de protection – qui sera réalisé l'année suivante (déviation de la RN 91, merlon, dérivation de la Romanche)⁴.

En novembre 1987, le rapport « *Eboulement des Ruines de Séchilienne* » (CETE/IRIGM) évalue la masse instable à 3 Mm³, sur la zone frontale des Ruines, avec une extension probable à l'Ouest⁵. L'hypothèse d'un effondrement en masse dans le lit de la Romanche, avec ou sans bouchure est avancée, avec ses conséquences envisageables (submersion à l'aval jusqu'aux installations chimiques du sud de l'agglomération grenobloise)

En juin 1988, le rapport du CETE décrit 4 hypothèses d'éboulement en masse allant de 2 Mm³ à 10 Mm³, avec un scénario intermédiaire à 5 Mm³ et une variante à 10 Mm³ survenant après l'écroulement des 2 Mm³. Aux effets catastrophiques énoncés l'année précédente, il ajoute l'effet de souffle, un risque de coulées de boues et d'inondation dans l'Ile Falcon et la propagation d'une onde de submersion liée à la chute d'un éboulement secondaire éventuel dans la retenue produite par le premier éboulement. Il déclare les travaux de protection réalisés dépassés par les nouvelles hypothèses.

En 1989, le rapport de synthèse du CETE évalue la masse instable entre 20 et 30 Mm³. Il insiste sur l'insuffisance des mesures prises et demande l'extension de la surveillance. Cette même année, la SOGREAH rend 3 études hydrauliques, calées sur les hypothèses des géologues, qui évaluent l'inondation amont et de submersion aval, suite à la rupture d'un barrage naturel sur la Romanche : inondation de la plaine de Séchilienne ; et dans le cas le plus pessimiste de la rupture instantanée du barrage (cote 360 m) : submersion jusqu'au Péage de Vizille sous 10 m d'eau en moins de 5 mn. Pour la cote 370, l'inondation affecterait des installations sensibles entre le Saut du Moine et Pont-de-Claix (complexe électro-chimique, source de Rochefort, usine électrique de Pont-de-Claix), en 45 mn.

Dès 1987, le risque majeur est constitué de trois aléas en chaîne : un effondrement rocheux en masse, un débordement hydraulique (sous forme d'inondation et/ou de submersion), un risque industriel chimique. Cette annonce ne s'accompagne pas d'une ouverture de l'équipe d'experts aux disciplines concernées : en ce qui concerne l'aléa hydraulique, une étude est commandée à la SOGREAH, elle est rendue en 1989, sans pour autant qu'un hydraulicien ou

⁴ Procès-verbal de la réunion du 5 décembre 1985 en préfecture de l'Isère en présence de M. Haroun Tazieff, portant sur l'évaluation du risque et sur les mesures de sécurité prises et à prendre.

⁵ « Bien que les mouvements observés à l'heure actuelle concernent essentiellement le secteur des Ruines, des études récentes conduites à l'université de Grenoble par l'équipe du Professeur Antoine montrent que le schéma de fracturation défini ci-dessus s'étend à la totalité du versant et sur toute sa hauteur entre les Ruines à l'Est et la Croix du Moutet à l'Ouest. Dans de telles conditions, l'éventualité d'une extension vers l'Ouest du phénomène à une masse beaucoup plus importante du versant ne peut être écartée ... » (rapport CETE/IRIGM, novembre 1987)

hydrologue ne s'intègre de façon permanente à l'expertise. Les industriels du corridor grenoblois de la chimie ne seront pas saisis officiellement par les autorités de contrôle de la menace et aucune étude de danger ne sera réalisée.

D'autre part, le discours expert divorce radicalement avec les représentations locales, issues de l'expérience des générations de résidents et des savoirs constitués localement. Les experts scientifiques et techniques sont les porte-parole exclusifs d'un risque nouveau qui ne peut être appréhendé qu'au travers de leur discours et leur activité.

Toutes les hypothèses concernant l'aléa géologique sont fondées sur l'idée d'un effondrement en masse. Aucune indication temporelle n'assortit encore les hypothèses de rupture, mais l'inquiétude d'une réalisation rapprochée est palpable.

En 1990, le rapport d'étape sur le Risque majeur d'éboulement des Ruines de Séchilienne envoyé par la DDE à l'administration centrale fait un point très complet sur les avancées de l'expertise, sur les hypothèses de réalisation du risque, sur les mesures prises et à prendre et sur le coût global des études et de la surveillance (3 165 366 FF au bilan (480 000 €) et 2 600 000 FF (394 000 €) à prévoir (soit 620 000 FF/ an (94 000 €)). S'y ajoute une estimation financière des parades techniques proposées (un tunnel hydraulique et un tunnel routier) s'élevant à 365 MF (55 M €). Ce rapport montre le chemin parcouru par l'expertise en cinq ans : « de 2 à 3 Mm³ initialement prévus, l'éboulement pourrait atteindre 10, 20, voire 30 millions de m³ ».

En décembre 1985, le préfet de l'Isère a interdit, par arrêté, toute construction nouvelle dans l'Ile Falcon. Le hameau, seul terrain plat de la commune de St Barthélémy de Séchilienne, devait dans le Plan d'Occupation des Sols en voie de finalisation de la commune être le réservoir de développement de celle-ci, du point de vue des logements et des équipements. Il y avait alors une centaine de maisons à l'Ile Falcon (300 habitants environ) : un noyau d'habitations anciennes et quelques lotissements récents, datant des années soixante-dix, où s'étaient installés une population urbaine, venue de l'agglomération grenobloise. Le gel de l'urbanisation qui ne sera jamais levé non seulement met un coup d'arrêt au développement de la commune, mais a pour effet de bloquer les habitants de l'Ile Falcon sous le risque, puisque ceux-ci ne peuvent plus vendre – sauf à perte – leur logement. Ce sera le début d'un marasme social qui durera près de 20 ans. La loi Barnier voté en 1995, permettant l'expropriation préventive en cas de risque imprévisible et brutal, ne réglera qu'une partie du problème, celui des habitants récents, mais éveillera la colère des habitants originaires, attachés à leur territoire.

1.2. Les tentatives de stabilisation de l'expertise – l'enjeu de la scénarisation du risque ((1991/1998)

Résumé de la période

Les années 1990 s'ouvrent sur le souci, porté par l'administration centrale de stabiliser l'expertise : lui conférer une certaine robustesse, étendre les analyses du risque à l'ensemble de ses aspects, en particulier à la vulnérabilité, et enfin maîtriser l'incertitude en décrivant des scénarios de risque inscrits dans le temps. Les conséquences sociales de l'annonce du risque se font sentir dans toute leur étendue. Dans ce contexte d'incertitude, qui n'est pas levée par de

nouvelles avancées scientifiques, l'écriture de scénarios qui soient acceptés par les acteurs de la scène du risque, est un enjeu majeur. La pression est donc grande sur les experts pour qu'ils écrivent de tels scénarios, les obligeant à aller au-delà de leurs connaissances, surtout quand il s'agit de les assortir d'une échelle temporelle. La situation est donc inconfortable pour les experts qui sentent peser sur leurs épaules le poids d'une responsabilité trop lourde. Mais les efforts pour encadrer l'incertitude restent vains au moins au regard de l'objectif de stabilisation de l'expertise : les divergences d'interprétation du phénomène et de points de vue sur les préventions à mettre en œuvre ne sont pas régulées dans la forme de la controverse scientifique, mais provoquent des polémiques et des affrontements, qui seront finalement étouffés. Tout se passe comme si, dans un contexte d'incertitude et d'angoisse, il était trop risqué, trop aventureux de rendre visibles les controverses et de donner une place aux avis minoritaires. Mais pour autant, les autorités ne sont pas en mesure de ramener le consensus sur la scène locale du risque : la situation devient intenable dans le hameau de l'Île Falcon où une partie de la population se dresse contre l'autre, tandis que les discordances et les polémiques sur l'expertise se poursuivent dans les coulisses, relayées par la presse et par le bouche-à-oreille entre des acteurs qui ont eu le temps de se connaître en 10 ans d'histoire du risque. Au cours de la période, la compréhension du phénomène ne progresse pas, malgré l'accumulation de données produites par le système de surveillance (amélioré d'année en année). Le fait remarquable, sur ce plan, est le fossé creusé entre l'expertise et la recherche scientifique, que la présence du professeur Antoine ne peut pas masquer : alors que le principe de précaution applicable dans ce contexte, suppose l'articulation entre l'expertise et la recherche scientifique, aucun programme de recherche publique n'est lancé sur le mouvement de Séchilienne. Il faut attendre 1998 pour voir sortir la première thèse sur le sujet (Jean-Marc Vengeon) et la fin des années 2000, pour un programme pluridisciplinaire financé par l'ANR, SLAMS (2010).

Valider l'expertise : la mission nationale de 1992

En 1991, l'administration centrale s'inquiète de l'envolée des volumes financiers consacrés au risque de Séchilienne. Entre les quatre ministères concernés, l'Environnement, l'Équipement, l'Intérieur et les Finances, des tensions apparaissent à propos de la maîtrise d'ouvrage et des impasses de la gestion de la vulnérabilité, des effets sociaux de l'annonce du risque et de l'incertitude. L'administration est échaudée par le précédent de la Clapière⁶. Elle décide donc de procéder à une validation des conclusions de l'expertise. Le Comité national d'évaluation des risques de mouvements de terrain, d'abord évoqué, n'est pas retenu (il est, semble-t-il, en phase de réorganisation) et c'est in fine le ministère de l'Environnement qui nomme, le 11 décembre, un comité ad hoc, où figurent deux membres du LCPC (MM Rat et Durville), un membre du BRGM (M. Asté) et un universitaire (M. Filliat) – soit un recrutement puisé au sein du ministère ou dans ses plus proches réseaux, à l'exception de l'universitaire. Il faut noter que ses membres sont des pairs, voire des collègues des experts en place.

Le comité d'experts déroule son travail entre le mois de janvier et le mois d'avril 1992. Il tient une première réunion le 6 janvier dans les locaux de la direction de la Sécurité Civile à Paris. Les experts définissent leur mission : non pas apporter de connaissances nouvelles, mais « expliciter les documents présentés », avec l'objectif de « déterminer différents scénarii d'évolution du phénomène et des réponses techniques envisageables, d'une manière qui

⁶ Le glissement de La Clapière à Saint Etienne de Tinée dans les Alpes Maritimes, est surveillé depuis les années 1970. Il a mobilisé un dispositif coûteux de protection et de surveillance dans les années 1980. En 1987, il a connu un épisode d'alerte chaude, sur fond de scénario catastrophe. Mais par la suite, le mouvement s'est ralenti, sans qu'on ait à déplorer de dommages.

permette aux autorités publiques de prendre des décisions »⁷. Il ne s'agit donc pas d'une contre-expertise, mais d'une revue critique de l'expertise existante. Ils établissent la liste des données complémentaires demandées à l'équipe d'experts en place, définissent un calendrier de travail, Ils se réunissent ensuite les 27 et 28 janvier 1993, à la préfecture de Grenoble, avec l'équipe locale et visitent le site. Ils communiquent leurs conclusions, un mois plus tard, le 27 février au siège de la Délégation aux Risques Majeurs à Paris et remettent leur rapport final en avril suivant.

Le rapport valide sans réserve les résultats de l'équipe locale d'expertise et va même au-delà, puisqu'il donne une échelle temporelle à l'éventail des scénarios : « un éboulement majeur (20 à 30 Mm³) susceptible de barrer la vallée est un événement hautement probable à terme (...) des éboulements partiels, plus restreints (2 à 5 Mm³) sont possibles à court terme », écrivent les experts en introduction de leur note de synthèse. Ils vont en effet au-delà de ce qu'annonçaient les rapports antérieurs du CETE en annonçant trois scénarios phasés :

- Une première phase mobilisant 3 Mm³, actuellement engagée et pouvant se produire dans les 3 ans à venir, éventuellement en deux temps,
- Une deuxième phase de mobilisation de 3 à 10 Mm³, conduisant à la bouchure de la vallée, hautement probable mais à l'échéance incertaine,
- Une troisième phase de 20 Mm³ ou plus, plus hypothétique, mais « possible à moyen ou long terme ».

Le comité valide également les scénarios hydrauliques. Il préconise le développement du système de la surveillance et le lancement d'un programme de recherche scientifique, car le mécanisme de rupture n'est « pas parfaitement déterminé » : des études géologiques sur la géométrie du glissement et sa dynamique, des sondages profonds. Il recommande de procéder à l'étude technique des tunnels (solution retenue par le CETE et la DDE), bien que le coût soit élevé et la réalisation non envisageable dans un avenir proche. L'ensemble est chiffré à 16 800 KF (255 000 €).⁸

Confortée par cette validation, l'équipe d'expertise poursuit l'auscultation du site : les données de la surveillance font apparaître des épisodes d'accélération de l'ouverture des fractures, notamment aux saisons pluvieuses (c'est le cas à l'automne 1992), qui sont publiés dans le bulletin du CETE distribué aux acteurs locaux. Le rapport du CETE de 1993 souligne ces mesures, en les plaçant dans le cadre du développement du mécanisme de rupture. Même si le « moteur » du mécanisme n'est pas connu, l'image s'impose d'un massif en cours de basculement/effondrement, selon une cinétique en accélération, et probablement proche, sinon du terme final, du moins de la résolution brutale d'une première phase critique, qui sera suivie, voire qui libérera, les phases suivantes. Dans le même rapport, les experts décrivent le glissement catastrophique de la Valtelina, survenu en 1987 (29 morts), dans lequel ils voient un parallèle avec Séchilienne.

Le rapport CETE de 1993 est beaucoup plus complet que les précédents :

Trois familles de scénarios sont identifiées (détaillés en annexe dans un texte signé Louis Rochet) : 1.a,b,c,d – 2a,b – 3a,b – mais sans indication temporelle, en retrait donc sur le rapport des grands experts de l'année précédente.

Des développements conséquents sont consacrés à la vulnérabilité, aux conséquences de la réalisation du risque et aux mesures à prendre concernant les populations locales (l'idée d'une

⁷ Compte-rendu de la réunion du 6 janvier 1992, Ministère de l'Intérieur, DSC/SDPPS/BRN/n° 92023.

⁸ Une plume administrative a rayé sur le document la ligne consacrée à la recherche (3 MF) au motif qu'une meilleure connaissance du risque, profitant aux collectivités locales, doit relever d'un partenariat entre l'Etat et celles-ci.

expropriation partielle, non pour des raisons de sécurité « puisque par hypothèse le système de surveillance permet l'évacuation de la population en moins de 24 h avant la catastrophe », mais pour faciliter des travaux d'aménagement). Pour espérer lever quelques incertitudes, il est préconisé de procéder à des sondages profonds.

La question de la scénarisation du risque est maintenant au cœur du débat local – et surtout la scénarisation dans le temps, la seule information qui compte pour les populations exposées et pour les gestionnaires du risque. Mais pour les experts, ce serait s'aventurer trop loin au-delà des limites de leurs connaissances. Les travaux des experts – données chiffrées et interprétation – sont cependant largement diffusés dans le milieu local. Repris par la presse, cela donne quelques gros titres, comme celui du Dauphiné Libéré du 18 novembre 1992 :

« La faille s'élargit : on approfondit les études ... »

Le dernier rapport des experts sur les Ruines de Séchilienne est alarmant : il prévoit dans un délai relativement court, un éboulement (quoique de faible ampleur) de la montagne ; à terme, un éboulement de l'ordre de trente à cinquante millions de mètre cube qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour la vallée. Le ministère de l'Environnement se penche sur le dossier et prévoit de financer une étude ... en profondeur du site. »

L'enjeu de la période, après l'intervention des « grands experts » qui a consolidé l'équipe locale, est donc l'écriture de scénarios de réalisation du risque sur lesquels appuyer des décisions relatives à la gestion sociale du risque, pour le moment dans l'impasse. Mais si les experts ont la solide conviction qu'un effondrement de grande ampleur est en cours, leurs connaissances sont fortement marquées par les incertitudes. Au point où en sont arrivées les choses, sur le plan social, les décisions à prendre sont du type tranchant : évacuer/pas évacuer – exproprier/laisser sous le risque – entreprendre des travaux de grande ampleur ... Et ce dans un climat où les représentations du risque annoncé par les experts ne sont plus appropriables par les populations concernées que sur le mode de la croyance ou du scepticisme. Le schéma cognitif commun est devenu dangereusement binaire : confiance aveugle dans l'expertise/défiance ou même soupçon (sur les experts⁹).

Mais un élément nouveau est apparu dans la problématique de la gestion du risque, dont on décèle la trace dans ce rapport de 1993 : la DDE est en train de reprendre un certain contrôle sur l'expertise et s'efforce de créer un espace de décision distinct de celle-ci. Un nouveau chef de service vient de prendre la direction du service d'aménagement urbain, Jacques Tailhan. Il a une carrière atypique. Il n'est pas ingénieur des Ponts et sa carrière au sein de l'administration n'est pas linéaire. Il a fait notamment un passage dans le secteur privé, en fondant un cabinet d'urbanisme, où il a côtoyé les sciences humaines et développé des conceptions de l'aménagement de l'espace et de la vie sociale fort différentes de la culture technique de son administration d'origine. Il reprend le dossier de Séchilienne, avec une conception de la gestion en rupture radicale avec celle de son prédécesseur. Il obtient l'accord, et le soutien actif, du Directeur départemental. Sous son impulsion, s'ouvre une nouvelle phase de l'histoire du risque des Ruines, marquée par la volonté d'extraire la délibération sur le risque de la confusion avec l'expertise et de mettre celui-ci dans la perspective de la gestion de la vulnérabilité et non plus seulement de l'aléa géologique.

⁹ Ils sont soupçonnés par une partie des habitants de l'Île Falcon et de St Barthélémy de Séchilienne de se servir du risque pour faire passer un projet d'autoroute. Le fait que ce soit la DDE qui soit en charge de la gestion du risque conforte le soupçon.

Reconfigurer l'expertise : l'étude de vulnérabilité de 1995/1997

L'action initiée par le nouveau chef du service de l'aménagement urbain de la DDE de l'Isère part d'un double constat. D'une part, depuis l'annonce du risque, l'attention publique a été presque entièrement focalisée par l'aléa géologique au détriment des aléas secondaires (inondation, submersion, pollution chimique). D'autre part et surtout, cette attention unilatérale s'est faite au détriment de l'humain : les vies, les biens et les activités humaines exposées - tout un espace de vie en sursis depuis dix ans sous l'épée de Damoclès d'une menace cataclysmique. Les crédits d'étude ont été essentiellement consacrés à la géologie. Sur le plan hydraulique, les études rendues par la SOGREAH n'ont pas été affinées (comme le demandait le comité des grands experts), le risque chimique n'a donné lieu à aucune étude de danger, ni à aucun plan particulier de crise, mais le plus préoccupant est l'état d'abandon dans lequel se trouve sur le plan pratique ce que la doctrine du risque énoncée par le ministère appelle « la vulnérabilité ». Seule cette dimension donne en effet sens au risque, lequel, réduit au seul aléa, ne serait qu'un phénomène physique sans autre intérêt que scientifique. Or depuis 1985, les conséquences catastrophiques de la rupture de l'avancée sommitale du Mont-Sec ont bien été clamées et proclamées dans les rapports d'expertise, dans la presse, mais sans qu'elles aient été, ni évaluées de manière rigoureuse, ni prévenues par un dispositif adapté. Pire, l'unique mesure de prévention, un périmètre de non constructibilité sur l'Île Falcon, au titre de l'article R 111-3 du code de l'urbanisme, a eu pour effet de bloquer les familles exposées sous le risque.

Face à ce constat, la DDE fait usage de son pouvoir de maître d'ouvrage de la gestion du risque : elle configure un nouveau dispositif d'expertise qu'elle pilotera et coordonnera elle-même. Il sera pluridisciplinaire pour rendre compte de tous les aspects du risque et dans cette intention J. Tailhan fait appel à l'Université par le canal du Pôle Grenoblois d'étude et de recherche pour la Prévention des Risques Naturels, une structure hybride créée dans l'impulsion de l'opération *Isère département Pilote*, du Conseil Général et dont la mission est d'apporter l'appui de la communauté scientifique à la prévention des risques naturels majeurs. Le choix du PGRN paraît donc bien adapté au projet. Ensemble, le directeur du Pôle, François Gillet, et le chef de service de la DDE élaborent le plan stratégique de cette nouvelle expertise, qu'ils baptisent « Etude de Vulnérabilité » pour bien en afficher l'intention, définissent le cahier des charges et les objectifs et recrutent les experts. Ils le font en ouvrant largement les frontières institutionnelles et disciplinaires.

Une procédure est établie : les scientifiques et consultants sollicités rédigent une réponse à la commande, établissent un devis et s'engagent sur le cahier des charges de l'Etude. Ils doivent notamment, « élucider les zones de recouvrement des diverses missions et indiquer en contenu et en temps des parties d'action commune ». Un calendrier précis de l'étude est fixé, sur toute l'année 1995, définissant des étapes distinctes, jalonnées par des réunions générales de l'ensemble de l'équipe ;

- identification des aléas, des acteurs et des territoires concernés ;
- écriture des scénarios de crise ;
- synthèse des approches, énoncé des enjeux, information des décideurs ;
- énoncé public du risque et des propositions de mesures de parades, estimation du risque résiduel.

L'expertise mobilisée appartient à des sphères disciplinaires et institutionnelles très diverses, avec également des statuts variés entre intervenants.

La diversité est disciplinaire : sont mobilisés des hydrologues et hydrauliciens, des juristes, un économiste, des urbanistes, un historien, une sociologue, un informaticien spécialiste des systèmes d'information.

Elle est statutaire : les experts sont universitaires, fonctionnaires, contractuels, consultants.

Elle est institutionnelle : CETE, Cemagref, EDF, Université Pierre Mendès-France, (Sciences humaines) Université Joseph Fourier (sciences), Université de Bourgogne, CNRS (GDR Crise), ENTPE, société d'avocats Lexel, cabinets d'architectes urbanistes Rey Huet et Opérial.

Cependant, malgré cette ouverture, l'expertise géologique demeure inchangée, sans apport ni d'autres disciplines de géosciences, ni d'autres institutions. L'équipe est donc identique à celle de l'annonce du risque : Pierre Antoine, Louis Rochet et Henri Evrard, du CETE, présent dans le dossier depuis la fin des années 1980.

Le processus dans son ensemble est approuvé et financé par les ministères de tutelle (Equipement et Environnement). Les différentes contributions sont, en fin de processus, intégrées dans un rapport de synthèse rédigé par un comité de rédaction restreint animé par Jacques Tailhan.

L'étude de vulnérabilité, telle qu'elle est définie par ses concepteurs, a deux axes structurants: D'une part, il s'agit de mettre au centre de la réflexion la problématique de l'incertitude, puisqu'ils ont fait le constat que sa prolifération interdit toute gestion raisonnable du risque et porte l'espace soumis au risque à l'emballement. Et d'autre part, il faut mettre en évidence l'impératif de la responsabilité et pour cela en définir le cadre et mettre en évidence les différents régimes de responsabilité en jeu, associés à chacun des acteurs.

Elle est sous-tendue par une conception du corps social en rupture franche avec l'individualisme méthodologique qui sous-tend la politique publique de traitement des risques et de gestion des crises. La vulnérabilité, selon cette conception, n'est pas réductible à une somme de biens et d'individus, dont il serait possible de faire l'inventaire quantifié ; elle affecte des territoires et des systèmes sociaux complexes, inscrits dans une histoire et une dynamique d'avenir, elle présente donc une part d'incommensurable et d'immaîtrisable par les seules approches techniques ¹⁰.

Ceci étant, le projet déborde le cadre de l'expertise stricto sensu en s'aventurant assez loin dans la problématique de la décision, avec l'idée sous-jacente que la représentation experte de toutes les dimensions du risque défrichera suffisamment le processus proprement politique de la décision pour la faciliter – la forcer ? – le moment venu. L'entreprise partage avec celles qui l'ont précédée le dogme indiscutable de la souveraineté de l'Etat en matière de sécurité et de prévention des risques. C'est au sein de l'administration que se résout le dilemme de l'expertise et de la décision, du savant et du politique, pour parler comme Max Weber. Les collectivités locales, les corps intermédiaires de la société civile ne sont pas convoqués dans la nouvelle arène de l'expertise, même si les pilotes de l'étude et certains de ces membres établissent avec les différents acteurs de la scène du risque des relations suivies.

Il s'agit d'un « parlement du savoir » selon le mode préconisé par Philippe Roqueplo et non d'un « forum hybride » selon Michel Callon.

Dans ce « parlement du savoir », l'expertise scientifique et technique est soumise à des contraintes et se voit assigner des objectifs, notamment celui d'élaborer et expliciter des

¹⁰ Il y avait là un véritable apport à la doctrine et à la pratique routinière de la gestion des risques développé au fil des décennies par les administrations techniques, qui n'a cependant pas été reconnu comme tel.

scénarios de crise, en les assortissant de toutes leurs implications, physiques, sociales et économiques.

La synthèse de l'Etude de Vulnérabilité : une stratégie de contournement de l'incertitude

La question centrale de la scène du risque de Séchilienne est celle de l'incertitude portant sur le temps, corrélée à l'incertitude portant sur les volumes : quand cela va-t-il tomber ? Et quel volume à la fois ? Depuis l'alerte, des échelles de temps ont circulé dans l'espace local : court terme (2 à 5 ans), moyen terme, long terme, associées chacune à des volumes croissants, véhiculant l'image d'un crescendo catastrophique jusqu'à l'effondrement ultime, à l'échelle de quelques générations humaines. Ces images ont leur source dans les travaux des experts et plus encore dans la communication publique dont ils les entourent, destinée à maintenir l'attention et obtenir les crédits nécessaires à la poursuite des études. Cependant, s'ils se sont montrés assez formels sur les volumes en jeu et sur les hypothèses d'effondrement en masse, les experts se sont toujours refusés à dater les scénarios, malgré la forte pression dans ce sens des gestionnaires du risque. Un certain consensus règne cependant sur la gestion de crise : la surveillance continue de la montagne permettrait de faire des projections à court terme, utiles en cas d'accélération du phénomène. Louis Rochet parle à ce propos de « modèle prévisionnel à court terme » ou « modèle glissant », qu'il décrit ainsi : « A défaut de prévision, ces modèles, dont l'actualisation n'en demeure pas moins délicate, permettent à l'expert de faire une projection de l'évolution à court terme et de fournir au décideur des éléments de gestion de la situation, en particulier les éléments nécessaires à la mise en œuvre éventuelle des plans de secours ». Encore apporte-t-il des réserves importantes à cet apport : « Il convient de souligner que cette démarche n'a pas pour but la prévision hypothétique de la rupture, mais la détermination d'un délai de préavis au-delà duquel l'évolution en cours n'est plus valablement prévisible » (L. Rochet, 1998). Est-il utile de préciser que le discours public et les représentations locales oublieront unanimement ces réserves ? Il y a en effet en la matière une certaine convergence d'intérêts entre les acteurs de la sécurité civile et les experts : le coût élevé du système de surveillance se justifie par le fait qu'il est le seul véritable instrument de protection des populations menacées. Dans les situations où l'incertitude met en échec la panoplie des solutions disponibles, le « malentendu bien entendu » est un élément important de l'établissement d'une base de consensus permettant une stabilité minimale de la scène locale (Decrop, Dourlens, Vidal-Naquet, 1997).

Ces compromis ne portant que sur la gestion de crise se révèlent à la longue insuffisants. Aucune avancée du savoir n'a encore levé l'incertitude de fond sur l'aléa géologique.

L'étude de vulnérabilité fait donc logiquement de l'incertitude l'axe central de son projet, qu'elle traite par deux voies différentes : d'abord, par un état des lieux du savoir et du non savoir, sous la forme d'un inventaire détaillé des certitudes et des incertitudes, portant sur toutes les dimensions du risque. Mais surtout, par l'idée que la maîtrise de l'incertitude ne passe pas par un calcul, par une approche rationnelle, mais par une démarche d'ordre social et politique : en régime d'incertitude, le choix dit *raisonnable* consiste à identifier les hypothèses les plus pénalisantes, inacceptables pour les collectifs humains engagés et pour la société, et à les prévenir. La démarche est celle de la précaution, dans sa version active. On ne demandera donc plus aux experts des aléas en jeu de dater leurs scénarios, mais de les hiérarchiser en fonction de la gravité supposée de leurs conséquences. Le résultat fera apparaître d'une part que le risque majeur est créé par les phénomènes hydrauliques mécaniquement liés à l'éboulement et d'autre part qu'il est obtenu sans qu'il soit besoin que

les volumes les plus importants soient en jeu. Au-delà de 5 Mm³, un barrage se forme sur la Romanche ; l'hypothèse la plus pénalisante est celle d'un effondrement de 7 Mm³, puisque dans ce cas, le barrage est supposé fragile et donc susceptible de s'effacer rapidement. Ce scénario suffit donc à justifier les parades préconisées (un tunnel routier et un tunnel hydraulique) et l'expropriation préventive de l'Île Falcon au titre de l'article 12 de la Loi Barnier), qui est devenu l'enjeu majeur et le plus sensible de la scène du risque dans la décennie 1990. Le scénario du « *non événement* » est également évoqué, sous forme d'une évolution sans effondrement en masse, donnant lieu cependant à des crises de sécurité civile à répétition, soumises à la gestion délicate et angoissante des fins d'alerte. Mais il ne l'est que pour mémoire, car il ne fonde aucune hypothèse de gestion ¹¹. L'étude de vulnérabilité admet au fond sans réelle discussion l'hypothèse de l'effondrement en masse ; elle combine ainsi une part d'approche déterministe (modèle rationnel-légal) avec une part d'approche par l'acceptabilité sociale (modèle pragmatique). Elle s'efforce par là de battre en brèche les représentations de la catastrophe ancrées dans l'imaginaire local, qui nourrissent un climat mélangé d'angoisse et de fatalité impuissante : « toutes les études fédérées par l'étude de vulnérabilité ont établi que le discours du petit risque à court terme et du grand risque à long terme est erroné et trompeur. Ce discours est par contre ancré localement et fonde le désir de phasage », écrit la DDE dans une note de février 1997, à l'intention du préfet.

Le projet de l'étude de vulnérabilité tranche en de nombreux points sur les modalités historiques de l'expertise du risque des Ruines : la pluri- et inter-disciplinarité de l'expertise, la reprise en main de l'expertise par le gestionnaire, la combinaison d'approche pragmatique et d'approche technique, la mise en avant de la part sociale du risque (la vulnérabilité) reprenant l'avantage sur l'aléa, elle-même envisagé comme un système social cohérent et complexe ... Cependant tous ces éléments mis ensemble ne suffisent pas à stabiliser la scène du risque. Dans les années qui suivent, la crise sociale dans les territoires soumis au risque s'intensifie. Dans cette crise, la question de l'expertise joue un rôle de premier plan. Elle montre que les modes de construction de l'expertise, y compris celle plus méthodique et transparente de l'étude de vulnérabilité, ont échoué à produire la robustesse, ingrédient indispensable d'un risque gérable.

Au milieu des années quatre-vingt dix, les habitants de l'Île Falcon sont toujours bloqués sous le risque, car aucune solution administrative n'a été trouvée pour racheter leurs maisons ou indemniser leur départ. Une partie d'entre eux s'est constituée en association de défense, très active auprès du personnel politique local. Cette mobilisation aboutira au vote, dans la loi de prévention des risques naturels de février 1995, d'un article permettant l'expropriation préventive. C'est à ce moment-là que se met en place l'étude de vulnérabilité. Cependant, l'expropriation préventive à St Barthélémy se fonde sur un malentendu : elle contente la part nouvelle de la population, résidente des lotissements, qui souhaite réaliser son patrimoine foncier et retrouver sa liberté, mais elle heurte violemment les intérêts et les sentiments des habitants installés à l'Île Falcon depuis des générations et des vieux habitants du bourg, très attachés à leur territoire et ne croyant pas au risque. Ils se mobiliseront, parfois très violemment,

¹¹ Cette hypothèse, qui deviendra l'hypothèse centrale de la décennie suivante, reste marginale, quand elle n'est pas combattue, dans les deux premières décennies. A l'époque de l'étude de vulnérabilité, elle ne pouvait plus être retenue pour des raisons pratiques et politiques : l'expropriation préventive des habitants de l'Île Falcon était en cours inéluctablement malgré les oppositions locales. Les impasses du plan de gestion de crise n'étaient alors plus à l'ordre du jour.

pour faire entendre leur voix, constitueront une liste aux Municipales de 1995, qui emportera le scrutin à une écrasante majorité.

1.3 Le rebondissement de la crise, l'expertise au cœur du conflit social

Dans le courant de l'année 1996, la situation très tendue dans le village de Saint Barthélémy de Séchilienne vire à la crise ouverte. L'objet du conflit est l'expropriation préventive, en vertu de l'article 11 de la loi Barnier votée en février 1995, au hameau de l'Île Falcon. Le hameau est scindé en deux camps irréductibles : ceux qui souhaitent partir et saluent la loi Barnier et ceux qui tiennent puissamment à leur village et à leur maison. Pour ceux-là, la véritable catastrophe ne vient pas de la montagne, mais des prophètes de malheur - les experts - qui ont bouleversé leur existence. Ils se mobilisent contre l'application à leur lieu de vie de cette loi en contestant ouvertement l'expertise du risque. Ils trouvent un certain écho auprès de scientifiques ou d'experts en désaccord et avec la manière, fermée et non contradictoire, dont on a été conduite l'expertise jusqu'à présent et avec tout ou partie de ses résultats. Certaines de ces contestations se sont exprimées en sourdine depuis plusieurs années, mais en ordre dispersé, et il a fallu la mobilisation des habitants contre l'expropriation pour leur donner dans la deuxième moitié des années 1990 une visibilité et un impact.

En 1996/1997, trois propositions d'expertise alternative du risque de Séchilienne, se manifestent. Elles ne seront pas traitées comme telles, mais comme des intrusions irresponsables au regard de la sécurité des populations dans la scène du risque et à ce titre rejetées sans examen. Elles portent soit sur l'analyse du risque, soit sur les parades ou sur les deux.

La première dans l'ordre chronologique vient d'un universitaire, géologue appliqué, collègue de Pierre Antoine à l'IRIGM dont nous avons déjà parlé, Jacques Monnet. Il est parmi les premiers à s'être intéressé au site, en en faisant notamment un champ d'observation et de travaux pratiques pour ses étudiants. Ils ont ensemble posé des repères – dont certains seront recyclés dans le premier système de surveillance de l'expertise officielle. J.Monnet a tiré une conclusion de ses observations, très différente de cette dernière. Pour lui, l'éboulement sera progressif et se fera par blocs. Il a conforté cette hypothèse par une revue bibliographique et en a fait communication à un congrès franco-marocain en 1992, mais il déclare qu'« il n'a pas eu l'autorisation de publier ». Il a envoyé un dossier au préfet, lequel l'a renvoyé sur le CETE. Il fait état de pressions exercées sur lui, dans son laboratoire, pour qu'il cesse de contester l'expertise officielle. Mais ce qu'il conteste le plus vigoureusement, c'est le mode non scientifique sur lequel est traité un avis contradictoire émanant d'un scientifique¹². Quelles que soient la réalité (ou la force) de ces pressions, impossibles aujourd'hui à établir, il reste qu'il n'a publié aucun article dans une revue à comité de lecture, qui aurait permis de placer la controverse sur le terrain scientifique.

La deuxième proposition émane d'un géologue dirigeant un cabinet privé, Ingénierie des Mouvements de Sol et des Risques Naturels, Pierre Plotto. Il est sollicité par le président de l'association « Collectif Avenir pour l'Île Falcon », rassemblant les opposants à l'expropriation. Son courrier en réponse, daté du 16 décembre 1996, est très circonstancié et porte sur plusieurs aspects du traitement du risque : d'une part, une critique du diagnostic de

¹² Conversation téléphonique entre l'auteur et J. Monnet le 14 mars 1997. Face à la menace de retrait de ses crédits, il renonce, dit-il, à prendre une position officielle (que lui demandait de prendre le maire de Saint Barthélémy de Séchilienne). Il accepte cependant d'envoyer un dossier à la DDE et au CETE, qui n'aura aucune suite.

l'expertise officielle, d'autre part, une critique des parades et enfin, une critique de la manière dont est conduite l'expertise. L'interprétation scientifique officielle du phénomène est discutable, écrit-il : *« l'ensemble de ces données (géodésie, altimétrie et extensométrie), tenant compte du contexte géologique particulier étudié dans le détail, aboutit à une hypothèse de déformation du massif peu claire, qui s'attache surtout à tenter d'écarter l'hypothèse d'un glissement rocheux de type classique, avec surface de rupture déclarée. En fait il demeure beaucoup d'interrogations, suffisamment en tout cas pour pouvoir estimer impossible d'établir un diagnostic fiable en l'état »*. Il fait état de contradictions entre certaines mesures et surtout de la lacune *« de l'élément principal dans la compréhension du phénomène, la connaissance du sous sol »*. Il informe alors son interlocuteur qu'il avait proposé en 1990, au chef du service concerné de la DDE (M. Alexandre) de *« s'associer au groupe de travail sur Séchilienne et de faire réaliser des forages (en association avec la Sté Fondasol) pour connaître la géologie en profondeur (recherche d'un niveau d'altération, d'une éventuelle surface de rupture) avec essais et mesures en forage, de type piézométrie, inclinométrie, diagraphies diverses, géophysique associée, et essais de pompage, pour une meilleure compréhension du mode de déformation et de l'influence que l'on pouvait avoir sur l'eau »*.

Cette proposition, poursuit-il, retransmise au CETE, déclaré maître d'œuvre des études, n'a fait l'objet d'aucune réponse.

Son pronostic diverge sensiblement de la parole officielle : l'éboulement imminent ne concerne que le volume réduit du secteur des Ruines. Pour le grand volume, jusqu'au Mont-Sec, rien ne laisse supposer un effondrement en masse imminent. *« En connaissant mieux, écrit-il, la géométrie des terrains en mouvement en profondeur, et le mécanisme réel de déformation, on pourrait alors réfléchir sur la façon que pourrait avoir la montagne de s'ébouler. Il se pourrait très bien que l'on assiste à un délitage progressif du front, avec établissement d'une pente limitée calée sur la jonction entre la surface topo, dans les éboulis, et la sortie de surface de glissement ou de déformation nulle en profondeur »*. Enfin, il propose de réfléchir à d'autres parades que celle des tunnels, trop coûteux et *« qui découle d'une logique de protection « passive » pure*. Il évoque entre autres des terrassements (sous réserve d'une meilleure connaissance de la géologie profonde), ou le maintien des pressions d'eau à un niveau faible par pompage, des protections par merlons de la vallée et éventuellement le busage préventif de la Romanche etc. Cette proposition de 1996 ne recevra pas plus de réponse que celle faite en 1990.

La troisième proposition émane du BRGM, elle porte sur les parades et cause un certain émoi parmi les experts en titre. Elle émane en effet d'une grande institution publique, liée au ministère de l'Environnement et donc pouvant prétendre à traiter du risque sur un certain pied d'égalité avec le CETE. Le BRGM la présente d'ailleurs par le canal de la Direction de la prévention des risques du ministère de l'Environnement. Celle-ci passe commande au BRGM d'une étude d'une parade alternative au tunnel, l'abattage contrôlé de la partie instable du versant. La mission est confiée au LCPC et au BRGM, mais seul ce dernier délivrera un rapport. A l'époque, le BRGM est en pleine mutation institutionnelle et l'une de ses nouvelles orientations concerne l'ingénierie des risques naturels au service d'institutions privées ou publiques, nationales et internationales.

Son rapport est remis en novembre 1996 et comporte trois parties : i) une recherche bibliographique et analyse de cas d'abattage contrôlé ; ii) un Audit de spécialistes ; iii) une définition du cadre méthodologique de l'étude de faisabilité. En substance, après avoir précisé qu'aucun cas d'abattage contrôlé d'un site instable de l'ampleur de Séchilienne n'a été identifié dans le monde, les auteurs proposent cependant qu'on n'écarte pas cette solution, utilisée dans des cas approchants énumérés par les auteurs, et dont *« le principe de sa*

faisabilité ne peut être rejetée sur la base des seules contraintes d'exécution. » La question principale réside dans les « incertitudes et les indéterminations » qui sont apparues au cours de l'étude, dont celles liées à la mauvaise connaissance du phénomène. Mais cette connaissance lacunaire est-elle liée à l'état d'avancement de l'expertise ou au fait que le CETE en charge de l'expertise ne communique pas l'ensemble de ses données et résultats à ses concurrents potentiels ? « *Aujourd'hui, écrit le BGRM dans son rapport, des études et des travaux de suivi sont engagées par plusieurs groupes de travail (CETE de Lyon, Université de Grenoble). Tous les résultats obtenus n'ont pu être consultés. Il conviendra en particulier de s'assurer que les orientations de ces études permettront de répondre aux différentes interrogations qui se posent dans les perspectives d'un traitement par abattage contrôlé. Les éléments accessibles aujourd'hui laissent penser que des compléments s'avèrent indispensables dans le domaine de la connaissance du massif (géométrie, géologie, structure), des mécanismes de rupture (sur un ensemble de structures en relais, sur une discontinuité majeure, avec quels moteurs), de post-rupture ou de ruine, afin de pouvoir modéliser un ou plusieurs comportements et simuler différentes hypothèses de traitement dont celle de l'abattage contrôlé (...). Il conviendra de vérifier que les études en cours de réalisation par les spécialistes lyonnais et grenoblois permettront de répondre aux principales interrogations relevées dans cette note. Si ce n'est pas le cas, il faudra mener des investigations complémentaires ayant pour objectif la compréhension des phénomènes d'instabilité du versant* ». ¹³

Les critiques et les questions de Monnet et de Plotto ont été traitées par le silence. Il ne peut en être de même de celles du BRGM, dont l'étude a été légitimée par le ministère de tutelle. Les experts en titre s'emploient à réfuter les propositions du BRGM auprès des gestionnaires du risque au moyen de l'argumentation suivante :

Premièrement, les critiques émanent de personnes non qualifiées (intervention de Pierre Antoine à la commission CLAIRS du 19/12/1996 : « suite à une question posée sur la nécessité de faire des sondages pour mieux connaître la constitution de la masse en mouvement à Séchilienne, Pierre Antoine répond que c'est sciemment que des sondages n'ont pas été faits ... (...). Tout avis contraire ne pourrait provenir que de personnes peu expérimentées ».

Deuxièmement, leurs auteurs font montre de malhonnêteté intellectuelle. Ainsi la note de Louis Rochet en réponse à la note de synthèse du BRGM, déclare en introduction : « ce document contient en effet de nombreuses incohérences, des affirmations infondées et une mise en cause insidieuse de la qualité des études actuelles qui le rendent tout à fait inacceptable ».

Elles dissimulent des intérêts étrangers à la science, car il s'agit en réalité d'émargier au budget des études et recherches dédiées à Séchilienne.

Enfin, elles sont irresponsables, car elles perturbent la mise en œuvre de solutions de protection des populations – et pire, elles cherchent à instrumentaliser le désarroi des populations locales à des fins particulières. Note de L.R : « *laisser entendre que la mise au point et l'aboutissement d'une méthode de traitement par abattage contrôlé découle essentiellement de la réalisation d'un programme d'investigations complémentaires est une illusion à la fois dangereuse et coûteuse. Outre une dérive injustifiée des études, une telle démarche contribue à aggraver dangereusement la mise en œuvre du traitement du risque majeur qui est hydraulique (tunnel de dérivation de la Romanche), en tendant à accréditer*

¹³ Prévention du risque d'éboulement à Séchilienne – recherche bibliographique et analyse en cas d'abattage contrôlé – Note de synthèse (novembre 1996), BRGM- SGN/UPE – Centre Thématique Aménagement et Risques

l'idée qu'un traitement par abattage contrôlé pourrait constituer une solution alternative envisageable. » et Pierre Antoine, dans une lettre au préfet, daté du 2/12/1996 : « *la raison d'être d'un tel sabotage de l'action publique ne peut être recherchée, à mon avis, que par intérêt personnel ou en vue d'une opération commerciale ...* ».

Parmi les arguments avancés, celui qui concerne la sécurité des populations est retenu par les gestionnaires du risque : le Préfet demande au BRGM de garantir que le chantier d'un abattage éventuel peut être mené sans risque pour la population. Le BRGM répond qu'une évacuation de la population serait de toute façon nécessaire, (sans mentionner toutefois une expropriation). Assortie de cette réserve, le BRGM peut publier sa position dans le bulletin d'information de CLAIRS du mois de janvier 1997¹⁴.

L'affaire ne peut toutefois être totalement réduite, car la contestation de l'expropriation est virulente : un recours au Conseil d'Etat a été déposé contre son application. Elle s'appuie sur la disposition de la loi selon laquelle l'expropriation préventive ne peut être engagée qu'en l'absence de parades efficaces ou si le coût de celles-ci est supérieur à celui de l'expropriation. Or, il apparaît aux habitants que toutes les parades n'ont pas été examinées (le tunnel hydraulique n'est pas une protection pour l'Ile Falcon).

Le maire de Saint Barthélémy de Séchilienne et l'association « Vivre et rester au pays » demandent donc la tenue d'un débat contradictoire sur le risque et sur les parades.

Le préfet accède à leur demande et la DDE organise « une démarche de clarification et de nécessaire mise au point, sur l'ensemble des informations et des connaissances qui fondent les dispositifs de parades établis par les conclusions de l'étude de vulnérabilité des Ruines de Séchilienne » (note DDE/24 mars 1997). La démarche est suffisamment cadrée pour qu'elle ne tourne pas à la controverse publique, mais en dépit de ces précautions, quelque jours avant sa tenue, les principaux protagonistes, CETE, BRGM, LCPC¹⁵, IRIGM rédigent une déclaration commune, d'où il ressort que l'abattage contrôlé n'est pas une solution envisageable pour le site de Séchilienne, et qu'en toute hypothèse, les habitants de l'Ile Falcon doivent être « évacués ».

La réunion de clarification a bien lieu le 9 avril, mais elle est vidée de son objet. Le BRGM n'y assiste pas, ni aucun expert extérieur à la scène officielle de l'expertise. Le relevé de conclusions affirme sans surprise que les parades préconisées sont les seules possibles, en l'état actuel des connaissances et que l'expropriation préventive est fondée. Les experts demandent la pérennisation du dispositif de surveillance jusqu'à stabilisation définitive du massif après éboulement. Car celui-ci ne semble faire aucun doute : « *Aucun signe de stabilisation n'apparaît donc, bien au contraire. Les mesures en surface et dans les galeries confirment les volumes en mouvement : 100 m³ dont 20 Mm³ très actifs. **L'hypothèse de la chute probable de ces 20 Mm³ en masse et ses effets induits est une hypothèse raisonnable ...*** » (c'est moi qui souligne).

Concernant la connaissance du massif, les experts affirment la nécessité de poursuivre les études géologiques pour « *comprendre mieux l'ensemble des phénomènes dont la surveillance de surface prouve la grande complexité et connaître plus précisément les mouvements en profondeur* ». En matière de relation entre l'eau et le mouvement, ils font cependant état des limites de l'expertise, mais prennent acte de la séparation entre celle-ci et la recherche scientifique : « *les méthodes classiques d'études hydrogéologiques sont inopérantes. Des méthodes autres sont en cours d'application qui visent à distinguer les apports par*

¹⁴ Chronique des Ruines, 1997/1 – Philippe Masure, p 3. L'auteur parle d'évacuation et ne prononce pas le mot d'expropriation. En fait, Philippe Masure ne croit pas au risque d'effondrement en masse de 20 Mm³. Au téléphone, il s'indigne de ce que d'autres scientifiques n'aient pas été convoqués sur ce dossier.

¹⁵ le LCPC est représenté par les experts de la mission de validation de 1992, MM Rat et Durville

infiltration directe et les infiltrations lointaines. Mais elles relèvent du domaine de la recherche. »

Cette deuxième phase de l'expertise du risque de Séchilienne se termine sur cet épisode. La démarche volontariste de la DDE avec l'étude de vulnérabilité a permis d'ouvrir la scène du risque aux dimensions non ou peu prises en considération, en particulier toutes celles qui relèvent de la vulnérabilité et du traitement social du risque – bien que l'application de la loi Barnier sur le terrain, décidée avant même la tenue de l'étude de vulnérabilité ait restreint la marge de manœuvre des acteurs locaux. Elle n'est cependant pas allée au bout de sa démarche de scénarisation du risque. Le sens d'une telle démarche est d'objectiver le compromis entre l'évaluation experte du risque et le coût que la collectivité accepte de consentir pour sa sécurité (Charlier, Decrop, 1997). Le coût s'entendant d'ailleurs en termes non seulement financier, mais social, politique, symbolique. Dans la scénarisation du risque de Séchilienne, les principaux intéressés, les collectivités locales exposées, étaient absents. Les scénarios de risque proposés ne pouvaient que demeurer dans l'abstraction.

Elle a échoué surtout à ouvrir l'expertise de l'alea géologique, restée propriété effective du CETE. Ce dispositif d'expertise non pluraliste et qui n'est pas spécifique au site de Séchilienne, caractérisée par un recrutement discrétionnaire des experts par l'administration de tutelle, puis par la fermeture institutionnelle de l'expertise, a montré son revers lors du dernier épisode. Les experts en place finissent au fil du temps par considérer toute voix discordante comme une intrusion inacceptable dans ce qui apparaît comme leur chasse gardée. Elle est d'emblée disqualifiée sur le plan scientifique, justifiant ainsi de la faire taire par tous moyens d'autorité disponibles, sans plus d'examen. Le procédé, bien loin de ramener le silence sur la scène de l'expertise, alimente tous les soupçons et les ressentiments réciproques, faisant régner sur la scène du risque un climat de profonde méfiance. De telles conditions empêchent qu'une divergence d'interprétation sur un aléa donne lieu à une controverse scientifique, tenue dans les règles de l'éthique de la science et de la transparence démocratique. A Séchilienne, cette controverse n'a pas eu lieu. La situation a été celle décrite par Jérôme Ravetz philosophe des sciences, lors du colloque d'Arc et Senans de 1989 : « des décisions « dures » concernant les politiques à suivre dépendent de données scientifiques « molles » ». ¹⁶

A l'été 1996, Matignon exerce une forte pression pour que l'expropriation de l'Ile Falcon, au titre de la loi Barnier, soit mise en œuvre rapidement. Mais étant donné l'état des esprits localement, le préfet tente de temporiser. La DDE, confortée par l'étude de vulnérabilité, veut éviter une expropriation « sèche » et préconise des mesures d'accompagnement pour les familles et pour la commune fortement lésée par la perte de son territoire. Le préfet obtient un délai de 5 ans pour la mise en œuvre de la mesure. Cependant, un dernier carré d'opposants irréductibles résiste à l'expropriation. Ils seront finalement évacués par la police en 2012 ...

¹⁶ Colloque organisé par Jacques Theys, sur le thème : « Les experts sont formels : controverses scientifiques et décisions politiques dans le domaine de l'environnement ». Voir Ravetz J. Funtowicz S.O, *Connaissance utile, ignorance utile, dissertation sur deux types de science*, in Theys, 1991, p 93

On peut aussi faire l'hypothèse que ce dispositif n'est pas étranger à la coupure entre l'expertise et la recherche scientifique. Il est remarquable que l'expertise du risque des Ruines soit restée du domaine d'une seule discipline des sciences de la terre, la géologie appliquée (y compris ses contradicteurs !). Par le CETE et la DDE, elle reste à l'intérieur du cadrage technique qui est celui des grands projets d'aménagement, dominé par la perspective opérationnelle. Lors des entretiens, les experts ont tous affiché leur méfiance vis-à-vis de la recherche fondamentale. Ils la fondent sur le fait que sa temporalité n'est pas compatible avec les urgences et les nécessités de la gestion de la sécurité et de l'aménagement. Ils mettent en avant également la répugnance supposée des chercheurs à s'engager et prendre des risques dans l'incertitude. Mais plus profondément, ils font état d'incompatibilités entre recherche et expertise tenant à la structure même du champ académique : du fait de la fragmentation du champ scientifique, les chercheurs seraient enfermés dans une spécialisation trop étroite, alors que le risque demande une approche globale, de la transversalité et de la coordination. Si tel est le cas, voilà un obstacle de taille à l'alliance entre la recherche scientifique et l'expertise exigée notamment par la mise en œuvre du principe de précaution en situation d'incertitude. On pourrait cependant objecter à l'expertise à visée opérationnelle que le schéma cognitif du grand projet technique qui la sous-tend est orienté vers la production de certitudes et ne sait pas négocier avec le type d'incertitude propre aux risques non probabilisables, dont fait partie le risque de Séchilienne.

Le principe de précaution, tel qu'il a été voté dans la loi Barnier, puis confirmé dans la Constitution, évoque l'idée d'une proportionnalité à respecter entre les mesures de protection et les dommages anticipés, dont le coût doit être « économiquement acceptable ». L'incertitude rend cette appréciation très délicate. On vient de voir qu'à Séchilienne, des certitudes fragiles avaient fondé une décision publique contestée et ressentie durement par ses « bénéficiaires ». Cependant cette décision ne concernait que le premier cercle de la vulnérabilité, exposée au risque direct, l'Ile Falcon. Pour le deuxième cercle et les suivants, en amont et en aval du secteur des Ruines, les décisions à prendre préconisées par les experts et validées par l'étude de vulnérabilité portent sur des ouvrages lourds et coûteux, et sur des procédures susceptibles de grever lourdement l'espace foncier habité ou disponible (donc de soulever des oppositions d'une autre ampleur que celle des habitants et élus du village de St Barthélémy). Les coûts peuvent-ils être considérés comme acceptables ? Le ministère de l'Environnement, face à leur ampleur, décide de procéder à une ultime expertise du risque.

1. 4 Le collège d'experts et la décrue du risque (années 2000)

La décision de procéder à une nouvelle expertise du risque de Séchilienne vient du nouveau directeur de la prévention et des risques au ministère de l'Environnement, Philippe Vesseron¹⁷. La forme que prendra cette nouvelle expertise manifeste une inflexion sensible par rapport aux précédentes. Cependant, son lancement ne rompt pas, semble-t-il, avec la pratique antérieure. Selon le nouvel expert nommé, Marc Panet, c'est sur un coup de téléphone du nouveau DPPR, qu'il est sollicité - pour une expertise complémentaire. Marc Panet propose, plutôt qu'ajouter une nouvelle expertise à l'expertise, de rassembler un « collège international d'experts ». Sa proposition est acceptée et il entreprend de constituer son collège : un géologue suisse, Christophe Bonnard (université de Lausanne), deux italiens, Pietro Lunardi

¹⁷ P. Vesseron, ingénieur général du Corps des Mines, a dirigé l'Institut de Protection et de Sûreté Nucléaire, avant d'être nommé, en 1996 Directeur de la prévention, de la pollution et des risques et délégué aux risques majeurs au ministère de l'Ecologie. En 2003, il devient président du BRGM.

(Président de la société Rocksoil) et Michele Presbitero (directeur général du territoire de Lombardie)¹⁸.

Le processus de décision et de recrutement, *intuiti personae*, n'a pas changé, mais par contre, l'expertise s'ouvre à des scientifiques extérieurs au « sérail » des Ponts et Chaussées. Marc Panet, lui-même, ingénieur des Mines, s'il a commencé sa carrière au LCPC, est, depuis de nombreuses années, consultant et patron d'une agence privée qu'il a fondée. Il intervient entre autres comme expert auprès de l'ANDRA pour le suivi du laboratoire expérimental d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure.

La mission du nouveau collègue est limitée dans le temps ; elle est définie par la DDPRM ainsi

- donner un avis sur la synthèse des études géologiques et géotechniques du site, sur l'interprétation des résultats des mesures d'auscultation du site réalisées depuis 1985 par le CETE de Lyon, sur les mécanismes à l'origine du mouvement, sur les hypothèses de scénarios d'éboulement qui peuvent être raisonnablement envisagés à court et moyen terme, sur les évaluations des zones d'épanchement dans la vallée correspondant aux scénarios,
- faire aux autorités responsables toutes les recommandations utiles à la gestion des risques.

La mission est donc très large. Mais le président du collège d'experts la limite rapidement à l'expertise du phénomène stricto sensu, s'interdisant d'intervenir dans la gestion du risque et notamment dans la préconisation de parades.

Le collège d'experts veut porter sur Séchilienne un œil neuf, mais sans table rase : il fait appel aux services des deux experts dont l'implication dans le site est la plus longue : Louis Rochet et Jean-Louis Durville.

Il rend néanmoins à la fin de l'année 2000, un rapport infléchissant sensiblement l'évaluation de l'aléa.

A court terme, le plus évident est « la poursuite de ce qui a été observé au cours des siècles sur le site, c'est-à-dire des ruptures de masses rocheuses par basculement n'excédant pas un éboulement en masse de la zone active, avec une évaluation à 2, 2 Mm³ »

Les scénarios de moyen et long terme, de 20 à 25 Mm³ sont jugés très improbables, et celui de 100 Mm³ « quasiment impossible ».

La poursuite de la surveillance est néanmoins recommandée, car « on ne peut exclure à terme l'occurrence d'éboulements de plusieurs millions de m³ ».

Une incidence forte des séismes n'est pas retenue.

Comment le collège est-il parvenu en si peu de temps à un résultat qui invalide les scénarios d'éboulement ayant fondé la décision d'expropriation ? « *Par l'examen de la situation, des mesures de déplacement, répond M. Panet. Morphologiquement, quand on est dans le site, on voit que la zone frontale est bien délimitée sur le côté Est, mais de l'autre côté, ouest, c'est bien moins délimité. On a dit que le risque d'un éboulement à 10 ans était faible et notre expertise a été confirmée.* »¹⁹

Ce ne sont donc pas des connaissances nouvelles qui sont à l'origine de cette inflexion - le collège se fonde sur l'analyse des données disponibles - mais un nouveau regard, une autre

¹⁸ Entretien avec Marc Panet et François Heydoux, le 26/01/2012

¹⁹ id

interprétation. Il tranche aussi en ce qu'il donne une valeur temporelle aux scénarios, ce que les experts s'étaient jusqu'ici refusés à faire.

«En 2000, on a remis un rapport, qui tranchait peut-être avec le passé. Auparavant, on pensait à des ruptures monstrueuses. Dans ce 1^{er} rapport, on a remis les choses dans une proportion plus raisonnable. Et on a essayé de mettre une échelle de risques dans le temps. Ainsi, on a estimé qu'à l'échéance de 10 ans, la probabilité d'une rupture de 3 millions de m³ n'était certes pas nulle mais vraiment pas le scénario le plus probable. » (Marc Panet)

Les discussions avec Louis Rochet et Jean-Louis Durville, deux figures centrales de l'ancienne expertise, n'ont pas été difficiles selon Marc Panet : « on a passé du temps sur le site, discuté avec le CETE ». Ce que confirme implicitement Louis Rochet, qui ne fait état dans son entretien que de discussions purement techniques portant sur les paramètres du forage. Les scénarios à 100 Mm³ de 1997 ? « *Je n'étais pas d'accord, nous dit-il, c'était de l'argumentaire politique. Mais à partir du moment où il y avait risque d'éboulement atteignant l'île Falcon, il fallait exproprier tout le monde ou personne faute de pouvoir justifier une frontière. Et puis, les maisons étaient devenues invendables, les gens y ont trouvé leur compte* ».

Louis Rochet collabore avec le collège, non plus en tant que membre du CETE, mais comme chargé de mission au LCPC. Il a une commande précise portant sur la modélisation de la propagation des éboulements. Son étude est validée par le collège, qui précise toutefois que « *ces modèles de propagation n'ont fait l'objet d'aucune publication et n'ont donc pas de références tant au niveau national qu'international. Ils constituent en l'état des connaissances et des données disponibles, la meilleure évaluation possible* ». Il en recommande donc la publication pour qu'« *ils soient soumis à la critique de la communauté scientifique* ». La recommandation n'a pas été suivie d'effets.

Le collège d'experts, à la suite de ce rapport, est reconduit dans sa mission pour trois ans. Sa composition change : les deux Italiens disparaissent (l'un parce qu'il a été nommé ministre, l'autre parce que sa participation n'a pas été jugée significative), Louis Rochet y siège de plein droit, désormais au titre du cabinet privé qu'il a fondé avec sa fille après avoir pris sa retraite du CETE, ainsi que Jean-Louis Durville. Pierre Desvarreux, un géologue de statut privé y fait son entrée. Ce dernier, qui est également professeur associé à l'Université Joseph Fourier de Grenoble, fait consensus entre les différentes communautés scientifiques impliquées dans le mouvement de Séchilienne. Le collège est officiellement assisté par des géologues du CETE de Lyon, (Pierre Pothérat qui a pris la succession de Louis Rochet et L.Effendiantz), et d'Aix (JF Serratrice) et il fait appel à Gérard Degoutte du Cemagref, pour ses compétences en hydraulique. Le CETE consolide donc sa place dans le nouveau dispositif d'expertise.

Ces changements ont été proposés par Marc Panet lui-même et ils ont été acceptés par le ministère. Il n'y a pas d'autre procédure pour cette expertise collective pérennisée que la lettre de mission de la DPPR, renouvelée tous les trois ans. Le collège a une large autonomie de fonctionnement et une seule obligation : assister aux réunions de la commission C.L.A.I.R.S, qui réunit sous la présidence du préfet de l'Isère les acteurs locaux de la scène du risque. C'est son seul contact avec le préfet.

Le collège ne rend compte qu'au ministère par des rapports annuels, lequel se charge de les transmettre au préfet. Il ne souhaite pas être impliqué dans la gestion du risque, ni entretenir

avec les acteurs locaux - tel le syndicat mixte de rivière, le SYMBHI²⁰ - d'autres relations que celles qui sont strictement nécessaires à la conduite de son expertise. Il fuit les journalistes comme la peste. Il a cependant rencontré les élus locaux concernés une fois, sur le site, pour leur expliquer son rapport.

En 2003, il rend une nouvelle expertise, dont l'objectif est « *d'examiner, à la lumière des données nouvelles acquises sur le site, les infléchissements éventuels à apporter aux conclusions présentées en 2000 par le précédent collège international d'experts.* » En particulier, il s'attache à l'examen des scénarios d'éboulement à court terme. Des évaluations concurrentes sont demandées au cabinet Rochet&Rochet et au CETE Méditerranée.

Le collège retient dans ses conclusions que le scénario le plus plausible est un éboulement polyphasé, ne formant pas barrage, mais recouvrant le lit de la Romanche et la RN, donc délicat à gérer sur le plan de sécurité.

Une autre hypothèse pénalisante du risque à court terme est donc sérieusement réduite. Le risque industriel induit, créé par la submersion brutale d'un barrage sur la Romanche s'éloigne, mais n'est pas totalement écarté, puisqu'un éboulement monophasé de 3Mm³, s'il survenait, entraînerait un barrage de faible hauteur (cote 336)²¹.

Sur le plan des protections, les deux rapports Panet valident le dispositif premier de protection (merlon et déviation de la RN), efficace pour le risque le plus probable et ayant une action réelle, mais limitée en cas d'effondrement en trois fois ou en une fois. Il recommande donc la prolongation du merlon.

Avec le collège dirigé par Marc Panet, l'expertise de l'aléa s'est dissociée de la réflexion sur les parades et de son ingénierie. Tout au plus, le collège donne-t-il son avis sur l'efficacité des parades réalisées. Cependant ses conclusions suggèrent une révision des parades préconisées dans la phase précédente. Et tel était d'ailleurs l'objectif du ministère en décidant d'une nouvelle expertise : vérifier la pertinence du dispositif de protection projeté. En 2004, le ministère de l'Équipement et des Transports et le ministère de l'Écologie et du Développement Durable confient conjointement au Conseil Général des P&C et à l'Inspection Générale de l'Environnement une mission dont l'objet est de proposer des parades techniques face aux différents scénarios d'éboulement. Les deux organismes désignent chacun deux de leurs membres : Jean-Louis Durville et Paul Madier de Champvermeil (P&C), et Philippe Huet et Michel Badre, ingénieurs généraux du GREF. La forme donnée à cette mission par Philippe Huet qui en prend le leadership, s'apparente à celle des commissions d'audit, à mi-chemin entre un « parlement du savoir » et une commission parlementaire : un panel d'experts extérieurs et de diverses disciplines est rassemblé dans un « groupe d'appui et d'expertise scientifique » animé par Gérard Brugnot, délégué aux Risques majeurs du Cemagref. On y trouve un hydraulicien (Degoutte), un professeur de mécanique des Sols de l'École Polytechnique (Pierre Habib), une spécialiste en risque industriel de l'INERIS, Agnès Vallée, un économiste suisse en économie des risques naturels, Christian Wilhelm et un historien, Denis Cœur. Parmi ces personnes, deux seulement ont déjà été impliquées dans l'expertise du RS, auxquelles il faut rajouter Jean-Louis Durville, présent dans le dossier à chacune de ses grandes étapes. L'indépendance et la pluridisciplinarité sont recherchées. Par ailleurs la mission procède à de nombreuses auditions des acteurs locaux.

Les hypothèses retenues par la Mission Huet sont nettement plus pessimistes que les scénarios privilégiés par le collège Panet. Elle retient quatre scénarios, dont deux sont issus du rapport Panet et deux autres portant l'hypothèse de la formation d'un barrage (6 à 10 Mm³ en une

²⁰ syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère, créé en 2004

²¹ Les cotes estimées dans les expertises antérieures étaient comprises entre 360 et 370.

fois), à différentes cotes (338, 350, 360 et 370). La mission commande une étude à EDF sur le calcul des débits de crue de la Romanche, qui donne le chiffre de 880 m³/sec pour la crue centennale à Séchilienne, et 400 m³/sec pour la décennale.

Le rapport du Groupe d'appui considère que l'éboulement de 3Mm³ formant un barrage naturel susceptible de se vider rapidement est « une hypothèse hautement probable dans un délai de 10 ans ». Il réaffirme les différents éléments du scénario catastrophe : fortes pluies, crue importante de la Romanche et effondrement en masse. Il relève l'absence de préparation des acteurs industriels et l'inadaptation des plans préfectoraux de prévention et de secours.

La mission juge les parades hydrauliques (galeries calculées pour un débit de 1300 m³/sec) rentables au vu de la probabilité d'occurrence des scénarios et de l'ampleur des dommages, ainsi que la déviation de la RN 91. Elle préconise des ouvrages de contention de l'inondation à l'aval (digues et casiers), la déviation en hauteur de la RN à entreprendre urgemment. Les travaux sont chiffrés à environ 100 M€, à engager à court terme, avec une maîtrise d'ouvrage revenant aux collectivités territoriales et une participation de l'Etat. Elle recommande la mise au point d'un outil d'aide à la décision.

La mission a noté l'inquiétude des acteurs locaux, leur incompréhension face aux « attitudes successives de l'Etat, tour à tour alarmiste et rassurant, alors même que l'Etat à la fois menait la procédure d'expropriation la plus importante en France depuis la création du fonds Barnier, et mettait en place un système de surveillance permanente unique en Europe ». Elle a noté « leur espoir de voir la nouvelle impulsion donnée en 2004 par le préfet déboucher sur des solutions durables et la disposition des représentants des collectivités à examiner les propositions qui seraient faites par l'Etat, même si certains ont fait part d'une réserve sur la capacité de communes à s'investir financièrement. »

La mission Huet rend donc un rapport très circonstancié (82 pages) portant sur tous les aspects du risque et de sa gestion. Elle ne devait pas interférer dans l'expertise du risque, menée par le collège, mais son étude approfondie de l'ingénierie du risque l'a amenée à prendre position sur celle-ci et donc à privilégier des scénarios de réalisation. Ils se sont révélés sensiblement plus pénalisants que ceux retenus par le collège. Une nouvelle fois, l'Etat donne à voir cette oscillation entre l'alarmisme et le rassurant que les acteurs locaux lui reprochent et que la mission a mis elle-même en évidence. L'un des pilotes de la mission appartenait aux deux instances, Jean-Louis Durville: « Panet ne voulait pas aller au-delà de ce qu'il peut savoir. Il ne veut pas donner de probabilités. Huet, c'était son idée, voulait faire des calculs économiques de rentabilité des mesures. Ils m'ont demandé ... c'était difficile, limite, j'ai donné des fourchettes, mais comme ça ... Avoir une estimation quantitative du risque, ça n'a guère de sens. Huet et Badré avait une vision pessimiste, moi j'étais entre les deux (entre Panet et Huet), on a beaucoup discuté, on a transigé sur certains points .. »²² Il ne refuse pas le terme de « négociation » pour qualifier cette discussion, qui prend appui sur les sentiments des experts, à défaut de certitudes dans la connaissance : « Huet avait dans l'idée que c'était dangereux, et donc que la galerie était justifiée. Moi, je suis vraiment convaincu que Séchilienne va tomber lentement. » Cette conviction est fondée, dit-il, sur des « avancées importantes dans la connaissance depuis les années 1985/90 ».

Il est cependant difficile de cerner précisément ces avancées, dans la mesure où les inconnues portant sur le mécanisme profond du mouvement sont restées, semble-t-il, intactes. Le massif

²² Entretien avec J-L. Durville, 24/05/2011

reste « une boîte noire », selon Marc Panet, qui espère que la recherche pourra apporter des connaissances qui permettraient d'affiner les scénarios :

« Le premier pas, c'est de donner des éléments d'information sur les mécanismes de rupture. Le 2^{ème}, c'est de documenter un système d'alarme, mais on en est encore très loin. Il faut avancer sur le microsismique, et sur l'hydrogéologie du massif, sur laquelle on n'a rien sorti d'intéressant. On a fait venir les gens de Besançon, il n'en est rien sorti. Les seuls résultats intéressants concernent la relation entre les pluies et le mouvement : on utilise un modèle mis au point par Rochet, qui montre la réactivité du massif aux précipitations, on voit que ce n'est pas une relation immédiate ... Y compris avec l'influence de la neige.

Mais le massif y est traité comme une boîte noire, parce qu'on n'a pas l'hydrogéologie du massif : si vous pouviez nous éclairer dans SLAMS là-dessus, si la boîte pouvait être un peu moins noire ! (...) si on allait vers une meilleure compréhension des mécanismes de rupture, ça nous permettrait d'affiner les scénarios. Je suis un peu sceptique sur l'importance des mesures faites grâce à la galerie ; les forages, c'est plus important ... mais les mesures piézométriques, pour l'instant, n'ont pas apporté grand chose » (entretien)

Le collège publie un troisième rapport de synthèse en 2009, en continuité avec les précédents, qui délivre un avis encore plus rassurant : des éboulements en masse sont peu probables à court et moyen terme, des mécanismes de rupture progressive étant plus plausibles. On peut s'attendre à des éboulements partiels de plusieurs milliers ou dizaine de milliers de m³ possibles et même probables, sans qu'il y ait bouchure de la vallée.

Par ailleurs, le pic de la crue centennale a été réévaluée sensiblement à la baisse (550 m³/sec, au lieu de 880), et la probabilité de concomitance entre une crue centennale et un éboulement important est jugée très faible.

On peut constater à lire le rapport Panet III la grande divergence d'analyse et d'interprétation des mesures historiques faites sur le site avec l'expertise précédente. Les auteurs écrivent en effet :

« Les scénarios d'éboulement envisageables tiennent aussi compte de la cinématique des mouvements et notamment de (...) l'évolution très progressive au cours des mois et des années passées. Il est en effet remarquable que la courbe d'évolution des mouvements à long terme (on dispose de mesures sur plus de 23 ans) montre une croissance très régulière, sans épisode de crise marquants. Certes, au cours des années, quelques masses localisées de roche se sont ébouées, par exemple en novembre 2006, mais elles ont représentées des volumes d'ampleur limitée par rapport aux scénarios envisagés (environ 30 000 m³ lors de la dernière crise). Par ailleurs des blocs isolés sont tombés assez fréquemment jusque dans le lit mineur de la Romanche, mais sans constituer de signes annonciateurs clairs d'une amplification notable des mouvements de la masse instable, ainsi que le démontrent les courbes d'évolution des mouvements. » (c'est moi qui souligne).

Les rapports d'expertise du collège d'experts sont quasiment à l'opposé de ceux des années 80 et 90, menée par le CETE. D'un risque majeur, annonçant une catastrophe combinée entre effondrement de falaise, vague de submersion et pollution chimique, on est passé à un risque lent, progressif, donnant lieu à des épisodes peu spectaculaires, en continuité avec l'histoire millénaire du site.

Le nouveau formatage du risque de Séchilienne ressemble singulièrement à la perception des résidents enracinés dans ce territoire, et à celle des experts et scientifiques marginalisés par l'expertise formelle 10 ans auparavant.

Un dernier rapport enfonce le clou. Il ne s'agit pas d'un rapport du collège, mais d'une mission confiée par le ministère de l'Ecologie à trois membres du Conseil Général de l'Environnement et du développement durable, MM Garnier, Picquand et Durville ; il s'agit d' « examiner les dispositions à mettre en œuvre afin de remédier aux risques ». En effet, la mission Huet avait préconisé un dispositif large de protection, qui ne semble plus de mise après le dernier rapport Panet. Il s'agit donc de le reformater aux nouvelles dimensions du risque de Séchilienne, et notamment de valider les parades proposées par le SYMBHI, au regard des nouvelles hypothèses hydrauliques. La nouvelle mission examine entre autres les études faites par la Sogreah et la CNR dans le cadre du contrat de rivière. Cette dernière a modélisé le comportement d'un barrage sur la Romanche, consécutif à un effondrement et a conclu à un sur-débit faible (50 m³/sec) par rapport aux effets des crues de la Romanche. L'événement le plus redouté, un éboulement monophasé de 3 Mm³ concomitant à une crue centennale, est compris, selon les nouveaux calculs, dans l'enveloppe du PPRI, lequel a pris la crue cinq-centennale comme crue de référence.

Les conclusions de la mission revoient le dispositif de protection nettement à la baisse : seule la dérivation haute de la RD 1091, au droit des Ruines, est nécessaire (et d'ailleurs programmée par le Conseil Général). Une galerie hydraulique n'est pas nécessaire. Une éventuelle inondation sera contenue dans les prescriptions du PPRI, à condition qu'il intègre le sur-débit de 50 m³/sec. Par ailleurs, il faut, naturellement, poursuivre l'observation du massif et des bassins versants de la Romanche.

On remarquera, qu'au terme (provisoire) de cette longue histoire d'un risque majeur incertain, le poids de la protection repose essentiellement sur les acteurs locaux, selon, il est vrai, un risque considérablement revu à la baisse par l'expertise d'Etat. Ce, en contraste singulier avec la configuration de la situation dans les années 1980/90 où l'expertise d'Etat annonçait un risque extrême et les collectivités locales se déchargeaient de la responsabilité du risque, à l'exception d'un petit village, otage de la prophétie de malheur. Une question demeure cependant : quelle fiabilité peut-on accorder à la nouvelle expertise, sachant qu'elle s'est constituée selon les mêmes modalités que la précédente ? Dans un cas comme dans l'autre, l'évaluation du risque se fait *à dire d'expert*, certes appuyé sur un dispositif de surveillance et donc une accumulation de mesures dans le temps, mais non étayé par des travaux de recherche et un dialogue scientifique. La problématique du risque incertain et du principe de précaution exigerait pourtant qu'en concomitance avec la gestion opérationnelle du risque - comportant des décisions de prévention qui peuvent être très pénalisantes, voire traumatisantes pour la population concernée - un programme de recherche scientifique soit vigoureusement impulsé. Dans l'affaire du risque de Séchilienne, l'expertise et la recherche scientifique ne sont à l'évidence pas parvenues à s'articuler. Les raisons de cette situation sont assez difficiles à cerner, d'autant plus que l'on constate qu'à partir de la fin des années 1990, la recherche scientifique universitaire sur Séchilienne et les phénomènes analogues a pris un certain essor.

1.5. L'introuvable articulation entre la recherche scientifique et l'expertise du risque.

A partir du tournant des années 2000, le monde académique commence en effet à s'intéresser au site de Séchilienne. Avant cette date, la plupart des articles publiés sont signés des experts du site.

En 1998, paraît le travail de Jean-Marc Vengeon, (*Déformation et rupture des versants en terrain métamorphique anistrophe : apport de l'étude des Ruines de Séchilienne*, Thèse UJF). Puis en 2000, un programme départemental de recherche du PGRN est lancé qui s'intéresse à l'hydrogéologie du mouvement (Vengeon, Mudry 2001). En 2001, un appel à propositions émanant du PGRN est lancé sur l'*Etude des processus d'instabilité des versants rocheux et des falaises par prospection géophysique*, piloté par Denis Jongmans et Didier Hantz de l'IRIGM, associant le LGIT et Pierre Desvarreux. Ces travaux seront suivis par le mémoire de DEA, puis la thèse (2006) d'Ombeline Méric sur *l'Etude de mouvements de terrain par prospection géophysique*.

En 2002, un article, portant sur l'hydrogéochimie dans le cas de la Clapière et de Séchilienne est signé de J.J Guglielmi, J.M.Vengeon, C.Bertrand, J. Mudry, Follacci et A.Giraud. En 2004, un article signé O.Méric, D.Jongmans, S.Garambois et J.M.Vengeon paraît dans une revue internationale de géophysique, centré sur le cas de Séchilienne. Puis paraît le rapport de synthèse du programme départementale PGRN/2004, *Mesure de l'évolution des caractéristiques géophysiques du mouvement de terrain des Ruines de Séchilienne* (Garambois, 2005). A partir de 2008, plusieurs publications sont consacrées à la microsismicité dans la surveillance du mouvement, signées Helmstetter, Sanchez, Garambois, Grasso, Kasperski, Pothérat, Duranton. En 2009, une publication apporte de nouveaux éléments sur la datation du mouvement (Le Roux, Schwartz, Gamond, Jongmans, Boulès, Braucher, Mahaney, Carcailly). Cette même année, O. le Roux soutient sa thèse sur *Caractérisation de l'évolution géomorphologique de la basse vallée de la Manche en relation avec les instabilités gravitaires et ses versants rocheux*. Deux thèses, plusieurs articles et un programme départemental de recherche jalonnent la dernière décennie. A partir de 2010, un programme de l'Agence Nationale de Recherche RiskNat, SLAMS, rassemble la plupart des signataires de ces travaux pour une recherche multidisciplinaire du Mouvement de terrain de Séchilienne.

Nombre de ces publications associent des auteurs universitaires (Guglielmi, Garambois, Jongmans, Helmstetter, Grasso, Bertrand, Mudry, Hantz, Amitrano ...) et des auteurs du CETE ou du LCPC (Pothérat, Duranton)²³. Les universitaires répondent à un certain nombre de sollicitations de la DDE et du CETE. En 2002, Denis Jongmans (qui a repris en 2000 le poste de Pierre Antoine à l'Université Joseph Fourier et à l'IRIGM), présente au CETE les premiers résultats des essais géophysiques sur Séchilienne. En avril 2005, il présente au collège d'experts les résultats des campagnes géophysiques et propose des reconnaissances complémentaires (géophysiques et forages). En 2007, Stéphane Garambois (LGIT) et Denis Jongmans rédigent, sur une commande de la DDE, un *document de synthèse des travaux de géophysiques effectués sur Séchilienne*. La même année, ce dernier participe à la rédaction du cahier des charges pour un appel d'offres portant sur une campagne de reconnaissance géophysique du mouvement de terrain, en collaboration avec les experts du CETE (Pothérat) et du LCPC (Lagabrielle), puis au suivi de la commande. En 2009, il rédige avec Pierre Desvarreux, membre du collège d'experts, Pierre Pothérat et Johan Kasperski du CETE, un document de synthèse sur « l'exploitation des données issues des reconnaissances par méthodes géophysiques ».

Mais ces travaux communs ne produisent aucune synergie entre la recherche et l'expertise dans le cadre du travail du collège d'experts. Marc Panet, dans l'entretien cité plus haut, évoque un contact peu concluant avec l'équipe d'hydrogéologie de Besançon, et cite l'apport

²³ La liste n'est pas exhaustive. On se reportera pour un panorama complet des travaux sur Séchilienne (ou y touchant indirectement) à Benjamin Einhorn, *Inventaire bibliographique des études et documents publiés sur le risque des Ruines de Séchilienne*, PGRN, ANR/SLAMS, 2011

de Denis Jongmans en matière de géophysique. Les trois rapports du Collège ne comportent aucune référence à des travaux universitaires. Sur ce plan, rien n'a changé, semble-t-il, depuis l'expertise première manière – mais à l'époque, nous l'avons vu, le milieu universitaire n'était quasiment pas mobilisé.

Cette carence n'est pas fortuite. Les principaux experts du risque de Séchilienne ont tous, à des degrés divers, affiché leurs réticences vis-à-vis de la recherche scientifique. On a mentionné dans un chapitre précédent l'analyse du professeur Pierre Antoine, diagnostiquant la marginalisation de la géologie appliquée.

Louis Rochet et Pierre Antoine ont tous deux insisté sur le divorce entre les processus et la culture de la recherche scientifique et la gestion opérationnelle du risque :

Louis Rochet : « chacun doit rester dans son rôle, pour les scientifiques, ça peut être intéressant de s'occuper de sismique, mais ce n'est pas une question pour l'expertise du risque. Par exemple, lorsqu'on met en évidence une corrélation entre les déplacements sur le site et une autre grandeur (pluviométrie par exemple), l'objectif de l'expert sera de l'utiliser comme un élément d'aide à la décision/ au diagnostic (par exemple à travers les changements observables au niveau de cette corrélation).. Face à l'évolution par paliers d'un système complexe (chaotique) soumis à des sollicitations périodiques, l'expert s'efforcera de se prononcer non pas sur la probabilité (non quantifiable) mais sur la crédibilité/vraisemblance de tel ou tel scénario d'évolution à telle ou telle échéance. En parallèle, l'explication de cette corrélation observée peut être un sujet de recherche intéressant mais pas forcément utile à l'expertise à court terme. »

Pierre Antoine : « les géologues universitaires aujourd'hui se spécialisent de plus en plus, ils ont un grand souci de leur carrière, ce qui fait qu'ils ne doivent pas contredire leur patron ... ça manque de vision globale, il faut un chef d'orchestre, quelqu'un d'extérieur, qui représente un intérêt général ».

Marc Panet, quand on évoque avec lui la question se retranche derrière sa lettre de mission, mais affiche son intérêt pour les résultats éventuels des travaux de recherche, en omettant les collaborations citées plus haut :

Enquêteur : il y a un sentiment de coupure entre la communauté scientifique et le collège ...

Marc Panet : oui, on m'a en effet rapporté cela ...mais nous avons une mission claire et nulle part, il m'a été demandé d'avoir des relations avec le projet Slams. Rien ne me gêne dans la proposition Slams, surtout quand il y aura des résultats ... mais de toute façon, le CETE est dedans ...

Dans cette non-articulation, il faut faire la part de la différence de nature entre les deux activités. Les experts soulignent à juste titre que l'expertise orientée vers une gestion opérationnelle est bordée de contraintes que les scientifiques « purs » acceptent mal : elle suppose de prendre des risques, de cheminer sur une crête étroite entre le dépassement périlleux de ses connaissances et une prudence excessive. Il faut savoir affronter l'urgence, la pression médiatique, celle des acteurs en charge de la situation de crise ou de menace.

En outre, le tempo de l'expertise et celui de la recherche sont désaccordés. Enfin, il est certain que l'émiettement des objets de recherche, la fragmentation et le cloisonnement des disciplines dans le champ universitaire sont des éléments contraires à la logique de

l'expertise, laquelle exige une approche globale, une coordination et une hiérarchisation des savoirs (et des actions).

Cependant, les contraintes de l'expertise, que nous venons d'énumérer, pèsent essentiellement en situation d'urgence. En est-il de même dans le contexte d'une menace étirée dans le temps, sur près de 30 ans en ce qui concerne le site de Séchilienne ? En trente ans, il y a eu peu d'épisodes de crise liée à l'aléa (deux ou trois éboulements importants), mais surtout des crises liées à la gestion sociale du risque (déconnectées de l'activité du massif). Le temps n'a donc pas manqué pour lancer les programmes de recherche indispensables à la levée des incertitudes majeures qui ont empoisonné la vie des collectifs humains concernés, et pour réfléchir aux modalités d'articulation entre l'expertise opérationnelle et la construction scientifique des savoirs. La recommandation en avait été faite dès 1992 par la comité de validation de l'expertise locale, sans être suivie d'effets. De tels programmes commencent à voir le jour à partir des années 2000, dans le cadre du programme départemental du PGRN, puis en 2010, avec le programme SLAMS dans le cadre de l'ANR – mais dans les deux cas, par des voies qui sont sans lien avec le dispositif de gestion du risque. On voit mal comment la relation entre les deux peut s'établir dans ces conditions, sauf cas assez improbable d'un engagement très volontariste des personnes engagées de part et d'autre. L'absence de relations entre la recherche scientifique et l'expertise sur le site de Séchilienne demeure une question ouverte.

Peut-on faire un lien entre cette absence et la spécificité des modalités de constitution de l'expertise ? Le caractère discrétionnaire de la saisine par les ministères techniques (Equipement et Environnement, puis leur réunion dans une seule entité), l'opacité du processus d'expertise, l'omniprésence des grands corps techniques à toutes ses étapes, avec une confusion entre l'expertise et son contrôle²⁴ ne favorisent pas à l'évidence l'ouverture sur l'extérieur de l'expertise. Ces traits, qui ne sont pas propres à ce site, sont un héritage historique de l'ancienne maîtrise régaliennne de la sécurité. Ils étaient congruents avec une certaine organisation du territoire, un état de développement de la société (un pays centralisé et un Etat détenant le monopole du savoir), et une problématique du risque réduite aux risques récurrents, donnant à l'accumulation des séries temporelles un rôle central dans la connaissance. Cependant, la configuration contemporaine des risques collectifs - à savoir l'émergence de risques incertains, la montée en puissance des territoires, sous l'effet de la décentralisation et l'appel amplifié à la connaissance et à la science - joue comme un révélateur des faiblesses de ce type d'organisation et la soumet à des pressions et des contradictions génératrices d'effets pervers, dont certains peuvent être jugés socialement inacceptables. L'analyse historique de l'expertise du risque de Séchilienne en est une illustration.

Il y a là une piste de réflexion à poursuivre, alors que le paysage du risque et de son appréhension par la société est depuis une ou deux décennies en mutation profonde – et qu'il ne semble pas en voie de se stabiliser dans le court ou moyen terme.

²⁴ confusion illustrée par la présence d'un ingénieur général des PC, JL Durville, présent tout au long de l'histoire de ce risque, dans toutes les positions : expertise, validation de l'expertise, évaluation du risque, élaboration des protections

Deuxième partie

L'histoire sociale du risque de Séchilienne 1984/2000

Du point de vue des collectivités et des individus exposés au risque des Ruines, le risque de Séchilienne est une autre histoire. Une histoire toute différente de celle vécue par les experts et les scientifiques. Mais on n'a pas affaire pour autant à deux histoires parallèles car les deux sont en interaction étroite, et ce qui se passe sur l'une de deux scènes – la scène sociale ou la scène scientifique – a des conséquences, et parfois lourdes, sur l'autre. En réalité, dans cette affaire, c'est la scène de l'expertise qui mène le jeu, la scène sociale est dépendante d'elle et vouée à la quête permanente (et vaine) de marges de manœuvres, d'espaces de liberté.

J'entends ici par « scène sociale » ou « histoire sociale » ce qui se passe pour les collectivités frappées par l'annonce du risque majeur, la manière dont elles le vivent, dont elles réagissent et les conséquences qu'elles en tirent, ou sont obligées d'en tirer pour leur vie quotidienne et pour leur avenir. Si elles ont des contacts avec les experts, avec la scène de l'expertise, elles n'ont que de faibles capacités d'y intervenir. Mais elles ne se priveront pas d'y intervenir d'une façon ou d'une autre, par les biais à leur portée, médias et élus notamment, parfois avec succès et parfois sans espoir. Mais ce vocabulaire ne doit pas laisser penser que la scène de l'expertise et de la science serait hors du social, comme en surplomb au-dessus de lui. Le récit, en première partie, de l'histoire de l'expertise du risque de Séchilienne, montre au contraire à quel point l'expertise scientifique et technique est prise dans les enjeux sociaux et politiques de la vie ordinaire – peut-être encore même davantage quand elle se perçoit et se construit à part, en se défendant de l'extérieur, comme ont tenté de le faire les experts en titre de ce risque. Au fond, ce qui pose question, dans cette histoire douloureuse, c'est la division entre la scène de l'expertise et la scène sociale, qui n'a jamais pu être surmontée. Il n'y a pas eu de véritable « scène locale de risque ».

L'expression désigne la réunion, ayant une certaine pérennité dans le temps, d'acteurs aux fonctions et statuts variés autour d'un danger commun, auquel ils donnent ensemble la forme d'un risque par un processus concret de négociations donnant lieu à un consensus plus ou moins robuste sur la nature du danger et les moyens de s'en protéger, et sans exclure une certaine controverse. Les membres de la scène locale viennent d'institutions et de réseaux sociaux différents (c'est un dispositif), publiques et privées, son périmètre peut être plus ou moins fermé et impliquer un ou plusieurs territoires. Le qualificatif « local » indique le caractère concret et singulier du concernement (par opposition à des dispositifs nationaux généralistes et abstraits), mais sans pour autant exclure l'implication de territoires et de niveaux plus larges d'action.

Sous le risque de Séchilienne, la scène de l'expertise s'est fermée sur elle-même et a mis les collectivités humaines concernées en position de subir les conséquences de l'activité d'expertise. Les plus lourdement concernées sont parvenus, par épisodes, à se rendre visibles sur la scène du risque, mais au prix d'efforts considérables dont elles ont dû parfois payer le prix.

Dans ce versant de l'histoire du risque des Ruines, j'ai choisi de mettre au premier plan les deux parties prenantes qui ont été impliquées dans la durée la plus longue et avec la plus grande intensité et qui sont en regard et en tension l'une avec l'autre : l'Etat local et national, dans sa double composante d'expertise et de gestion, et les collectivités directement exposées

au risque, à savoir les communes de Saint Barthélémy de Séchilienne et de Séchilienne, et leurs habitants. Les autres acteurs, qui ont eu parfois à tenir des rôles de premier plan, seront nommés et présents dans l'arrière-champ. Du fait de ce choix, je choisis d'arrêter l'histoire au moment où ces derniers sortent de scène, c'est-à-dire quand le hameau de l'Ile Falcon est exproprié, vidé de ses habitants et que son territoire devient pour la commune de St Barthélémy un no man's land. L'histoire pour eux ne s'arrête évidemment pas là, et il leur faudra faire avec ses effets dans le long terme, mais ce sera dans l'espace privé, et non plus sur la scène publique locale.

Je distinguerai donc quatre périodes, dont la troisième comporte une subdivision :

1. L'alerte, 1984/1985 : elle repose sur des lanceurs d'alerte dont toute la question est de savoir par quels processus ils ont obtenu la crédibilité suffisante pour mettre la société en état d'alerte durable (lanceurs d'alerte, processus de légitimation, crédibilité, conditions de félicité de l'alerte, représentations sociales du risque (premières mises en forme)
2. Le traitement du risque (par les voies ordinaires) : 1985/1991 : connaissance et expertise, surveillance, gestion de la sécurité collective - formatage du risque - naissance d'une scène locale, mise en réseaux
3. La crise sans la catastrophe, 1992/1998 :
 - le temps du conflit et de la controverse : 1992-1994
 - l'année du tournant: 1995
 - le rebondissement de la crise : 1996-1998
4. Epilogue : Le temps de la gestion : refroidissement de la scène de risque ? vers un nouveau formatage du risque : 2000 et suivantes ...

2.1 L'alerte 1984/1985

L'alerte est un processus qui s'étale sur plusieurs mois entre la fin de l'année 1984 et la fin de l'année 1985. Pour les habitants exposés, le processus d'alerte commence au printemps 1985, culmine en été de cette année avec l'engagement d'une personnalité de premier plan, Haroun Tazieff et s'achève vers la fin de l'année.

Avant que l'alerte ne soit lancée, la situation, pour les résidents de cette portion de la vallée de la Maurienne, était celle de la gestion d'un risque banal en zone de montagne par les services compétents : des chutes de blocs se détachant de la falaise du Mont-Sec et tombant sur la RN91 en contrebas, à la hauteur du hameau de St Barthélémy, dit «Ile Falcon». La DDE dispose de procédures, de savoir-faire et de techniques pour faire face à ce type de risque : déblaiements et «cordon de sécurité de longueur limitée» - soit la gestion routinière d'un risque banal. Au tournant de l'année 1984/1985, une recrudescence de chutes de blocs justifie aux yeux des maires des deux communes (Séchilienne et Saint Barthélémy de Séchilienne) de presser la DDE d'augmenter son dispositif de protection.

Le processus d'alerte va crescendo au long d'une série de *mobilisations* en chaîne :

- des courriers des élus des deux communes à la DDE
- une pétition d'habitants de S. et des parents d'élève de St Barthélémy à leurs maires respectifs
- une lettre de ces derniers à Haroun Tazieff, Secrétaire d'Etat aux risques majeurs.
- une réunion publique sur la question à Séchilienne avec les acteurs locaux (maires, DDE, ingénieur des Ponts et Chaussées)

- une visite sur le site d'Haroun Tazieff, en août 85, (suivie d'autres) fortement médiatisée dans la presse locale

- une validation de la menace par le groupe d'experts publics mandatés en décembre 1985

Lors des premières phases, les acteurs locaux (élus et habitants) repèrent des signes inquiétants, indiquant une certaine rupture par rapport au vécu ordinaire dans l'espace local et les font remonter aux instances compétentes. Il n'y a pas consensus sur l'efficacité du dispositif de protection géré par la DDE. Certains habitants font appel à une autorité supérieure - la plus haute en la matière à l'époque puisqu'il s'agit du ministre (secrétaire d'Etat) en charge de la prévention des risques majeurs. L'intervention d'Haroun Tazieff donnera à l'alerte une issue positive : une prise en compte de la menace par les pouvoirs publics.

L'énoncé du risque, c'est-à-dire la délimitation et la mesure de la menace et sa communication publique est le fait d'Haroun Tazieff es qualité. Il fait basculer le risque d'un risque mineur et connu (apprivoisé) à un risque majeur, inconnu et incertain. Il est, pour reprendre l'expression de Luc Boltanski «un prophète de malheur». De mémoire humaine et jusqu'en août 1985, il y a un consensus sur la nature du risque au goulet de la Romanche en aval de Séchilienne : l'effritement du Mont-Sec (d'où le nom toponymique des Ruines) et les crues de la Romanche, ce qui a conduit à des déplacements de la route (stratégique) tantôt en piémont du Mont-Sec pour se mettre à l'abri de la rivière, tantôt le long de celle-ci pour se protéger des chutes de blocs. Néanmoins, les rochers font de temps à autre des victimes, les dernières en date remontant à 1937 (deux touristes). Les maires, les habitants et les parents d'élèves ne remettent pas en cause cette définition des aléas - validé localement par les experts (du RTM par exemple) ²⁵. Ils énoncent par contre une vision nouvelle de la vulnérabilité - qui trouve son fondement dans la récente urbanisation de l'Ile Falcon et spécifiquement l'ouverture d'une école. L'enjeu est toujours cependant bien circonscrit à la route nationale 91 - désignant du même coup l'acteur responsable : l'Etat.

Haroun Tazieff vient sur le site une première fois fin juin 1985, puis en août, en sa qualité de secrétaire d'Etat aux risques majeurs, quoique les habitants ne manquent pas de rappeler sa qualité de géologue en appui de leur invitation. Le contexte politique nationale dans lequel se déroulent ces visites est marqué par des forts enjeux qui ne peuvent manquer d'en influencer les résultats. H.Tazieff a été, lors de l'accession au pouvoir de la gauche en 1981, la personne à l'origine de la mise en politique publique de la problématique toute nouvelle du «risque majeur». Depuis quatre ans, avec son équipe (réduite, mais fort combative) il bataille durement contre les grandes administrations d'Etat, résistant de toute la force de leur inertie à la nouvelle vision des choses ²⁶. Tazieff, lors de son aventure ministérielle, n'a que sa notoriété, sa force de conviction et sa puissance médiatique pour faire passer ses idées contre les résistances de l'administration. Il a donc l'habitude de répondre positivement et rapidement aux sollicitations du territoire; celle des parents d'élèves de St Barthélémy est sans doute pour lui une bonne occasion.

²⁵ Quoique dans leur pétition à Haroun Tazieff du mois de mai 1985, les parents d'élève de l'Ile Falcon dramatisent le risque pour le besoin de la cause : «la construction d'un piège à cailloux qui est une solution d'attente va être effectué sous peu, mais qu'en restera-t-il si la montagne s'effondre complètement ? La DDE ne peut répondre».

²⁶ En 1986, le secrétariat d'Etat aux RM sera intégré dans le Ministère de l'Environnement, et HT quittera le gouvernement, mais il viendra exercer ses talents en Isère, en tant qu'élus au Conseil Général où il développera le programme «Isère département pilote pour les risques majeurs».

Quand il vient sur le site en août 1985, il fait des annonces fracassantes, largement médiatisées. Il accorde une interview au Dauphiné Libéré où il délivre son diagnostic : il s'agit d'un risque majeur de rupture d'un volume d'au moins 2 millions de M³ (voire plus), inéluctable à l'horizon d'une quinzaine d'années (plus tôt si précipité par un séisme), qu'il compare à l'effondrement du Granier au XIII^e s. Il affirme que le dispositif de protection mis en place par la DDE est insuffisant et qu'il faut déplacer la RN 91.

Depuis le printemps, le préfet avait impulsé un début d'expertise avec la surveillance du site confiée au CETE de Lyon et une étude de risques confiée au RTM. Quelques réunions d'acteurs locaux préfiguraient un embryon de scène locale de risque.

Le processus d'alerte s'achève en décembre 1985 par une large réunion publique sur le site, en présence de Tazieff, du préfet, d'experts publics, des services de l'Etat, des élus et de la population au cours de laquelle l'hypothèse du risque majeur est validée publiquement et quelques mesures fortes annoncées. Les experts mandatés évaluent le volume instable entre 1 et 3 Mm³, confirment l'évolution lente, mais constante de la masse rocheuse, et évoquent le risque de débordement de la Romanche à la suite d'une obstruction éventuelle de son lit (menace sur l'Ile Falcon). Les mesures annoncées sont les suivantes : déviation de la RN et du lit de la Romanche, gel de l'urbanisme à l'Ile Falcon, au moyen de l'article R-111-2 du Code de l'Urbanisme, rédaction d'un plan d'alerte et d'évacuation. L'administration passe de la gestion routinière à la mobilisation, dont la responsabilité revient à la DDE.

A la fin de l'année 1985, la mobilisation publique autour du risque des Ruines de Séchilienne prend forme.

2. 2 Le traitement du risque (par les voies ordinaires) : 1985/1991 : connaissance et expertise, surveillance, gestion de la sécurité collective - formatage du risque

Les pouvoirs publics mettent en place une série de nouvelles mesures. Ils puisent pour ce faire dans l'arsenal existant de la prévention et dans les recettes éprouvées :

- organisation de l'expertise et de la surveillance : confiée au CETE et à l'IRIGM
- réalisation d'ouvrages de protection sur le site : déviation de la RN91 et du lit de la Romanche, merlon de protection (achevés en 1986)
- gel de l'urbanisation sur l'Ile de Falcon, au moyen d'un arrêté préfectoral
- écriture d'un plan de secours et d'évacuation

Ils appliquent ce faisant un schéma pratique et cognitif adapté à la vision classique du risque naturel, de caractère essentiellement réactif appelé «logique de l'ouvrage» (Christine Dourlens). La logique de l'ouvrage consiste à dimensionner la protection soit à la dernière occurrence de catastrophe survenue, soit plus fréquemment selon un scénario plus réduit, adapté aux ressources mobilisables. Le choix du dimensionnement est arrêté au terme de négociations essentiellement techniques, impliquant un très petit nombre d'acteurs, issus de la sphère administrative. Les acteurs politiques (élus locaux au premier chef) sont très faiblement impliqués, quasiment marginalisés. Le tout se fait sans information publique, a fortiori sans aucune concertation²⁷.

²⁷ Le droit à l'information du public sur les risques encourus sera affirmé dans la loi ultérieure du 22 juillet 1987, dite de prévention des risques majeurs. La mise en oeuvre sera très lente et tortueuse ...

On doit néanmoins considérer que le système de prévention/protection installé localement tient lieu d'*acceptation sociale du risque* - mais il s'agit d'un consensus aveugle, fragile et non pas d'un consentement collectif (politique).

En 1985, le dispositif de prévention des RN avait été modifié par la loi de juillet 1982, dite «loi catnat». L'objet principal de la loi était d'assurer une couverture nationale d'indemnisation des dommages liés aux catastrophes naturelles (avec une définition qui ouvrait largement la porte : «un agent d'intensité anormale») selon un mécanisme de mutualisation géré par les assurances et garanti par l'Etat. Sous l'impulsion de Tazieff, le Parlement a adjoint à ce dispositif de solidarité - dont il craint l'effet de déresponsabilisation - un outil qui se veut correctif : les Plans d'Expositions aux Risques (PER). L'idée était d'imposer des contraintes d'urbanisme, au vu de l'établissement d'un zonage de risque (reposant lui-même sur une cartographie d'aléas), qui peuvent aller de l'interdiction de construire à la restriction partielle ou à la prescription de mesures techniques. Les plans procèdent d'une procédure (et d'un esprit) disjointe des procédures de l'aménagement du territoire.

Sous les Ruines de Séchilienne, le préfet ne prescrit pas un PER, mais il utilise un analogue - les articles R-111-2 et R 111-3 du CU - à la même fin : il gèle l'urbanisation du hameau de l'Ile Falcon²⁸.

Mais, dans le territoire du Risque de Séchilienne, la logique du risque majeur vient rapidement invalider et déborder la logique de l'ouvrage.

L'expertise va continûment durant une dizaine d'années dimensionner à la hausse les aléas en jeu - sans pour autant réduire les incertitudes : elle est focalisée sur l'aléa géologique du Mont-Sec, le risque hydrologique restant en arrière-champ et ne faisant l'objet d'aucune étude précise jusqu'à une «pré-étude» confiée à la SOGREAH en 1988.

A partir de 1988, sur la base des rapports annuels du CETE et des études de la SOGREAH, la scénarisation du risque prend forme durablement : un éboulement en masse (3 Mm³ plausible à court terme, suivi à MT de 10 Mm³) bouchant la Romanche, provoquant la submersion d'une partie de la commune de Séchilienne (un lotissement et une usine), puis après la rupture prévisible et rapide du barrage, une vague de submersion pouvant aller jusqu'à la zone d'industries chimiques du sud de l'agglomération grenobloise et submergeant Vizille au passage). On a donc affaire à un risque majeur, combinant deux aléas, qui ne s'appuie sur aucune représentation issue du passé, à hauteur des générations vivantes, ni des générations précédentes, donc aucune représentation spontanée, qui fasse sens pour les habitants les plus enracinés, de culture montagnarde. C'est un risque tourné vers le futur, mais ouvrant un avenir entaché d'incertitudes majeures qu'aucun travail d'expertise ou de recherche scientifique ne parviendra à lever : quand ? combien ? en combien de fois ? sur quelle échelle de temps ?

La culture et la mémoire locale dans ce défilé montagneux qui commande l'accès aux massifs de l'Oisans admettent des débordements de la Romanche, des crues torrentielles sur les flancs des massifs, des chutes de bloc dans les massifs, tout particulièrement aux Ruines - tout cela sous la forme d'événements distincts les uns des autres, alors que la nouvelle annonce fait une sorte de synthèse de tous ces aléas en une sorte de bouquet cataclysmique. Les aléas historiques s'intègrent dans le vécu et la relation que les habitants entretiennent avec leur territoire de vie comme des éléments parmi d'autres, des caractéristiques qui ne font pas l'objet de jugements de valeur a priori, in abstracto et intemporellement. Une crue est vécue négativement le jour où on en est victime, mais elle peut être aussi un beau spectacle, un

²⁸ L'article R 111-3, utilisé par le Service RTM, en charge de la cartographie des risques en montagne, était considéré par la Délégation aux Risques Majeurs comme un équivalent du PPR (PER à l'époque)

motif de fierté identitaire locale, une relation affective à la nature, un album de souvenirs, une action bénéfique (nettoyage du lit), l'occasion de renouveler un outillage grâce à la loi de 1982. Les risques de quelque nature qu'ils soient que comporte un territoire ne sont qu'un élément dans un rapport plus global des habitants à ce territoire - un rapport qui ne se réduit pas à l'aspect fonctionnel, mais qui est également de nature affective.

Culture de risque : les travaux de sciences humaines, sous l'impulsion notamment de l'anthropologie ont fait des avancées importantes dans ce domaine depuis quelques années. Dans les années 1980/90, les chercheurs isolaient la culture de risque comme un fait culturel distinct - avec deux éléments de base : la mémoire et les attitudes (aversion au risque, suite aux travaux de Mary Douglas), la «culture de risque» était supposée vivre une vie autonome, sans lien avec la culture globale - ni avec la culture savante (la connaissance scientifique) voire en tension ou en conflit avec elle. Le concept s'appuyait sur des notions-clefs telles que «perception du risque», «représentation sociale» : de nombreuses enquêtes se sont attachées à collecter ces représentations et à dresser des échelles de perceptions (qu'est-ce qui vous fait le plus peur : l'accident nucléaire, le chômage, ou la route ?). Il s'agissait le plus souvent de construire des programmes de sensibilisation, avec l'intention souvent affichée de faire «progresser» cette culture de risque, étiquetée «irrationnelle», en direction de la culture savante et rationnelle. Ou à l'inverse, de défendre le droit des cultures profanes contre les cultures scientifiques. Certains travaux avaient déjà montré que face aux risques, les experts et les non experts ne se comportaient pas de manière sensiblement différente. Mais on n'en tirait aucune conséquence théorique. Les travaux récents d'anthropologie des risques conduisent à considérer les scènes locales du risques comme des «nœuds» de réseaux d'acteurs où émerge à un moment donné et pour un temps donné la préoccupation du traitement d'un ou plusieurs risques, mais sans que les intérêts et les investissements de ces acteurs soient laissés à la porte. Ces intérêts et ces investissements interagissent avec l'objet de la scène, souvent de façon non explicite - mais pas nécessairement - donnant lieu à des accords implicites, sous la forme par exemple de «malentendus bien entendus». Ils conduisent également à ne pas restreindre l'observation de la négociation des risques à des instances spécifiques, mais à la suivre dans les scènes constituées autour de thématiques plus larges (par ex, les agences de l'eau pour le risque inondation, les SCOT ou les DTA etc..., en s'efforçant de restituer en quelque sorte la traçabilité de l'objet «risque» au sein de la nébuleuse des rapports sociaux qui font vivre un territoire. C'est au cours de tous ces cheminements que le risque «se construit» - dans un processus social de part en part, dont le procès scientifique participe.

L'annonce du risque majeur (la prophétie de malheur) fait sortir virtuellement la configuration locale de traitement du risque de la logique de l'ouvrage vers une nouvelle logique, aux contours encore mal définis, dont les structures s'ébauchent néanmoins autour de l'idée d'incertitude (comme trait dominant) et d'un principe nouveau de responsabilité, qui prendra juridiquement forme sous le nom du principe de précaution. Le type de risque qu'il vise repose exclusivement, pour leur énoncé sur des procédures scientifiques : du dire d'expert au programme de recherche en passant par l'expertise collective.

Pour résumer la nouvelle configuration, on peut dire que le risque majeur - dont nul acteur en situation de responsabilité ne peut se dédouaner - rend obsolète la vieille notion juridique de *force majeure*, invoquée pour renvoyer hors du social les épisodes de décès en masse provoqués par des catastrophes naturelles. On peut nommer cette nouvelle logique, *logique du risque* (résiduel), ou *société du risque* en suivant Ulrich Beck.

Echecs et effets contre-productif du dispositif de prévention

Le dispositif de protection/prévention n'est pas seulement mis en échec, il produit des effets pervers, dont certains vont modifier sensiblement, mais dans l'opacité, les contours du risque appréhendé (nouveaux formatages).

Le gel de l'urbanisme (R 111-3) sur le territoire de l'Ile Falcon, notamment, entraîne des effets non voulus, qui se révéleront contre-productifs à l'usage. Ce hameau, à l'époque de l'annonce du risque, était investi par la commune de Saint Barthélémy de l'essentiel du projet de développement de la commune. Il est en effet le seul terrain d'une vaste superficie et entièrement plat de cette commune de montagne constituée de hameaux étagés entre 400 et 1000 mètres, avec des communications difficiles. Le terrain de l'Ile Falcon jouit par contre d'une situation très favorable, à proximité immédiate des voies de communication commandant l'accès aux espaces et services urbains. Du fait des inondations de la Romanche et pour des raisons historiques²⁹ il n'était occupé que sur sa lisière Nord-Ouest par quelques familles paysannes enracinées dans le pays de longue date. La fixation du lit de la Romanche en 1856 l'a mise globalement hors d'eau, sans que la densité de population n'augmente pendant le siècle suivant. Mais dans les années 1960, les propriétaires fonciers de l'Ile vendent quelques parcelles à des relations et connaissances de profil mi-rural, mi-urbain, qui y bâtissent leurs maisons (en partie en auto-construction). Dans les années 70, le mouvement s'intensifie en se dépersonnalisant, puisque les installations se font sous forme de lotissements, accueillant une population dépourvue de tout attachement antérieur au site. A l'orée des années 80, la commune décide de densifier l'urbanisation de l'Ile et d'y installer équipements et services, en commençant par une école primaire (préfabriquée) et un terrain de sport. C'est dans ce contexte, et alors que le POS de la commune était en passe d'être finalisé que l'arrêté préfectoral d'interdiction de construire est intervenu.

Du coup, les prix du foncier s'effondrent. Les habitants qui souhaiteraient partir, soit parce qu'ils ont pris conscience du risque, soit pour tout autre raison (mutation, divorce, chômage etc..) ne peuvent plus vendre, sauf à perte. Et de plus, tous les projets d'équipement du hameau sont arrêtés. Le hameau s'enfonce dans une sorte de marasme. Les candidats au départ se recrutent parmi les habitants du lotissement, qui n'ont pas d'attaches au lieu. Ils se sont lourdement endettés pour constituer un patrimoine. Ceux-là font entendre leurs voix lors des réunions publiques. L'Etat, par la voix de Tazieff, leur répond en 1987 : nous allons vous indemniser pour que vous puissiez partir avant la catastrophe. Cette annonce est diffusée dans la presse. Le problème, c'est que l'administration ne dispose d'aucune procédure permettant l'indemnisation préventive. Elle mettra cependant quatre ans avant de le dire clairement. Entre-temps, les résidents des lotissements auront frappé à toutes les portes, mobilisé les élus du CG et leurs députés à la recherche de solutions. Toutes vont échouer, y compris une solution astucieuse de préemption défendue par le maire de Vizille. Les habitants des lotissements constituent alors une association de défense qui sera très active sur la scène locale et sur la scène nationale, et dont l'activisme concourra à la rédaction des articles 11 et 12 de la Loi Barnier du 2 février 1995, sur la prévention des risques naturels, organisant l'expropriation préventive des habitants en cas de risques brutaux et létaux.

Tandis que les failles du Mont-Sec s'ouvrent imperceptiblement, scrutées par les experts, une faille sociale se creuse dans le social touché par la «prophétie de malheur», que les autorités publiques ne distinguent pas (focalisées par la montagne, elles regardent ailleurs). L'agitation des années 1986-1992 est le fait des nouveaux résidents de l'Ile Falcon. Les anciens

²⁹ voir Denis Coeur, Risque d'éboulement des Ruines de Séchillienne - recherches historiques, CIVIL-DDE de l'Isère, décembre 1995

habitants, tant du hameau que du bourg, leur maire en tête, restent silencieux. Ceux-là n'accordent aucune foi au risque - ils le disent tout bas, mais s'abstiennent de le clamer, espérant que l'agitation autour du risque finira par se calmer. La municipalité est gênée par l'arrêt forcé du développement de la commune, mais les vieux habitants installés à l'Ile Falcon n'ont aucun désir de vendre des maisons qu'ils espèrent bien transmettre à leurs enfants. Le gel de l'urbanisation ne les menace par frontalement. Ils se réveilleront, après le vote de la loi Barnier, quand ils réaliseront que la procédure d'expropriation embarquera tout le monde, eux compris. Alors ils prendront le relais de l'association de défense pour mener une contestation sensiblement plus violente (barrages sur la RN 91) en s'en prenant en particulier aux propriétaires des lotissements à qui ils feront porter la responsabilité de cette nouvelle (et seule à leurs yeux) catastrophe.

Ce qui échappe aux autorités en charge du risque, c'est qu'au fil de ces années non seulement les mesures préventives ont échoué à traiter la situation, mais elles ont brouillé le message de risque et in fine déplacé les contours du risque. En 1992, la configuration du risque est en décalage sensible avec la détermination scientifique de l'aléa, et de plus, elle est lestée d'un autre risque, en passager clandestin.

Tandis que l'expertise décrit une catastrophe en chaîne - effondrement brutal + barrage + rupture+ inondation amont + submersion aval + menace de pollution chimique majeure - le traitement administratif de la vulnérabilité ne concerne qu'une petite commune de 700 habitants, et en son sein qu'un hameau d'une centaine de maisons (300 habitants). Les communes amont (Séchilienne) et aval ne sont touchés en rien par la restriction de l'urbanisation. Mais pour les habitants de Saint Barthélémy et de l'Ile Falcon, quelle que soit leur position face au risque - croyant, incroyants ou agnostiques ! - le risque majeur, à partir de 1988, ce n'est plus la montagne, c'est le risque de perte patrimonial et le risque économique. Les uns et les autres, par des stratégies divergentes, s'efforcent de dévier cette menace de leurs têtes. C'est ainsi qu'en septembre 1991, le maire de Séchilienne écrit dans son bulletin municipal : *«Séchilienne a longtemps souffert d'une «mauvaise réputation». Qui ne se remémore cette actualité concernant le secteur des Ruines, qui menaçait de s'effondrer sur ses habitants ? Si tout risque n'est pas effacé, voici déjà plusieurs années que la montagne est fort heureusement toujours à la même place. Une information qui porta cependant préjudice à la vie locale : psychose, frein à la construction ... Peu à peu, on oublie; la vie reprend son cours»*. Au même moment, du côté de Saint Barthélémy, c'est la désolation, et son maire rédige pour le tribunal administratif un argumentaire destiné à faire casser l'arrêté préfectoral en ces termes: *«Plus que le risque réel, cette «affaire» a eu sur les habitants de l'Ile Falcon un impact catastrophique. En quelques mois, tout s'est écroulé autour d'eux - tout sauf la montagne»*.

La spirale inflationniste de la surveillance

Tandis que la vulnérabilité se réduit socialement comme peau de chagrin, l'expertise de l'aléa suit sa logique propre. Entre 1987 et 1992, sa scénarisation suit une trajectoire ascendante : le dispositif de surveillance en s'étendant met en évidence des volumes instables sans cesse croissants (les experts parlent de 10, puis 20, 50 et enfin 100 Mm3). Le risque géologique occupe le devant de la scène, car l'aléa hydrologique, malgré quelques études relancés à différents intervalles ne sera jamais véritablement modélisé.

Le groupe d'experts est composé d'universitaires de l'Université Joseph Fourier (IRIGM) et des géologues du CETE, dont l'un appartient au LCPC. Ils constituent un petit groupe très mobilisé sur ce risque. Leur mobilisation se fait sur le plan scientifique (visites de collègues étrangers, publications etc...), sur le plan social (ils sont fréquemment sur le terrain,

participant aux réunions publiques locales, diffusant périodiquement aux communes concernés le bulletin de santé de la montagne (données du dispositif de surveillance), sur le plan de la sécurité civile, le dispositif de surveillance affichant la double fonction de la connaissance et de la vigilance. Ils ont perçu et le scepticisme local des uns et l'inquiétude patrimoniale des autres, mais ils ont relégué ces perceptions en arrière champ de la conscience qui ne font pas sens dans leur représentation du risque. Ils n'ont pas transmis ce savoir aux divers niveaux de l'administration auxquels ils ont affaire, de la préfecture aux directions ministérielles compétentes (Environnement et Equipement). Ils argumentent chaque année auprès de ces directions des incertitudes qui font obstacle à une meilleure connaissance du risque pour obtenir les crédits nécessaires au renforcement et à l'extension spatiale du dispositif de surveillance. Si bien que l'administration commence à s'impatienter (le ministère des finances regimbe). En mars 1991, la DDE note que le dossier est dans l'impasse au niveau ministériel, et que les collectivités territoriales sollicitées (Conseil Général et Conseil Régional) refusent de s'engager financièrement et écrit : *«l'administration centrale commence à voir les implications financières de la surveillance préventive qui a commencé à croître un peu partout en France»*.

L'idée d'une contre-expertise commence à gagner la scène du risque. Les experts en titre, réticents finiront par y consentir : elle se fera sous forme d'une «validation de l'expertise» confiée en 1992 à des experts du LCPC et du BRGM. Le travail des experts en titre est confirmé. Les «grands experts » valident une menace d'éboulement de 20 à 30 millions de m³ «hautement probable à terme», en trois phases possibles de 3, 10 et 20 millions (à moyen ou long terme). Ils crédibilisent également le délai de 3 ans avant le premier éboulement et préconisent de renforcer le dispositif de surveillance, de financer une recherche lourde, voire fondamentale, d'approfondir les études hydrologiques, de mener une bonne étude de vulnérabilité (il y en a eu une, menée par une agence proche du ministère de l'Environnement qui a été enterrée immédiatement) - le tout pour un coût total de 17 MF. Et évoquent pour finir la parade, avancée localement depuis plusieurs années, d'un tunnel hydraulique et routier dont ils avancent l'échéance de 3 ans pour sa réalisation, tout en soulignant le coût trop important. Il n'y a pas eu à proprement parler de contre-expertise, mais une revue des données de l'expertise, de ses hypothèses et de ses méthodes. L'un des experts «locaux» dira lors d'un entretien : «Ils venaient tous de Paris, ils ont fait un petit tour sur le site ... Au début de la réunion de conclusion, ils ont dit : «il n'y a pas de risque majeur à Séchilienne», mais à la sortie, ils ont conclu à un risque majeur à court terme».

Pour clore la période et pour achever de brouiller les repères de la population soumise au risque d'éboulement, Haroun Tazieff - qui a quitté le gouvernement depuis longtemps et est entré au Conseil municipal de Grenoble (sous la municipalité d'Alain Carignon) et au Conseil Général de l'Isère sur le dossier de la prévention des risques majeurs - fait volte face dans les médias. Il met en doute le scénario catastrophe et écrit à l'avocate d'un résident de l'Île Falcon : «Ma position est celle-ci : le risque d'un important glissement de terrain à Séchilienne existe. Par contre, sa survenance peut n'avoir lieu qu'au bout d'une durée pouvant dépasser un siècle. Les personnes qui, informées de cet état de choses, désirent s'établir dans l'Île Falcon ont parfaitement le droit de le faire.»

Les impasses du plan d'alerte et de secours

La Sécurité Civile (SIACDPC) met un temps infini à élaborer le plan de secours et d'évacuation. Décidé en 1988, il est achevé en 1993, alors qu'on annonce à la population depuis 1985 un péril imminent. Le scénario retenu repose sur la fiabilité sans faille du système de surveillance. Il est retenu que l'alerte donnée par experts du CETE laisse un laps de temps de 24 h avant que le mouvement n'échappe à leur contrôle. A partir de ce moment,

l'alerte devient l'alarme, ce qui signifie que l'effondrement peut se produire à tout moment. Il est décliné en un certain nombre de scénarios, qui vont du moins pénalisant (le dispositif technique absorbe la totalité des matériaux) à la catastrophe majeure (barrage, rupture et submersion de l'aval). Il bute sur deux points. Le premier, dont l'effet psychologique n'est pas négligeable, est une pomme de discorde depuis le début de l'histoire : il n'y a qu'une seule voie d'accès à l'Ile Falcon, commandée par la RN91, au droit de la zone instable. En cas d'alerte, elle obligerait les évacués à passer sous le risque. Depuis 1985, les habitants demandent une voie (même sous forme de piste) vers le bourg de St Barthélémy ou vers St Pierre de Mésage par le Nord-Ouest au pied de Montfalcon. Son coût a été chiffré à environ 1,5 MF. Ils ne l'ont jamais obtenue. L'autre point est soulevé dans le Plan, il souligne les limites du schéma urgentiste qui conditionne la pensée et l'action de la Sécurité Civile : l'éventualité d'une crise étirée dans le temps, très irrégulière avec des périodes imprévisibles de rémission et d'accélération. «Dans ce cas, remarquent les auteurs du plan, la gestion d'une crise peut être longue et délicate du fait de sa durée, certaines mesures telles que les mesures d'évacuation pouvant être difficiles à prolonger dans le temps. L'identification de la fin d'une crise avortée et la décision du retour à une situation courante sont toujours très délicates.» Enfin, un certain nombre de scénarios retenus par le plan mettent en évidence le déséquilibre entre les zones menacées en amont et en aval par l'inondation ou la submersion et sur lesquelles ne pèsent aucune contrainte d'urbanisme (il n'y aura pas de Plan d'exposition au risque d'inondation en aval de Séchilienne, avant le milieu des années 2000), et Saint Barthélémy, figé dans son développement, avec son Ile Falcon immobilisée sous le risque. Au tournant de l'année 1991/1992, les contradictions qui minent la scène du risque des Ruines ont éclaté au grand jour, le consensus social autour du risque, fragile dès le départ, a volé en éclat, aucune solution ne se profile à l'horizon pour les habitants sinistrés davantage par le dispositif de prévention que par le risque lui-même. Ni l'investissement important dans l'expertise, ni les procédures administratives activées n'ont permis de lever les incertitudes majeures auxquelles est soumise la population locale. Celle-ci est d'ailleurs profondément divisée, travaillée par un conflit latent qui peut déboucher sur une crise violente.

2.3. La crise sans la catastrophe, 1992/1998

La gestion du risque dans l'impasse , 1992-1994

Au moment où les «grands experts» nommés par les ministères (Environnement et Equipement) valident l'expertise locale du Risque des Ruines, son traitement socio-politique est dans l'impasse : début 1993, le ministère de l'Environnement reconnaît officiellement l'impossibilité légale de procéder à une expropriation préventive. Il préconise d'explorer les différentes pistes de rachat à l'amiable des propriétés menacées. Mais ces solutions déjà explorées localement ont toutes échoué.

En outre, achevant de brouiller la communication sur le risque, les pouvoirs publics entreprennent des travaux routiers dans le secteur, qui sont interprétés par les habitants de la commune de St Barthélémy, comme la preuve du scepticisme des autorités - ou pire de leur indifférence. En effet, le Conseil Général et l'Etat entreprennent la déviation de la RN91 entre le goulet de l'Ile Falcon et Séchilienne, dans l'objectif évident de fluidifier la circulation hivernale en direction des grandes stations de l'Oisans et la direction départementale de l'Equipement procède au remplacement des ponts Bailey à la hauteur de l'Ile Falcon. L'enquête d'utilité publique, conduite par un ingénieur du RTM, se fait vigoureusement l'écho de l'indignation des riverains. L'enquêteur n'hésite pas à interpeller la ministre de l'Environnement, de passage à Grenoble, Ségolène Royal.

Les solutions techniques défendues par les experts locaux - un double tunnel de dérivation de la Romanche et de la route - malgré la caution des grands experts, ne sont l'objet d'aucune programmation, ni même d'aucune décision. Bien que le scénario catastrophe fasse l'objet de quelques reportages-choc dans la presse écrite ou télévisée nationale et/ou locale, le territoire officiel de la vulnérabilité est toujours réduit à l'Ile Falcon sur laquelle pèse la totalité des contraintes à l'urbanisation. L'aléa hydrologique reste à l'état de menace, non modélisé en tant que risque. De même que l'aléa chimique induit. Ni l'un, ni l'autre ne font l'objet d'une quelconque procédure de prévention. Les résidents de l'Ile Falcon, abandonnés à eux-mêmes, sont en proie à un désarroi considérablement aggravé par l'incertitude. Ils ne reçoivent quasiment aucune information, que ce soit dans le registre du risque physique, ou dans celui de l'action administrative. Le CETE publie une ou deux fois par an un relevé des mesures enregistrées par les capteurs du système de surveillance et leur courbe d'évolution. Ce bulletin purement technique est envoyé aux maires des communes, qui ont renoncé à le diffuser à leurs administrés.

Devant l'inertie et la paralysie de l'action publique, la population locale se mobilise et passe à l'action. Au début des années 90, une association de défense des habitants de l'Ile Falcon, l'ADHECA³⁰, se constitue et monte progressivement en puissance. Elle regroupe les candidats au départ. Leur président, extrêmement actif dès 1992-1993 va mobiliser (enrôler) des acteurs stratégiques et les mailler en un réseau dont l'influence s'étend du plan local au national et incluant la presse. En la matière, la question de l'information est cruciale. L'Etat par frilosité, incapacité et/ou absence d'imagination, s'est révélé incapable de l'organiser de manière crédible et satisfaisante.

Le réseau monté par le président de l'ADHECA va y suppléer au point de faire fonction pendant toute une période de «scène locale de risque». Les principaux acteurs du dossier - experts, élus, fonctionnaires - utilisent ce réseau pour faire passer des informations et leurs messages et recueillir en retour l'information des autres. La presse locale comble également efficacement les trous laissés par la communication publique, comme la revue de presse sur 10 ans le montre : elle recoupe scrupuleusement ses informations et donne la parole à toutes les parties prenantes. Les reportages choc sont davantage le fait des médias nationaux, mais là encore sans atteinte à la déontologie de l'information. Ainsi le reportage publié par l'Événement du Jeudi en juin 1993, intitulé «*Grenoble : le jour où la montagne s'effondrera*» avait fait souffler un vent de panique au sein de l'administration locale et nationale; mais une note interne du ministère de l'Intérieur avait fini par conclure à l'exactitude des informations délivrées par le journaliste.

Malgré cela, le préfet de l'Isère, entreprend de contrôler l'information pour, dit-il, «mettre fin aux fausses nouvelles» et met en place au début de l'année 1994 une *commission locale d'analyse et d'information sur le risque de Séchilienne*, CLAIRS. La commission, dans la main de la préfecture, émet irrégulièrement un bulletin - qui n'apporte aucune réponse aux questions que se posent la population.

La question principale est celle de la perte ou la dévalorisation des patrimoines touchés par le dispositif de prévention et non la sécurité, malgré l'habillage sécuritaire du discours des uns et des autres. Au début de la décennie 90, les riverains exposés qui craignaient pour leur sécurité ont en effet quitté les lieux, soit en vendant à perte leur maison, soit en la louant.

Au milieu de la décennie 1990, la seule scène locale du risque de Séchilienne est informelle et officieuse : il s'agit du réseau monté par l'ADHECA qui représente les intérêts des propriétaires des lotissements de l'Ile Falcon. Il est parvenu à mobiliser un député local qui

³⁰ Association de défense des habitants face à la catastrophe annoncée.

est en train de porter la question de Séchilienne à l'Assemblée Nationale, sous la forme d'un amendement au projet de loi sur la prévention des risques naturels porté par le ministre de l'Environnement, François Barnier.

Mais cette «scène locale» laisse dans l'angle mort les intérêts de l'autre partie de la population de l'Ile Falcon et du reste de la commune de Saint Barthélémy, représenté par son conseil municipal, sourdement, mais vigoureusement opposé à l'action de l'ADHECA.

1995 - un tournant dans la crise

Au milieu de la décennie, deux événements laissent présager une évolution de la situation en direction d'une résolution de la crise sociale : le vote de la Loi Barnier, le 2 février 1995 et la décision prise par un responsable de la DDE, chef du service de l'aménagement urbain de prendre à bras le corps la question posée par le risque des Ruines. Ce dernier était arrivé en Isère en 1993 et très rapidement convoqué, avec le directeur départemental, par le préfet. Celui-ci leur avait enjoint de faire en sorte qu'il n'y ait aucune vague dans l'affaire des Ruines, qui puissent refluer vers la préfecture³¹. Le chef de service, Jacques Tailhan, ne tint aucun compte de l'avertissement : il entreprit au contraire de mettre en place les outils pour sortir de l'état de crise sociale larvée qui était en passe de s'enkyster. Et pour cela, de mettre sur pied un groupe de travail pluridisciplinaire en lui fixant les objectifs de dresser l'état des lieux et de travailler à des solutions.

Le deuxième événement est le vote de la Loi Barnier à l'Assemblée Nationale, avec dans son article 11, la possibilité d'exproprier préventivement des biens immobiliers exposés à un risque majeur, due dans une grande mesure à l'activité déployée par le député de l'Isère Gilbert Biessy auprès du cabinet du ministre, à l'incitation de l'ADHECA. Le problème cependant est que la formulation et l'esprit de l'article 11 s'éloignent sensiblement des préoccupations locales qui l'ont fait naître : il sera le point de départ d'une nouvelle crise sociale, plus violente que la précédente³².

Il s'agit de la seconde grande loi en matière de prévention des risques de ce dernier tiers de XXe siècle. Elle a plusieurs ambitions : mettre en place un outil de prévention plus efficace que les PER qui ont été un échec ; transposer le principe de précaution dans le droit français en même temps que certains principes écologiques et démocratiques - le principe d'action préventive et corrective, le principe pollueur-payeur et le principe de participation (qui donna naissance à la Commission Nationale de Débats Publics chargée d'organiser la consultation citoyenne sur tous les grands projets et équipements).

³¹ Le préfet convoqua le DDE et son chef de service et leur tint ces propos : «Messieurs, à propos du dossier de Séchilienne, si une pierre venait à atterrir dans mon jardin, je vous ordonne de vous en saisir au plus vite et de l'expulser immédiatement ... de préférence dans le jardin de celui qui me l'a envoyé. Si d'aventure, il en allait autrement, je vous flinguerai ! Administrativement s'entend, mais je vous flinguerais» (anecdote racontée par l'intéressé)

³² Art. 11. - loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement Sans préjudice des dispositions prévues au 6 de l'article L. 131-2 et à l'article L. 131-7 du code des communes, lorsqu'un risque prévisible de mouvements de terrain, d'avalanches ou de crues torrentielles menace gravement des vies humaines, les biens exposés à ce risque peuvent être expropriés par l'Etat dans les conditions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et sous réserve que les moyens de sauvegarde et de protection des populations s'avèrent plus coûteux que les indemnités d'expropriation. La procédure prévue par les articles L. 15-6 à L. 15-8 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique est applicable lorsque l'extrême urgence rend nécessaire l'exécution immédiate de mesures de sauvegarde. Toutefois, pour la détermination du montant des indemnités qui doit permettre le remplacement des biens expropriés, il n'est pas tenu compte de l'existence du risque.

Le principe de précaution traduit dans le droit français l'entrée dans la société du risque évoquée plus haut, caractérisée par l'affichage public du risque résiduel - principe reconnu internationalement, notamment en droit maritime. Dans la version législative française, il est formulé ainsi : *«Le principe de précaution, selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable».*

Les Plans de Prévention des Risques Naturels, PPR, sont censés corriger les lourdeurs des PER : déconcentration de la procédure sur les préfets, allègement des études techniques, prise en compte des zones génératrices de risque. Il s'agit essentiellement de s'attaquer à la question des inondations, de loin le risque le plus coûteux du régime «Catnat». En réalité, le PPR reproduit les défauts invalidants qui avait été ceux des PPR : technocratie étatique (les collectivités locales ne sont associées que tardivement à la procédure et de façon très minimaliste), séparation maintenue entre la démarche de prévention et celle (décentralisée) de l'aménagement du territoire, et enfin pas de mesure efficace de responsabilisation au regard de l'application du régime Catnat³³. Une autre innovation de la loi est le fameux article 11 (et le 12 qui lui est lié), ouvrant la voie à l'expropriation préventive, en cas de risques brutaux (mouvements de terrain, crues torrentielles). Le Risque des Ruines a été l'un des cas d'école sur lequel se sont appuyés les rédacteurs du projet de loi. Il prévoit une indemnisation préventive des biens menacés par un risque prévisible, *si celui-ci menace des vies humaines et si les moyens de protection s'avèrent plus coûteux que l'indemnisation*³⁴. Puisque l'enjeu devient celui des vies humaines, il devient impossible de faire des distinctions au sein de la population exposée : une fois confirmé le risque vital, tout le monde devra partir. Encore faudra-t-il montrer que le coût des parades excèdent le coût de l'expropriation. On voit ainsi se dessiner en filigrane les grandes lignes des batailles à venir, puisqu'à peine la loi votée, on voit se lever contre elle les silencieux de la veille. L'article 12 instaure le financement de ces expropriations, qui sera appelé communément fonds Barnier, au moyen d'un prélèvement de 12% sur les primes catnat.

Notons au passage les innovations de la loi qui vont sans doute résoudre des situations épineuses conjoncturelles, mais ouvrir la porte à des questions encore plus épineuses que la catastrophe Xynthia met en évidence aujourd'hui. En premier lieu, la loi ne résout pas le lancinant problème du financement de la prévention, qui risque de se trouver redoublé par l'obligation de mettre en balance le coût de l'expropriation et celui de la protection. La loi prévoit le financement de la première, mais pas de la seconde ! Mais surtout, un principe, le droit à la sécurité physique - il faudrait même plutôt parler d'impératif - s'impose face au droit de propriété et peut donc justifier une expropriation, jusque-là réservée aux projets d'utilité publique. Si l'article 11 de la loi Barnier est une déclinaison du principe de précaution affirmé dans l'article 1, il en donne une interprétation qui va dans le sens de l'éradication du risque résiduel, de la quête du «risque zéro».

Avant la fin de l'année 1995, les «vieux habitants» de l'Île Falcon, unis derrière leur conseil municipal, partent en guerre contre l'application de la loi. Pour eux, la véritable catastrophe

³³ Les modulations de franchise n'interviennent que si un PPR est prescrit et non voté dans un délai de 5 ans, qui sera ramené à 4 dans la Loi Bachelot de 2003.

³⁴ On voit ici poindre le malentendu : ce n'est pas parce que leur vie est menacée que certains résidents veulent partir. La garantie de la sécurité physique des personnes est assurée par le système de surveillance, seule mesure positive prise par l'Etat en direction des populations exposées

commence maintenant avec la loi Barnier, qui signera la mort sociale du village, la stérilisation d'un espace de vie auquel ils sont attachés, la perte de leurs maisons de famille, la rupture de la transmission à la génération suivante. Leur révolte est totalement incomprise des autorités publiques, de l'Etat notamment - elles croyaient apporter la bonne nouvelle de la loi Barnier aux populations coincées sous le risque et elles se retrouvent face à une nouvelle mobilisation, qui prend des allures bien plus violentes (barrages de la RN 91 lors des WE et des vacances d'hiver). La violence est aussi interne à la collectivité concernée : le clivage se durcit entre «anciens» et «nouveaux habitants», les premiers accusant les seconds d'être à l'origine de la loi Barnier et allant même jusqu'à les soupçonner d'avoir monté l'affaire du risque de toutes pièces pour toucher une indemnisation. Un climat de peur et de soupçon s'installe dans toute la commune, inversant le rapport de force qui prévalait jusque-là : aux élections municipales de juin 1996, la liste «Avenir de l'Ile Falcon» - une liste de combat contre la loi Barnier - emporte la totalité des sièges au CM, et élit comme nouveau maire le fils du maire sortant, premier et notoire «incroyant» du risque des Ruines de la commune. C'est dans cette conjoncture et dans ce climat que Jacques Tailhan réunit son groupe d'expertise pluridisciplinaire autour d'un projet d'«étude de vulnérabilité», avec l'appui du directeur du Pôle Grenoblois de prévention des risques naturels, François Gillet, universitaire.

L'étude de vulnérabilité : 1995/1997

Le projet est de réunir un groupe d'expertise pluridisciplinaire -ce qui n'a encore jamais eu lieu en 10 ans de catastrophe annoncée. Mais là ne s'arrête pas la nouveauté, le promoteur de l'étude de vulnérabilité introduit dans la gestion de l'affaire plusieurs ruptures de fond, qui devraient sortir, espère-t-il, l'action publique et privée, celle des collectifs et des individus, des impasses où elle s'est échouée ³⁵.

L'étude de vulnérabilité propose un découplage de l'action et du savoir, inversant la logique suivie pendant 10 ans. Le plan socio-politique ne doit plus être à la remorque du savoir scientifique et de son tempo - qui l'a paralysé pendant 10 ans. Mais il s'agit de mettre la recherche et l'expertise au service des collectivités humaines exposées. Les experts géologues sont donc invités à produire des scénarios plausibles de réalisation de l'aléa géologique (lesquels commandent des scénarios d'inondation). Mais au sein de ces scénarios, le groupe d'experts, sous la direction de son leader, choisira de tracer, au moyen d'un scénario de référence, la limite de l'inacceptable, soit, selon les termes de l'étude «un scénario significatif géographiquement et pertinent socialement». Le leader du groupe place les experts sous l'impératif contraignant d'un principe de responsabilité. C'est donc la vulnérabilité qui est mise au centre et commande le travail d'expertise et l'action publique. Il est à noter que ce faisant, non seulement on ne s'intéresse pas aux hypothèses les plus probables scientifiquement (10 ans de gestion impossible de risque ont montré qu'une telle quête n'avait pas de sens), mais également aux hypothèses les plus pénalisantes. Le scénario privilégié retient en effet un effondrement en masse de 5 Mm³, parce que c'est à partir de cette masse qu'il y a bouchure de la vallée et risque de rupture incontrôlée. L'étude de vulnérabilité tente ainsi de couper court à l'escalade de l'expertise (qui avance alors des chiffres de 100 Mm³). Sont exclus également l'hypothèse d'une rupture sans préavis, sous l'effet d'un séisme notamment et le scénario dit du «non-événement» (l'effritement étalée dans le temps).

L'équipe «étude de vulnérabilité» remet la synthèse de son travail à la fin de l'année 1995. La synthèse après avoir dressé l'inventaire des certitudes et des incertitudes et présenté les

³⁵ voir en première partie, le chapitre consacré à l'étude de vulnérabilité

scénarios de risque sélectionnés, avance un dispositif d'action ambitionnant une résolution globale de la crise. Le scénario de référence de ce dispositif, comme dit précédemment, est choisi en fonction de sa signification sociale; il officialise le scénario qui hante l'imaginaire local depuis 10 ans. Ce faisant, il accorde au territoire frappé par la prophétie de malheur une double reconnaissance : il donne acte de ce que celle-ci a imprimé quelque chose d'irréversible dans le territoire, avant même toute réalisation de sa prédiction; il accorde aux individus et aux groupes sociaux touchés, et en premier lieu aux résidents de l'Ile Falcon, la reconnaissance de leurs épreuves : leur état de victimation et leur vécu traumatique.

Enfin, l'étude propose une sortie globale de crise :

- Par l'expropriation préventive, dont elle prend acte. Cependant, l'expertise sociale et historique de l'affaire a montré les ambiguïtés, les malentendus et la fracture sociale prévisible. La loi Barnier, votée au moment même où l'équipe commençait ses travaux, ne se présentait pas à elle comme une solution, ni une ressource, mais plutôt comme une donnée et à vrai dire, comme une contrainte. L'étude propose alors un accompagnement social de l'expropriation tant pour les particuliers que pour les collectivités concernées (Séchilienne et St Barthélémy) : échelonnement dans le temps, procédure amiable privilégiée, programme de réinstallation sur le territoire des communes concernées, projet d'aménagement urbain. Il s'agit par là de «passer d'une vision temporelle du risque à une vision spatiale» et par là de réouvrir les voies de l'avenir, de réinsuffler du projet dans un territoire frappé de mort social depuis des années ³⁶.

- Par la réalisation d'un double tunnel creusé en fond de vallée parant au risque pesant sur le cours de la Romanche et sur la route nationale. Ce tunnel n'est pas une idée neuve, l'équipe d'expertise s'efforce de la conforter en l'appuyant sur une évaluation économique du coût de la catastrophe en l'absence de parade, en proposant un calibrage de l'ouvrage, un chiffrage financier, et un calendrier des études techniques.

Dans les termes de la sociologie des risques, on peut décrire l'entreprise de l'étude de vulnérabilité comme la tentative d'instaurer une scène locale de risque, c'est-à-dire d'établir un dispositif de délibération «raisonnable»³⁷ et pluraliste de traitement d'une situation critique - caractérisé par la dispersion des acteurs, la paralysie de l'action, le conflit et l'opacité - prenant acte de la complexité de la situation et de ces incertitudes et proposant une issue. Celle-ci consiste à convertir un problème insoluble temporellement en un problème spatial, c'est-à-dire au fond d'aménagement, en mettant au centre des discussions deux objets, à double vocation, transactionnelle et transitionnelle : un projet d'urbanisme et un tunnel. *Transactionnel*, parce qu'ils sont constitués en objet de négociation, ramenant autour de la table les acteurs décisionnaires (ministères et collectivités territoriales), et *transitionnel* au sens où il s'agit de passer à une autre étape, porteuse d'avenir.

Cependant, l'étude de vulnérabilité présente un défaut, une lacune qui l'empêche d'être une véritable scène locale de risque : par construction, elle a exclu les acteurs politiques et sociaux de la discussion. Les «experts» des SHS sont supposés les représenter, ce qui a sans doute permis une certaine sérénité du travail d'expertise, mais il s'agit d'un artifice. L'étude de vulnérabilité se voulait un dispositif rétablissant la transparence dans une situation particulièrement embrouillée - et ses membres avaient en effet travaillé selon les bonnes règles de la discussion et de la délibération collective, mais la transparence s'arrêtait à la frontière du groupe. Pour les acteurs extérieurs, le fonctionnement du groupe, qui s'est abstenu de communiquer pendant toute la durée de ses travaux, apparaît comme

³⁶ Les scènes locales de risque, déjà cité, p 96

³⁷ selon le mot employé à diverses reprises dans le document de synthèse de l'étude, qui vise à une construction du raisonnable

particulièrement opaque. En outre, comme nous l'avons montré dans la première partie de ce travail, il n'y a eu aucun renouvellement de l'équipe d'experts géologues.

La construction dévoile toute sa faiblesse au moment du passage à l'action. Les acteurs sociaux non impliqués ne sont nullement liés par les conclusions du rapport. Ce qui est apparu comme le «raisonnable» par les experts, à savoir l'acceptation des données de la situation - dont la donnée contrainte de l'article 11 de la loi Barnier - apparaît aux yeux des personnes lésées par cette disposition comme une mesure injuste et inappropriée, c'est-à-dire au fond irrationnelle. Ils vont donc s'employer dans les mois qui suivent la remise de l'étude, à faire échec aux solutions proposées en s'efforçant de délégitimer l'expertise et de faire échec à l'expropriation en s'appuyant sur la loi elle-même.

2.4. Rebondissement de la crise 1996-1998

Cette nouvelle phase de mobilisation est menée par la municipalité de Saint Barthélémy, soutenue par une majorité d'habitants, sous la bannière «Avenir de l'Ile Falcon», puis regroupés dans une association «vivre et rester au pays». Cette tendance a obtenu une écrasante majorité aux élections municipales de juin 1996, en particulier à l'Ile Falcon. Les candidats au départ soit se sont abstenus, soit ne sont pas allés voter. Le silence vient de changer de camp. Il s'agit dorénavant de se battre contre l'expropriation préventive. L'axe principal de la contestation de la loi passera par la contestation de l'expertise. Aux yeux des opposants à l'expropriation, et non sans quelque fondement, la racine du problème n'est pas dans la montagne, mais dans l'expertise. Ils vont donc s'attacher à décrédibiliser l'expertise et délégitimer les experts, d'une part en exploitant les incertitudes (relevant la part d'arbitraire dans le choix des scénarios de référence), d'autre part en contestant le choix des parades. Ils vont recevoir sur ce dernier point un renfort inattendu. En juillet 1996, les responsables de l'étude de vulnérabilité sont convoqués à Matignon où ils sont reçus par un membre du cabinet du Premier Ministre, Alain Juppé, pour une algarade en règle : le ministre est furieux que l'expropriation de l'Ile Falcon n'ait pas encore commencé six mois après le vote de la loi. Parmi les divers arguments avancés pour expliquer le retard, l'un concerne justement les parades, provenant d'un fonctionnaire du ministère de l'Environnement : on n'aurait pas exploré toutes les solutions possibles, en particulier celle de l'abattage contrôlé, utilisée dans d'autres sites dans le monde. La délégation repart avec un sursis et le ministère avec une mission de recension bibliographique sur l'abattage contrôlé - qu'il confie au BRGM. De là à penser que l'abattage contrôlé soit le cheval de Troie du BRGM pour forcer l'ouverture du cercle étroit et bien défendu des experts propriétaires du site, il n'y a qu'un pas qui fut vite franchi localement. Ce fut le point de départ d'un affrontement, assez éloigné de l'image idéale de la controverse scientifique, qui prit parfois l'allure d'un assaut contre un camp retranché. Dans le «camp retranché», les experts de l'équipe de vulnérabilité et la DDE, subissaient les attaques parfois désordonnées, parfois coordonnées d'une coalition hétéroclite où l'on trouvait le BRGM, des habitants en colère et leurs élus, des universitaires³⁸. Ils répondaient en renvoyant coup pour coup et dans le même registre : disqualification des «adversaires», distillation du soupçon etc. Le front des «attaquants» était fait d'un réseau de circonstance, entre des acteurs très différents, avec des intérêts distincts, mais qui partageait un objectif commun : faire entendre une autre voix que celle qui avait dominé la scène de l'expertise du risque des Ruines pendant plus de 10 ans. Le BRGM, en pleine mutation institutionnelle, voulait s'imposer dans le champ de la prévention des risques, à l'université, certains chercheurs souhaitaient apporter une contribution à l'expertise, quant à la commune

³⁸ Les détails de cette crise de l'expertise sont relatés dans la partie précédente.

de Saint Barthélémy, elle avait le sentiment d'avoir subi, en courbant le dos, des dures d'expert qui avaient lourdement pénalisé son existence et dont il était dit officiellement à présent qu'ils étaient fondés sur le sol mouvant d'incertitudes majeures.

Le point de vue des experts en titre et leur amertume est résumée par l'un d'eux, le professeur Pierre Antoine, dans la lettre au préfet, datée du 2 décembre 1996 et citée dans la première partie, où il écrit : *«Il est par conséquent très désagréable de voir accréditer peu à peu, par voie de presse ou manifestations publiques, et confirmer en quelque sorte par une note d'apparence très officielle émanant du BRGM (document ci-joint), l'idée que tout n'a pas été fait pour acquérir une connaissance correcte du site, notamment sur le plan de la géologie (discipline que j'enseigne à l'UJF et dans d'autres écoles).*

Dans le même temps, à la DDE on préparait l'accompagnement de l'expropriation en s'efforçant de convaincre les maires des deux communes concernées par l'expropriation (une usine sur le territoire de Séchilienne était comprise dans le périmètre) d'entrer dans la logique du projet d'aménagement. Du côté de Saint Barthélémy, ce fut l'échec. Le maire conservait l'espoir d'échapper à l'application de l'article 11. Il avait introduit un recours au Conseil d'Etat, non sans argument, notamment sur le fait que le risque vital, du fait du système de surveillance, n'était pas engagé.

Au cours d'une réunion publique, à la fin de l'année 1996, le préfet de l'Isère, nouvellement nommé, fut assez vivement pris à partie par l'association Vivre et Rester au Pays. Après avoir pris connaissance des aspects les plus brûlants du problème, il engagea une politique d'information et de communication résolue, ouverte à toutes les parties prenantes, y compris les «opposants»³⁹, dotée d'un nouveau bulletin local «Chronique des Ruines». Cet organe d'information, face à l'offensive de la contestation, s'est voulu dans le droit fil de la perspective du «raisonnable», qui avait été celle de l'étude de vulnérabilité : ne diffuser que des données et des informations validées, traiter tous les aspects de la situation, y compris sociaux. Il est allé au-delà en donnant la parole aux points de vue dissidents. Sans qu'un consensus explicite soit obtenu, l'effervescence se calma peu à peu, au fur et à mesure que la procédure d'expropriation était déroulée : évaluation des propriétés, puis négociations amiables. Il avait été convenu, en accord avec le préfet, qu'on se donnerait un délai de cinq ans et qu'aucune expropriation forcée n'aurait lieu. Le préfet tint parole et certains résidents restèrent encore des années dans une Ile Falcon désertifiée, revenant peu à peu à l'état de friches.

La contestation sur les parades se dégonfla également quand le préfet demanda au BRGM qui défendait la solution de l'abattage contrôlée de garantir par écrit qu'elle pouvait se faire sans aucun risque pour les vies des riverains. Celui-ci on l'a vu, refusa prudemment d'engager sa responsabilité sur ce point. Pour autant, la parade préconisée par l'étude de vulnérabilité, le double tunnel, resta en quelque sorte suspendue dans l'indécision. Ni contestée officiellement dans son bien-fondé, ni véritablement programmée, elle survécut longtemps dans les bureaux des ministères à l'état quelque peu fantomatique d'«études techniques préalables», puis reçut un faible début d'existence, sous forme d'une galerie dite de «reconnaissance», justifiée par une double fonction de relevé géologique et d'évacuation d'une fraction du débit de la Romanche en cas de bouchure de la vallée. La DDE ne ménagea pas sa peine, sous l'impulsion de Jacques Tailhan, revenu aux affaires, pour en obtenir le financement. Il

³⁹ A l'automne 1996, Jacques Tailhan qui portait le poids de la démarche fut victime d'un grave accident de santé qui le fit disparaître de la scène pendant plusieurs mois. Le préfet qui venait d'être nommé en Isère, arrivant de Bretagne, se retrouva sans interlocuteur dans son administration. Il fit appel à l'auteur de ces lignes, alors simple membre de l'étude de vulnérabilité. Elle exerça alors auprès de lui une mission de conseil et de communication durant toute l'année 1997 et jusqu'en mars 1998. A ce titre, elle a proposé et réalisé un nouveau bulletin d'information, baptisé «chronique des Ruines» et proposé l'organisation d'une discussion contradictoire sur l'expertise - qui eut lieu, mais selon un format assez minimaliste.

n'obtint pas le tunnel, mais fut à l'origine d'une modification dans l'usage du fonds Barnier : il réussit à faire passer une disposition à la loi d'orientation financière de 1997 permettant d'utiliser le fonds au financement de la prévention. Cette disposition est utilisée aujourd'hui pour le financement de la rénovation des digues suites à la tempête Xynthia.

2.5 Vers le refroidissement de la scène de risque

Au début des années 2000, le départ des habitants de l'île Falcon sonne la fin de la crise ; non sans drames personnels, mais ceux-ci se vivent dans l'ombre du privé et de l'intime. L'espace public s'apaise, à peine troublé par quelques sursauts de protestation du dernier carré des irréductibles réfractaires au départ. Ceux-ci ont d'ailleurs été délogés, sous main policière, à l'été 2012, sans soulever beaucoup d'émotion.

Une expertise nouvelle est initiée par le ministère de l'Écologie, sous la direction de Marc Panet qui imprime à l'évaluation du risque un virage vers la minimisation que nous avons décrite dans la première partie.

Au terme de la décennie, le risque n'est pas levé, mais peut-on encore parler de scène locale de risque ? Depuis le début, l'île Falcon avait occupé le centre, sa disparition en tant que lieu habité signifiait implicitement aux yeux des acteurs la disparition de la vulnérabilité. La scène du risque s'étant refroidie, l'espace du débat a été occupé par des procédures administratives de gestion opérationnelle du risque. Le Plan de Prévention du risque inondation (PPRI), préconisé dans le plan d'actions engagé par le préfet en mai 2004, suite au rapport du collègue d'experts, dit Panet II., a été prescrit en août 2005. Il n'a pas abouti et a dû être relancé en février 2011. Cette fois-ci, la procédure fut accélérée et il a été approuvé le 8 juillet 2012. A la suite du rapport Huet, l'État s'est efforcé, plus que jamais, de partager la charge de la prévention du risque avec les collectivités territoriales. Tant que la menace d'un risque majeur pesait sur le territoire, il n'y était pas parvenu. Les moyens des communes les plus exposées, St Barthélémy de Séchilienne et Séchilienne, n'étaient à l'évidence pas à la hauteur du risque. Les autres collectivités territoriales - communes exposées à l'inondation potentielle, Conseil Général, voire Régional - avaient depuis le début de l'affaire suivi une ligne qui consistait à s'impliquer le moins possible sans paraître rompre trop ouvertement la solidarité avec leurs consoeurs sinistrées. Elles participaient cependant à la commission Clairs. Celle-ci dans les années 2000 continue de se réunir, en une structure à minima de suivi et de veille du risque. Mais, sur le plan opérationnel, les collectivités se sont impliquées : elles ont créé en 2004 un syndicat mixte de rivière, le SYMBHI, qui a pris en charge, en 2007, les études des parades hydrauliques des Ruines de Séchilienne, assurées jusqu'alors par la DDE. En 2009, la mission Durville, diligentée par l'État, décerne d'ailleurs aux travaux du SYMBHI un satisfecit, qui sonne un peu comme la fin de partie d'un jeu où l'État, soufflant alternativement le chaud et le froid, avait occupé le devant de la scène :

« Nous noterons en tout premier lieu le sérieux et le professionnalisme avec lesquels l'ensemble de ces études complexes a été piloté par le SYMBHI ». Les auteurs du rapport considèrent que « l'ensemble des études récemment conduites présente une marge de sécurité tout à fait satisfaisante. » Dans leurs conclusions, ils estiment que « l'événement hydraulique redouté est une simple crue, dont l'amplitude peut varier selon l'existence ou non d'un barrage naturel à Séchilienne, et l'importance de celui-ci. Les essais sur modèle réduit ont montré qu'il ne s'agit pas d'une onde déferlante, telle que la rupture d'un barrage-voûte pourrait induire, mais d'une crue ressemblant à une crue naturelle. »

Parallèlement, les parades routières – en fin de compte, la RN 91 demeure le principal enjeu exposé au risque des Ruines - font l'objet d'une opération analogue. En 2006, la compétence sur la RN 91 est transférée au Département et en 2009, un plan d'aménagement de la route, dénommée dorénavant RD 1091 est signé entre l'Etat, la Région et le Département. Il prévoit, en particulier une déviation haute de celle-ci sur le versant opposé au Mont-Sec. Les projets de tunnels sont enterrés de facto.

Au fond, durant cette décennie, l'Etat a mené à bien le transfert de la charge du risque sur les acteurs du territoire. Dans la perspective d'une bonne gestion des risques, c'est certainement une bonne chose. Les collectivités territoriales ont intégré ce risque comme un risque parmi d'autres - la terrifiante vague de submersion repliée au format d'une crue naturelle – et comme un enjeu parmi les multiples autres enjeu de leur territoire. L'Etat avait fait la preuve durant les deux décennies précédentes qu'il n'était pas en mesure de gérer le risque à lui tout seul et d'assurer tous les rôles, de l'expertise à la prévention et à la gestion de crise. Il est significatif cependant que ce transfert se soit opéré concomitamment à une révision de l'expertise, qui a eu pour résultat d'estomper - voire de faire quasiment disparaître - le scénario catastrophe. Comme s'il avait fallu ramener le risque à une hauteur « humaine » pour le faire accepter par les collectivités locales. Mais quelle crédibilité peut-on accorder à la nouvelle construction ? L'expertise actuelle est-elle plus robuste que la précédente ? Aujourd'hui, nul ne peut répondre à cette question.

Conclusion générale

De cette longue et rebondissante histoire, nous pouvons tirer quelques enseignements pratiques et théoriques. Il faut en premier lieu souligner l'efficacité de l'alerte, au milieu des années 1980, face à une menace inédite, qui était, par bien des aspects, propre à susciter l'incrédulité locale. Cette efficacité a été due à la conjonction de deux facteurs : d'une part, l'implication d'un organe technique public, le CETE, dont le mode d'organisation et la culture confèrent à ses agents experts une très large autonomie et un champ étendu d'interventions et d'autre part, l'investissement sur le terrain du tout nouveau secrétariat aux Risques Majeurs, dont le titulaire, Haroun Tazieff, est une personnalité scientifique très médiatique⁴⁰.

Mais en arrière-champ de ce premier facteur, il y a une discipline, la géologie appliquée, à partir de laquelle se sont constituées des alliances entre des scientifiques universitaires et des ingénieurs de l'administration publique. Les uns et les autres, chacun poursuivant ses intérêts propres, ont pris l'habitude de collaborer sur les grands projets d'infrastructures, créant ainsi des réseaux traversant les frontières institutionnelles, susceptibles de se mobiliser rapidement sur tel ou tel objet. Pour autant, on a pu constater dans le cas de Séchilienne, que l'expertise constituée sur la base d'un tel réseau ne peut être véritablement qualifiée d'*ouverte*. La position marginale de cette discipline au sein de l'université a empêché l'implication d'autres chercheurs et d'autres disciplines. Pendant une quinzaine d'années, les acteurs du risque de Séchilienne se sont satisfaits de la caution universitaire apportée par un professeur, bénéficiant d'une bonne notoriété au sein de son laboratoire et de l'université. Le départ en retraite de ce professeur a mis en évidence l'absence effective de la science universitaire dans cette expertise. Sur le plan scientifique comme sur le plan de la posture, le professeur était bien plus proche des ingénieurs du CETE que de ses collègues des autres disciplines de science de la terre. Cependant ce constat n'enlève rien à la valeur de la géologie appliquée en tant qu'outil de mise en réseau de chercheurs et de spécialistes au-delà des intérêts institutionnels divergents. Il apparaît que la géologie appliquée soit, sinon en voie de disparition au sein de l'université (aux dires des « anciens » de la discipline), du moins en profonde transformation. Il n'y a pas là seulement sans doute qu'un débat de générations, mais peut-être aussi une question de fond sur les méthodes (et peut-être les changements paradigmatiques) des sciences de la terre. Il vaudrait la peine sans doute de discuter la remarque d'un géologue universitaire : « l'échelle humaine n'a pas droit de cité dans la géologie, ce qui vaut, c'est soit l'échelle satellitaire, soit l'échelle microscopique ».

L'incertitude scientifique a été au cœur de cette histoire et de ses drames humains. La question de savoir si cette incertitude pouvait être levée par un effort de recherche scientifique supplémentaire n'a jamais été vraiment posée au cours de ces années. Implicitement, les experts formellement en charge du risque ont répondu par la négative et ils ont choisi la voie de l'accumulation de mesures physiques issues du dispositif de surveillance, dont ils avaient fait l'outil unique à la fois de gestion et de connaissance du risque. Ils ont donc obtenu des séries statistiques, d'autant plus longues que la crise finale ne survenait pas et qu'il est revenu aux experts d'interpréter. On a vu que les experts des années 2000 donnaient de ces séries une interprétation différente de ceux de la décennie précédente, y compris des séries datées de cette décennie. La marge d'incertitude qui s'attache à tout dire d'expert n'a pas disparu. Les acteurs sociaux – qu'il s'agisse des fonctionnaires de l'administration déconcentrée, des élus

⁴⁰ Ce nouveau secrétariat se devait de faire des démonstrations concrètes sur le terrain des risques pour contrer l'inertie de l'administration centrale, comme nous l'avions montré dans une étude de 1991, restée inédite, Decrop, Gilbert, Touron, *les risques majeurs, un nouveau champ d'action de l'administration publique*, GDR Crise, CERAT/IEP

locaux, des riverains et de leurs associations – ne peuvent distinguer s'ils doivent cette incertitude à un *inconnaisable* ou à une *ignorance*, qui aurait pu être, sinon levée totalement, du moins largement réduite par un investissement scientifique à la hauteur des enjeux qui ont mis le territoire sous très forte tension pendant des années.

Avec le recul, on constate que sous l'empire de l'incertitude, s'est installée précocement une situation de confusion qui n'a jamais pu être véritablement levée. L'incertitude, qui apparaît comme centrale aujourd'hui, portant sur le mécanisme - le mouvement allait-il se traduire par un effritement progressif du massif ou par une rupture brutale ? – n'a pas été posée en tant que telle par les premiers experts. Ceux-ci ont opté pour l'hypothèse de la rupture, qui mettait, mécaniquement si on peut dire, au centre de la scène sociale, la question du délai, de la « date » supposée de la catastrophe. Cette question a été le véritable agent de la crise sociale. Mais était-ce la bonne question ? Celle portant sur la forme de réalisation du mouvement, c'est-à-dire sur le mécanisme profond de la déformation est sans doute la question première. Peut-elle être levée par la science ? En évoquant la « boîte noire » du Mont-Sec, le président du collège d'experts, reconnaît au fond que l'expertise est parvenue au bout de sa logique et lance un appel tardif à la recherche scientifique.

L'histoire du risque de Séchilienne nous enseigne que si l'incertitude ne peut être entièrement maîtrisée, elle peut et doit du moins être « domestiquée » sous peine de devenir une force incontrôlable de destruction des rapports sociaux. Domestiquer l'incertitude passe par un ensemble d'opérations pratiques et symboliques. Celle qui s'impose en premier lieu est la démarche scientifique qui soumet l'incertitude à la discussion contradictoire, argumentée et documentée selon les règles universelles de la science. Mais cette procédure n'est pas suffisante, car elle exclut les parties prenantes profanes du problème. La voie pour partager l'incertitude avec une pluralité d'acteurs dont les intérêts, parfois vitaux, sont engagés dans la situation n'est certes pas tracée d'avance. Une chose est certaine : le silence, la censure et la désinformation⁴¹ créent le terrain favorable à l'irruption de rumeurs plus ou moins délétères dès que les enjeux deviennent plus aigus. Certaines procédures ont été expérimentées depuis une vingtaine d'années, davantage chez nos voisins européens qu'en France d'ailleurs, qui ont produit des résultats intéressants. C'est le cas des « conférences de consensus », dites aussi « conférences citoyennes ». Là où elles se sont tenues dans toute leur rigueur, on a pu constater que les profanes engagés dans la processus d'information-délibération, ne raisonnaient pas très différemment des scientifiques (un peu à l'instar des jurys d'Assises, tirés au sort parmi la population, qui s'imprègnent rapidement de la logique du droit). Ce sont cependant des procédures longues et coûteuses. Sur des problèmes locaux, il doit être possible d'organiser des instances et des assemblées de tailles limitées, sur le modèle des « forums hybrides » proposées par certains sociologues (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001). La première tâche, et la plus importante, de ce type d'instance est d'établir des règles du jeu claires portant sur la convocation, le calendrier, l'éthique de la discussion, la construction et la diffusion des décisions et résultats. Ces règles et leur acceptation par tous les participants sont les conditions de félicité de l'exercice.

Dans l'univers de la précaution, c'est-à-dire en présence d'incertitudes radicales (où le risque n'est pas avéré, ni calculable), et dans une société démocratique, ces procédures sont les seuls outils qui permettent de conserver le niveau de confiance sociale nécessaire à la prise de décisions acceptables et acceptées, soit la gouvernabilité des situations.

Ce n'est pas la voie qui a été prise à Séchilienne. La fermeture institutionnelle de l'expertise, la confusion des rôles et l'absence de véritable contrôle externe de celle-ci ont eu de

⁴¹ ce qui est le cas avec les communiqués systématiquement rassurants en situation de crise accidentelle.

nombreux effets pervers, En acceptant que le risque des Ruines devienne un domaine réservé du CETE, les autorités responsables ont empêché l'analyse contradictoire du phénomène et la discussion ouverte sur les mesures à prendre, associant toutes les parties prenantes. Les plus concernés, soit les populations exposées au risque, ont été tenus à l'écart des décisions. Cependant les avis scientifiques divergents, écartés voire étouffés, sont revenus subrepticement, latéralement, miner la scène locale du risque et grever les relations entre acteurs, interdisant qu'une délibération ouverte et raisonnable ne se tienne sur l'avenir de ce territoire. Les familles les plus exposées au risque énoncé par les experts ont été expropriées dans un climat de tensions et de crises qui affectera le territoire et ses habitants d'un traumatisme durable. L'unique tentative sérieuse pour ouvrir l'expertise – l'étude de vulnérabilité en 1995/1996 – n'a pu surmonter ces difficultés, qui sont en réalité des vices de construction. Prise en tenaille entre la pression des organes techniques pour empêcher l'intrusion de nouveaux experts et la vision régaliennne de la gestion des risques qui maintient la société civile en lisière, elle a échoué à construire un consensus social sur ce risque susceptible de soutenir une action publique durable et cohérente.

Aujourd'hui, la situation est assez paradoxale : une nouvelle expertise, cautionnée par les mêmes tutelles que l'ancienne, donne du risque une évaluation très différente, au point qu'on peut se demander si un risque subsiste encore à Séchilienne, autrement que *pour mémoire*. Mais cette expertise est fragile dans la mesure où, tout autant que la précédente, elle repose sur un *dire d'expert*, énoncé dans ces conditions au fond assez semblables à celles qui ont prévalu pour l'expertise antérieure. Elle est confrontée à la même incertitude de fond qu'il y a trente ans. L'alerte n'est d'ailleurs pas officiellement levée et le dispositif de gestion du risque demeure en place. L'étude menée par le PARN sur ce dispositif montre un degré de satisfaction élevée des acteurs concernés. Elle montre aussi la place centrale et le poids tout à fait significatif d'un acteur unique, le CETE, bénéficiant d'une confiance très forte (Boudières, Creton-Cazenave, 2012). Nous venons cependant de montrer comment cette situation de monopole a été construite, par élimination des expertises concurrentes et fermeture institutionnelle de la scène. Il est à craindre que la confiance affichée soit au fond assez fragile et susceptible de se retourner radicalement en cas de crise.

A Séchilienne, les principaux éléments caractéristiques de la précaution étaient réunis - un risque incertain mais susceptible de créer des dommages graves et irréversibles - justifiant que l'on en applique l'esprit et la démarche : une expertise transparente et contradictoire, un programme de recherche scientifique, et une implication des parties concernées dans les mesures de protection. La voie qui a été choisie, routinière, a été celle des procédures de la prévention des risques connus et avérés. Devant leur échec, on a créé dans l'urgence une procédure ad'hoc, l'expropriation préventive, qui a résolu quelques situations difficiles et en a créé d'autres. L'ironie de l'histoire veut que la nouvelle expertise, redimensionnant le risque à la baisse, intervienne au moment où l'Etat achève d'exproprier les dernières familles récalcitrantes. Elle intervient également au moment où un programme de recherches interdisciplinaires entre sciences de la terre et sciences humaines, sur le mouvement de Séchilienne est proposé par les chercheurs et soutenu par l'agence nationale de la recherche, soit l'Etat lui-même dans sa posture d'initiateur et de garant des savoirs. Il n'est pas certain que les citoyens s'y retrouvent. Quoiqu'il en soit, cette histoire est une incitation forte à mettre à plat les modalités de l'expertise en matière de risques naturels.

Annexe

Les trois modèles de l'expertise

Sous des dénominations diverses, les chercheurs s'accordent à distinguer trois modèles, que je nommerai ici : le modèle rationnel-légal, le modèle procédural et le modèle pragmatique. Au-delà des dénominations, chez tous les auteurs, la variable déterminante est la valeur et le rôle attribué à la science, dont découle sa place dans la décision publique.

Dans le modèle rationnel-légal, inspiré de Max Weber, la science éclaire le décideur. En tant que détentrice exclusive du savoir rationnel, elle permet les décisions justes et impartiales - celles qui fondent l'Etat de droit en tenant en lisière les passions et le jeu des intérêts particuliers. La science dans ce modèle est dans une position d'extériorité par rapport à la société : elle se tient dans le savoir qui mène à la vérité par différence avec la foule soumise au régime de la croyance et de l'erreur. Il y a donc une opposition très forte entre le savant-sachant et le profane irrationnel. Mais l'équilibre du modèle tient aussi dans la séparation entre le savant et le politique, favorisant, dans le droit fil de la pensée de Montesquieu, le jeu démocratique des contre-pouvoirs. Le modèle français de l'expertise se rattache à cette vision, avec ce correctif de taille qu'il y a confusion, au sein de l'administration du sachant et du décideur. Le modèle rationnel-légal français est fortement technocratique.

La critique de ce modèle s'est attachée essentiellement à ses dérives technocratiques et en particulier à sa tendance à absorber la décision politique dans l'expertise et la gestion technique. Le système technocratique qui s'ensuit pêche à la fois par son opacité et son arbitraire. Sous couvert de choix techniques, des décisions touchant à la sécurité de la collectivité et à son avenir sont prises par des fonctionnaires cumulant le pouvoir de l'expertise et le pouvoir réglementaire. Dans ce contexte, tous les jeux d'instrumentalisation réciproque de l'expert et du politique deviennent possibles, le premier manipulant le second au nom de la science et le second se déchargeant commodément du poids de la décision sur le premier. Le tout, bien entendu, par-dessus la tête du citoyen ordinaire, qui a le choix entre la confiance aveugle en la parole de l'expert et la suspicion aussi vague que corrosive. Le modèle rationnel-légal se retourne donc dans sa dérive contre la finalité démocratique qu'il est censé servir. De plus, il apparaît singulièrement inadapté, voire contre-productif dans un monde ébranlé par la montée de menaces nouvelles et marqué par un profond renouvellement des représentations collectives en matière de sécurité, mais également de représentations de la société sur elle-même. La société individualiste de la modernité tardive devient une « société du risque » (Ulrich Beck, 1998). Dans ce contexte nouveau, l'incertitude occupe une place centrale. Elle ne découle pas d'un manque de connaissances à combler par un surcroît de recherche scientifique : elle fait signe en direction de la désorganisation du bel ordonnancement de la réalité pensée et construite par la première modernité. L'incertitude devient alors le marqueur d'une seconde modernité, consciente que la réalité, entendue dorénavant comme complexe, échappe à une saisie durable tant par la connaissance que par l'action.

Dans ce premier mouvement de la critique, la science n'est pas détrônée, elle est sérieusement ébranlée, notamment dans sa version positiviste, dont la terre d'élection est le monde de la technologie et les sciences de l'ingénieur. Elle n'est en effet pas détrônée, car comme l'a bien vu Ulrich Beck. La demande sociale vis-à-vis d'elle n'est pas amoindrie, elle devient moins naïve et plus ambivalente, voire paradoxale. On lui demande à la fois d'éclairer les nouvelles menaces et de réparer les dégâts d'un appareillage socio-technique du monde qu'elle a contribué largement à édifier, le tout sur un fond de confiance limitée ou de défiance

constructive (selon que l'on considérera le verre à moitié plein ou à moitié vide !). Placée au cœur de la construction des faits scientifiques, l'incertitude induit une science à la fois plus modeste et plus consciente de ses responsabilités et de ses pouvoirs. Du même coup, ses relations avec le politique et avec la société doivent se recomposer. Mais c'est aussi la culture et la pratique scientifiques qui s'ouvrent à l'incertitude et à la complexité.

Le modèle procédural

Philippe Roqueplo, en France, a été le premier à proposer une sortie du modèle rationnel-légal et technocratique en lui opposant la constitution de ce qu'il a appelé des « Parlements du savoir » (Roqueplo, 1991, 1997). Il s'agit de mettre en place des structures collectives et pluridisciplinaires permettant aux controverses de se tenir dans les règles de l'objectivité scientifique et de produire une « connaissance raisonnable aussi objectivement validée que possible, intégrant autant que possible l'ensemble des connaissances disponibles ». Avec ce type de structure, deux qualités indispensables de l'expertise sont mises en avant : la discussion contradictoire et la mise en visibilité publique. Mais l'idée sous-jacente est de remettre l'expert et le décideur chacun dans sa fonction. Dans le modèle rationnel-légal, l'expert est en effet tenté d'endosser le point de vue du décideur et d'aller au-delà des limites de son savoir, biaisant ainsi son avis par des considérations non-scientifiques. L'espace de la discussion scientifique corrige cette tendance en permettant l'objectivation des problèmes et une articulation plus rigoureuse à la décision (plus conforme au fond à l'idéal wébérien)⁴². Les expertises collectives instaurées par l'INSERM sont probablement l'application la plus approchée de l'idée de Philippe Roqueplo. Elles ont été mises en place au milieu des années 1990, avec une procédure très précise. Celle-ci comprend toutes les phases de l'expertise depuis la commande jusqu'à la diffusion des résultats. L'objectif est de « permettre une approche réaliste de l'état des connaissances, faisant ressortir les consensus et les controverses scientifiques (en vue) d'apporter, dans un délai rapide, une réponse adaptée aux acteurs de la santé, qui, confrontés à des situations complexes et parfois urgentes, ont besoin de fonder leur décision sur une vision claire de l'état des connaissances existantes » (Etiemble, J., 1998).

Ce second modèle, que l'on peut qualifier de *procédural* a donc pour objet d'arracher le modèle rationnel-légal à ses dérives technocratiques, mais également de produire des expertises scientifiques robustes à l'appui des décisions à prendre en univers controversé. La science y est selon le schéma wébérien le conseiller du prince, même s'il s'agit d'une science vouée à produire selon le mot de Ravetz « des certitudes molles », alors même que les décisions politiques qu'elles éclairent sont « dures » en ce qu'elles produisent des effets certains et durables (Ravetz J., Funtowicz O. 1991).

Le modèle pragmatique

Cependant, un deuxième mouvement de la critique du modèle rationnel-légal radicalise encore la critique. Il est porté en France, notamment, par les chercheurs du Centre de sociologie de l'Innovation de l'Ecole des Mines, fondé par Bruno Latour et Michel Callon. L'objection de Latour et Callon porte sur l'activité scientifique elle-même, plus précisément, sur la production des faits scientifiques- dont Bruno Latour livre une observation minutieuse, menée selon la méthode et les principes de l'ethnologie, dans son ouvrage fondateur, *La Vie*

⁴² Philippe Roqueplo, polytechnicien et sociologue a notamment travaillé sur les pluies acides et le changement climatique, sur la question de l'expertise (et contre-expertise) nucléaire et il a été en fonction dans le cabinet d'Huguette Bouchardeau, ministre de l'Environnement du premier septennat de François Mitterrand.

de Laboratoire (Latour, B., Woolgar S, 1988). La thèse de Bruno Latour, qu'il défendra ensuite de livre en livre, procède de l'idée fondamentale que le « grand partage » entre la nature et la culture, l'homme et la nature est la grande fiction créatrice de la modernité. Elle permet entre autres, d'isoler la science dans le champ des activités humaines, en la mettant à distance et au-dessus de toutes les autres pratiques culturelles, dont il est communément admis que le rapport au vrai et au réel est entaché par des intérêts de toutes natures (idéologiques, religieux, esthétiques etc.). Cependant, selon Bruno Latour, la pratique est fort éloignée de ce schéma mythique, car les modernes ne font pas ce qu'ils disent et ne disent pas ce qu'ils font : ils s'hybrident constamment avec la « nature », le « non-humain » (produisant ainsi d'ailleurs la puissance fantastique de la technoscience). Quant au processus de la connaissance scientifique, il ne consiste pas à dire le vrai sur le vrai, la vérité du réel, mais à produire les faits scientifiques qui seront utiles à la construction d'une connaissance efficace, « puissante ». Les « faits ne sont pas parlants », ils sont « faits » à tous les sens du terme, c'est-à-dire produits en laboratoire. Bruno Latour s'inscrit par là dans la lignée de l'épistémologie déconstructiviste américaine. Sa critique s'est révélée extrêmement productive au regard de la problématique qui nous intéresse. Michel Callon, entre autres, en a tiré les conséquences en matière d'organisation de la décision en situation de controverses et d'incertitudes. Ces situations, dit-il, mettent aux prises des acteurs porteurs d'intérêts plus ou moins conciliables, plus ou moins irréductibles, mais dans tous les cas, qui ont tous leur légitimité. La notion d'*intérêt*, dans cette pensée n'a aucune coloration négative, bien au contraire, elle est fondatrice d'un rapport constructif au monde, dans la mesure où l'« intéressement », c'est-à-dire la capacité à s'impliquer et à s'associer à d'autres pour des projets communs est le moteur même de la construction sociale. Il faut donc reconnaître le fait que l'expert n'est pas le médiateur neutre entre la décision et la nature, mais qu'il est porteur d'intérêts et que comme tous les acteurs il est susceptible de se faire « enrôler » par ces intérêts et/ou de nouer des alliances et passer des compromis. La question est d'organiser cette réalité en apportant des garanties de démocratie, de transparence, d'équité aux processus de délibération.

Michel Callon, avec Arie Rip, propose donc d'instaurer, sur les questions controversées, des « forums hybrides », où toutes les parties prenantes d'un problème peuvent se rencontrer et débattre (Callon, Rip, 1991). L'acteur scientifique n'y est qu'un acteur parmi d'autres, avec sa spécificité, mais qui ne doit pas bénéficier de privilèges particuliers. L'idée est d'instaurer une véritable « démocratie technique », capable de détrôner le pouvoir de la technocratie et de produire des expertises robustes, parce qu'appuyés sur un processus éclairé d'alliances et de compromis socialement acceptés. Mais non définitifs, car les compromis passés peuvent toujours être remis en question par l'intrusion d'un nouvel acteur, porteur d'une connaissance nouvelle, d'une autre formulation du problème. Cette proposition, à la fois descriptive et normative, rejoint d'autres positions dans le champ du traitement du risque, notamment celles qui défendent l'idée d'organiser des « conférences de consensus » sur les risques émergents. Elle converge aussi en partie avec la notion de « scène locale de risque » et de négociation du risque, que nous avons défendu à propos de l'observation de l'expertise du risque en montagne et du risque nucléaire (Charlier, Decrop, 1997, Decrop, Dourlens, Vidal-Naquet, 1997). L'observation du travail de l'expert du risque naturel en montagne (avalanches, crues torrentielles, chutes de blocs etc.) montrait le « colloque singulier » de l'expert, que l'incertitude ou le manque de données conduisait fatalement à infléchir les tracés cartographiques des aléas en tenant compte des contraintes des collectivités locales. Entre plusieurs scénarios de risques possibles, l'expert était conduit à choisir un moyen terme entre le scénario extrême et le coût socialement acceptable de la prévention. Des observations faites parallèlement sur le processus de prévention des risques industriels montrait des phénomènes analogues à l'œuvre. L'enjeu est alors d'encadrer ce processus et de lui apporter les garanties

de fiabilité et de démocratie nécessaires, plutôt que de tenter vainement et artificiellement de construire des barrières étanches entre la science, le politique et la société.

La philosophie qui sous-tend les forums hybrides et les propositions analogues est celle de la pratique américaine de l'« advocacy », dans laquelle la réglementation technologique, fortement déconnectée du pouvoir central, est légitimée par le respect des procédures et la représentation équitable de toutes les parties. Pour cette raison, le modèle dont se réclament ses propositions, peut être dit « pragmatique ». Son apport par rapport aux deux précédents réside dans l'ouverture à une pluralité d'acteurs : les scientifiques, les élus et les représentants des corps intermédiaires divers, les personnes concernées. Surtout il reconnaît aux non scientifiques une égalité de droit de parole avec les experts, ouvrant ainsi la voie à la reconnaissance de l'expertise du vécu et des savoirs profanes.

Le tableau ci-dessous, emprunté à Pierre-Benoît Joly, retrace les caractéristiques principales des trois modèles au regard des principes de l'expertise, de la conception de la science et de l'ouverture politique et sociale.

	Modèle standard (Rationnel-légal et positiviste)	Modèle procédural (expertise collégiale, parlement des experts)	Modèle pragmatique (Forums hybrides, scènes locales de risques, conférence de consensus)
Fiabilité des connaissances	Produit de la purification de la science	Produit par le contradictoire	Produit par les controverses, incluant les profanes et les groupes concernés
Légitimation	Résulte de la référence à l'autorité de la science	Résulte d'un ensemble de principes et de procédures	Résulte de la publicité des débats et de l'inclusion des parties prenantes
Démocratisation	Délégation à la science et aux élus	Principes de la « bonne gouvernance » (transparence)	Dialogique et participative
Co-production des connaissances	Nulle	Marginale	Essentielle

Les trois modèles de l'expertise – principes de fonctionnement et objectifs

Bibliographie

- Assemblée Nationale, (2010) Rapport d'information, Les raisons des dégâts provoqués par la tempête Xynthia, présenté par Jean-Louis Léonard, n° 2697
- Bonnaud L, Martinais, E., (2008), *Les leçons d'AZF – chronique d'une loi sur les risques industriels*, La Documentation Française
- Boudières V., Creton-Cazenave, (2012)
- Beck, U., (2001) *La société du risque, sur les voies d'une autre modernité*, Paris, Aubier, pour la traduction française
- Callon, M., Lascoumes P., Barthe Y., (2001) *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil
- Claverie, M., (1998) L'expertise dans les établissements publics : une vue d'ensemble, in in Decrop G, Galland JP, *Prévenir les risques : de quoi les experts sont-ils responsables ?*, Editions de l'Aube,
- Charlier C., Decrop, G., (1997) *De l'expertise scientifique au Risque négocié, le cas du risque en montagne*, Cemagref,
- Decrop G, Dourlens C., Vidal-Naquet, P. (1997), *Les scènes locales de risque*, CPER, Lyon
- Dubois, V., Dulong, D., (1999) (sous la direction de), *La question technocratique*, Presses Universitaires de Strasbourg,
- Etiemble, J., (1998) L'expertise à l'Inserm, in *Prévenir les risques*, déjà cité, pp 63-76
- Galland, JP., (1998) les modalités d'exercice de l'expertise, in Decrop, Galland, *Prévenir, déjà cité*
- Habermas, J. (1973), *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard,
- Granjou, C., (2004), *La gestion des risques, entre technique et politique. Comités d'experts et dispositifs de traçabilité à travers les exemples de la Vache folle et des OGM*, Thèse, Université, Paris V.
- Joly, P-B., (2005) La sociologie de l'expertise scientifique : les recherches françaises au milieu du gué, in Borraz O., Gilbert C., Joly, P-B., *Risques, crises et incertitudes : pour une analyse critique*, Cahiers du GIS Risques collectifs et Situations de Crise MSH-Alpes, n°3, pp 117-161
- Lascoume, P., (1994), *l'Eco-pouvoir*, Paris, La Découverte
- Latour, B, Woogar, S., (1988) *La vie de Laboratoire, la production des faits scientifiques*, La Découverte, Paris
- Perouty, P., La norme NF X 50-110, « *Qualité en expertise* » : situation actuelle et perspectives, Experts, n°92, octobre 2010
- Rochet, L. (1998), Prévision, pronostic et simulation de risque : la modélisation, in *Prévenir les risques*, déjà cité (pp 86-98)
- Roqueplo, P., (1991), L'expertise scientifique : convergence ou conflit des rationalités » in *Environnement, Science et Politique, les experts sont formels*, Germes
- Ravetz J, Funtowicz, O., (1991), *Connaissance utile, ignorance utile*, dissertation sur deux types de sciences, in *Environnement, science ...* déjà cité 1991.
- Roqueplo, P., (1997), *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA
- Sénat, 2010, Rapport d'information fait au nom de la commission commune sur les conséquences de la tempête Xynthia, par Alain Anziani, n° 647
- Theys, J., (1987) (sous la direction de), *La société vulnérable*, Presses de l'ENS, Paris
- Theys, J., (1991) (sous la direction de), *Environnement, Science et Politique – Les experts sont formels*, Paris Germes (2 volumes)

Theys J, Kalaora,B.,(1992) *La terre outragée, les experts sont formels*, Autrement, Paris, 1992

Vidal-Naquet, P., (1998), La territorialisation de l'expert, le cas des CETE, In *Prévenir les risques*, déjà cité pp 43-54